

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE N° 12873 - 4,50 F Fondateur : Hubert Beau-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 19 JUIN 1988

Relève à la Cour suprême des Etats-Unis

Le président de la Cour suprême des Etats-Unis, M. Warren Burger...

Mais le pire est-il toujours sûr ? Le juge Burger, bien que précédé d'une fâcheuse réputation...

Comme pour placer les intrus de la société au-dessus de ceux des criminels, le juge Burger n'a pourtant pas remis en question le fameux arrêt Miranda...

Ami de M. Nixon, le juge Burger n'en montra pas moins lors de l'affaire de Watergate une indépendance entière...

Le rappel de cette affaire n'est pas sans intérêt aujourd'hui au moment où M. Warren Burger cède la place...

Comme M. Reagan, le nouveau président de la Cour suprême se réfère volontiers, pour justifier ses positions conservatrices...

(Lire page 3.)

LE MINISTRE DES FINANCES REMPLACÉ

La crise financière s'aggrave au Mexique

Le président mexicain, M. Miguel de La Madrid, a annoncé, le mardi 17 juin, la nomination de M. Gustavo Petricoli...

Changer de principal négociateur au plus chaud d'une crise financière est toujours une décision lourde de conséquences...

Les propos rassurants de l'administration Reagan et du président de la Fed, M. Paul Volcker, de retour d'un voyage...

avaient contribué à détendre quelque peu l'atmosphère dans les milieux bancaires. FRANÇOISE CROUGNEAU. (Lire la suite page 22.)

UNE INDUSTRIE MAL ADAPTÉE

Nouveau déficit du commerce extérieur

Le commerce extérieur de la France a été déficitaire, en mai, de 2,1 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières...

Malgré un bon départ, avec un excédent de 3,4 milliards de francs en janvier, le commerce extérieur de la France est déficitaire de 5,25 milliards de francs pour les cinq premiers mois. Les chiffres d'avril n'étaient pas bons...

Le déficit de mai est égal au gain réalisé sur le solde énergétique qui est ramené à -8,2 milliards de francs, après -10,3 milliards en avril...

En revanche, l'excédent industriel, quoique légèrement supérieur à celui d'avril (2,4 milliards contre 1,3 milliard) reste très inférieur à la moyenne mensuelle de 1985 (6,9 milliards)...

FRANÇOIS SIMON. (Lire la suite page 21.)

M. Marchais et les « renovateurs »



(Lire, page 8, le compte rendu de la réunion du comité central du PCF et l'article d'Olivier Biffaud.)

M. REAGAN ET LE CONTROLE DES ARMEMENTS

Mort ou renaissance des accords SALT ?

par MICHEL TATU

Mort ou pas mort ? M. Reagan, paraît-il, n'aime pas employer ce terme à propos du traité SALT 2 sur les armements stratégiques...

nomique, nullement du respect d'un texte qui était « biaisé » au départ, non ratifié parce que « non ratifiable », qui, même ratifié, aurait de toute manière déjà expiré, et qui, pour couronner le tout, a été « violé dès le début » par l'URSS.

Voire. Il est vrai que le président Reagan n'a jamais aimé le traité SALT 2 de 1979, qu'il dénonçait déjà très vivement, lui et ses amis, pendant sa campagne électorale de 1980...

est précisément le pen d'effet de ces rapports, dont les négociateurs soviétiques, dit-on, « ne voulaient même pas discuter ». Il fallait donc taper un jour sur la table pour être entendu, et ce jour est arrivé.

Est-ce donc la fin non seulement du traité conclu entre Brejnev et Carter en 1979, mais aussi, comme beaucoup l'assurent sur congrès américain, dans les médias et en Europe, de tout le processus de négociation sur les armements, ce fameux « arms control » qui a occupé l'essentiel des relations soviéto-américaines depuis plus de quinze ans ?

(Lire la suite page 4.)

LE FESTIVAL MUSICAL DU MARAIS

Haydn au Cirque d'Hiver

Depuis plusieurs années, le Festival du Marais n'avait pas de chance avec le temps : bien souvent, les concerts prévus en plein air devaient se transporter dans des lieux abrités...

Bernard Thomas a été invité à donner une soirée de valses et de polkas le 19 juin. Le plateau est assez vaste pour accueillir des formations plus importantes, comme le Wiener Symphoniker...

sentier un ouvrage lyrique de cette période, Roger Tellat a choisi la Fedelta premiata de Haydn qui sera représentée neuf fois au Cirque d'Hiver (1).

La grande nouveauté, cette année, est l'annexion du Cirque d'Hiver parmi les monuments investis par le festival. Situé de l'autre côté du boulevard, donc hors du périmètre officiel du Marais historique, le Cirque d'Hiver avait été éliminé d'office, il y a dix ans, lorsque, souhaitant renouer avec l'époque (1861) où Jules Ponsdeloup y créa les concerts populaires...

Ce qu'on devine du programme à travers ces quelques indications ne manquera pas de surprendre les habitués du festival car, sans nier l'esprit d'ouverture des responsables successifs, c'est la première fois qu'une place si importante est faite à la musique viennoise de la fin du siècle dernier jusqu'à l'Anschluss. Mais comme il était hasardeux de pré-

(1) Les 24, 26, 28, 30 juin ; 1^{er}, 3, 4, 5 et 7 juillet. Tél. : 48-87-74-31.

Mystère en Libye

Le colonel Kadhafi absent de la scène politique. PAGE 5

Révélation en Colombie

Des témoignages accablants sur l'assaut du palais de justice de Bogota en novembre 1985. PAGE 3

Cinq cancers à Pasteur

Soixante chercheurs de l'Institut Pasteur ont été examinés, et cent quarante autres vont l'être. PAGE 9

Tension en Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS annonce des manifestations. PAGE 7

Musée de la mer aux Haïles

En janvier 1988, les Parisiens pourront visiter l'intérieur d'une baleine... PAGE 18

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

- La troisième donation Granville au musée de Dijon. - Le budget du ministère de la culture et la politique théâtrale de M. Léotard. Pages 11 à 13

Débat : Afghanistan (2) • Etranger (3 à 5) • Politique (6 à 8) • Société (9 et 10) • Sports (19) • Communication (8) • Economie (21 à 23) Programme des expositions (12 à 13) • Programme des spectacles (14 à 16) • Radiotélévision (17) • Informations services : Météorologie, Mots croisés (17 et 18) • Carnet (18) • Annonces classées (20)

PRIX RTL GRAND PUBLIC Catherine HERMARY-VIEILLE L'Infidèle roman GALLIMARD nrf

ROD CONVENTION EXCEPTIONNELLE hammi

débats

AFGHANISTAN

Le Parlement européen a adopté le 12 juin par 218 voix (33 contre et 19 abstentions) une résolution qui vise à reconnaître la résistance afghane comme autorité habilitée à représenter le peuple afghan dans sa lutte pour exercer son droit à l'autodétermination. Simone Veil et Laurent Schwartz expriment sur ce thème des points de vue convergents. Les Soviétiques tentent d'obtenir par la diplomatie ce qu'ils n'ont pu gagner par les armes. L'Europe ne peut rester indifférente. L'Afghanistan ne doit pas être l'objet d'un marchandage entre les Grands.

Genève est loin du terrain des combats !

La fausse « révision » de la stratégie soviétique

DEPUIS quelques mois, on entend parler de négociations pour un retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan. La paix serait-elle donc enfin en vue ?

Sur le terrain, la guerre s'intensifie. Après six ans et demi d'occupation avec plus de cent mille hommes de mieux en mieux équipés, après plus de six ans d'opérations de plus en plus perfectionnées, l'armée soviétique ne contrôle pas l'Afghanistan. Car ces années ont vu la montée en puissance simultanée de deux protagonistes : les forces d'occupation et la résistance. C'est évidemment la preuve pratique que les combattants islamiques représentent sur le terrain une force indiscutable, qu'ils sont l'expression d'une profonde détermination des Afghans à chasser l'occupant.

Le conflit s'approfondit, avec son cortège de massacres, de réfugiés, de misère, et aucune issue militaire n'est prévisible. Le bon sens voudrait donc qu'une solution soit recherchée par la négociation. C'est ce que les autorités soviétiques prétendent vouloir faire. Quant à la résistance, elle a depuis longtemps dit sa volonté de trouver une solution politique. Enfin, les pourparlers indirects de Genève, sous l'égide de l'ONU, constituent une amorce de négociation. Toutes les conditions ne sont-elles donc pas réunies pour une issue rapide ?

Le Bureau international Afghanistan (1) vient d'organiser une audition-débat, confrontation entre experts et politiques venus de toute l'Europe, pour examiner les conditions d'une solution politique en Afghanistan.

Le professeur Modjadédi, délégué de l'Alliance islamique, qui groupe les principales organisations de la résistance, n'a convaincu les participants de l'urgence d'une issue à cette guerre et de la volonté de la résistance d'y parvenir.

La situation n'a pas semblé comparable du côté soviétique. Les coûts de l'intervention - économiques, militaires et politiques - ne sont pas telles que l'URSS soit

par LAURENT SCHWARTZ (*)

actuellement contrainte de négocier sérieusement. L'équipe Gorbatchev n'a pas effectué la révision profonde de la stratégie soviétique que certains observateurs avaient un peu hâtivement annoncée.

Les propositions de retrait des troupes d'occupation ne doivent pas faire illusion. Elles étendent la question décisive : la participation des forces de la résistance à toute négociation sur la solution du conflit. Or seuls le Pakistan et le régime de Kaboul participent aux pourparlers de Genève.

Le Pakistan est évidemment concerné par la situation en Afghanistan. La guerre amène des millions de réfugiés sur son territoire. De plus, l'URSS exerce à la faveur de la guerre une pression constante sur le gouvernement d'Islamabad. Mais le Pakistan sait qu'il ne peut pas se substituer aux résistants afghans pour décider du sort de son voisin.

Quant au gouvernement de Kaboul, à l'évidence il ne représente pas les aspirations du peuple afghan et il n'a pas non plus le pouvoir de parler au nom de l'URSS.

L'intérêt de Moscou

On comprend l'intérêt que les Soviétiques accordent aux pourparlers de Genève : ils permettent d'occuper le terrain diplomatiquement pendant que la guerre se poursuit et ils peuvent contribuer à faire reconnaître le régime de Kaboul comme représentant du peuple afghan. Mais Genève n'est pas, dans la situation actuelle, le cadre d'une négociation véritable.

Il n'y aura de « révision » de la stratégie soviétique que le jour où l'URSS acceptera de discuter avec la résistance afghane. Car l'état de fait ne saurait faire oublier que c'est l'URSS qui a agressé l'Afghanistan et que « ceux d'en face », ceux qui se battent, ce sont les moudjahidins.

(*) Mathématicien.

La paix n'a pu revenir en Algérie qu'après que le gouvernement français ait accepté de négocier avec les nationalistes algériens. Il n'y aura de solution politique au conflit afghan qu'avec la reconnaissance des aspirations d'un peuple en guerre pour son indépendance. Et seule la résistance est habilitée à traduire ces aspirations.

Un rôle capital

C'est pourquoi la bataille politique et diplomatique internationale pour que la résistance afghane soit traitée comme le représentant légitime du peuple afghan a été jugée décisive par les participants à l'audition-débat. Le Parlement européen, comme les Parlements nationaux d'Europe ont un rôle capital à jouer dans ce domaine. De nombreuses autres suggestions ont été faites lors de cette rencontre : rédiger un mémorandum sur l'Afghanistan à destination des scientifiques soviétiques, agir pour le non-renouvellement des programmes de l'ONU gérés par le régime de Kaboul, organiser une mission de parlementaires européens dans la région, intervenir dans les mouvements de paix européens pour qu'ils « oublient pas l'Afghanistan ».

Nous non plus, n'oublions pas l'Afghanistan ! Il est possible de faire pression sur l'URSS pour l'amener à négocier avec ceux qui se battent pour leur indépendance.

(1) BIA, 214, rue de Chaligny, 75012 Paris.

Le trompe-l'œil des négociations

Aucune solution ne sera trouvée si l'on ne donne pas la parole aux résistants

par SIMONE VEIL

PLUS de six années ont passé depuis que les armées soviétiques ont envahi l'Afghanistan. Ce qui devait être une opération militaire facile, presque une « promenade », est devenue une longue et terrible guerre du fait de la révolte spontanée de tout le peuple afghan. Ce peuple a trouvé dans son courage et sa détermination le substitut aux armes qui lui font défaut.

L'injuste agression commise par les Soviétiques serait sans doute déjà oubliée et passée aux profits et pertes si, comme d'autres, conscients de leur propre faiblesse due à l'incroyable disproportion des forces, les Afghans avaient renoncé à résister. Leurs efforts sans cesse accrues pour s'opposer à l'oppression ont contraint la Communauté internationale à dénoncer l'agresseur.

Une rapide admission de l'Afghanistan aurait sans doute permis de faire semblant d'ignorer la souffrance de ce peuple et de fermer l'œil sur l'agression perpétrée. La ténacité de tout un peuple à poursuivre les combats pour défendre sa liberté ne l'ont pas permis. Aussi, cent vingt-deux Etats membres des Nations unies ont bien été obligés de condamner une occupation militaire et la mise en place d'un pouvoir civil qui ne tiennent aucun compte du droit à l'autodétermination du peuple afghan et de la paix dans le monde.

N'ayant pu obtenir la victoire militaire rapide et décisive à laquelle ils s'attendaient, les Soviétiques tentent de soumettre le pays par la répression exercée sur les populations civiles. Les exactions de toutes sortes contraignent des villages entiers à la fuite. Le bilan de ces années d'une guérilla sans pitié, devenue une véritable guerre, est lourd : des centaines de milliers de morts et plusieurs millions de réfugiés dans les pays voisins qui vivent dans des conditions tout à fait précaires.

L'Europe ne peut être indifférente, elle peut et doit intervenir de façon claire et engagée pour que l'Afghanistan ne soit pas l'objet d'un marchandage entre les deux Grands. A Genève, les Soviétiques tentent d'obtenir par la diplomatie ce qu'ils n'ont pu gagner par les armes. Mais les négociations en cours ne sont qu'un trompe-l'œil, dès lors que les seules forces représentatives du pays n'ont pas été admises à y participer.

Certes, les pays de la Communauté européenne ont tous condamné l'occupation soviétique en

Afghanistan, mais une telle condamnation n'est pas une réponse suffisante à une situation de plus en plus intolérable, tant sur le plan strictement humanitaire qu'un regard du principe international du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Comment ne pas s'étonner et déplorer la relative indifférence des pays démocratiques à l'égard de la situation afghane ? Comment ne pas s'étonner et déplorer que les opinions publiques de nos pays, parfois si vigilantes pour dénoncer les violations des droits de l'homme et s'émouvoir de certains événements internationaux, restent relativement insensibles à la destruction systématique de l'Afghanistan ?

Afghanistan, afin d'alerter l'opinion publique et d'apporter ainsi son soutien à la résistance afghane.

Déjà, en juin 1982, s'adressant aux gouvernements des Etats membres de la CEE, le Parlement européen leur demandait de s'engager à reconnaître la résistance afghane en tant que mouvement de libération nationale et d'apporter l'aide nécessaire aux résistants afghans ainsi qu'aux réfugiés.

Le 12 juin dernier, le Parlement européen, inquiet de la récente évolution de la situation, a adopté une nouvelle résolution pressant les Etats membres à s'engager davantage et à reconnaître la résistance afghane comme autorité habilitée à représenter le peuple afghan pour favoriser une solution politique négociée à laquelle participent toutes les parties en cause, y compris les diverses expressions de la résistance afghane.

Afin de parler d'une seule voix, les sept partis principaux de la résistance afghane sont désormais réunis au sein de l'Alliance islamique des moudjahidins afghans. L'alliance s'est affirmée ainsi comme un interlocuteur incontournable sans lequel aucune solution ne pourra être mise en œuvre.

L'action du Parlement européen

Aussi, le Parlement européen, assemblée qui représente des peuples dont l'histoire est marquée par la lutte contre les dominations étrangères et la résistance aux forces totalitaires, a-t-il, à diverses reprises, consacré ses débats à la situation en

COURRIER DES LECTEURS

Une « gaffe médiatique »

(...) Il est difficile d'admettre le bien-fondé de la privatisation de TFI. Hormis le fait que les éventuels acquéreurs, les bénéficiaires d'un tel coup ne seront certes ni l'Etat, qui, bouleversant radicalement l'audiovisuel et par extension tout le système de communication, fera figure de brasseur du service public, ni les usagers, à qui l'on confisque brusquement et autoritairement la mémoire de la télévision française et que l'on spolie d'un bien propre financé par la redevance.

En second lieu, c'est un projet politiquement maladroit. Cette décision impopulaire (voir les sondages) a levé une armée de bouilliers. La mobilisation est générale, tous secteurs confondus, et la solidarité joue à fond. 1 500 salariés sont décidés à défendre leur sort. (...) Un mouvement d'opinion prêt à soutenir personnels et professionnels se développe parmi les usagers : pétitions, réactions d'organisations de consommateurs, conférences de presse, comité ouvert aux téléspectateurs. Cette réforme est une « gaffe médiatique ». Il est vain, et surtout

dangereux, de déclencher des guerres civiles, de se poser en diviseur du pays lorsqu'on a pour ambition de le gouverner.

DOMINIQUE SAINT-PIERRE, député de l'Ain (MRG).

La tour Eiffel, c'est déjà fait...

Rapportant des propos entendus lors d'une manifestation contre la privatisation de TFI, le Monde du 10 juin titrait : « Et pourquoi pas la tour Eiffel, tant qu'il y a de l'argent ? ». Stupide comme le suis, j'étais persuadé que la tour Eiffel était administrée par une société anonyme, donc privée depuis des décennies. (...) Je croyais que les titres de la tour Eiffel étaient cotés en Bourse, sur la foi des colonnes financières du Monde à la rubrique « Comptant » (528 F le 10 juin).

Quant à la vocation de la tour à porter des antennes, elle remonte aux années 1914-1918, lorsque le général Ferrié, organisateur des communications radio aux armées, l'avait réquisitionnée...

JACQUES KRYN, (Cadet).

« LES GUERRIERS D'ALLAH »

de Peter Scholl-Latour

Voyage chez les révolutionnaires islamiques

« DIEU est avec ceux qui sont patients. » Coran, sourate 2, verset 153. Patient, Peter Scholl-Latour l'est assurément : voilà plus de vingt ans qu'il observe, fasciné et inquiet, la montée de l'intégrisme dans le monde arabo-musulman : du Maghreb à l'Asie, de la banlieue sud de Beyrouth aux républiques musulmanes d'URSS. Vingt années d'enquêtes, de reportages (pour la radio puis pour la télévision ouest-allemande) afin de tenter de décrire, sinon de comprendre, la force et l'impact de ce retour - cette régression ? - à l'islam des origines.

La question est simple : qu'y a-t-il de commun entre un guérillero du Front Moro du sud des Philippines et un mollah de Téhéran ? La réponse ne va pas de soi. Car, si tous deux assurent combattre « au nom d'Allah le Miséricordieux » pour assurer le triomphe du message coranique, ils le font dans des contextes qui n'ont rien de commun. Et Scholl-Latour se garde bien d'imposer une grille de lecture unique.

La montée de l'intégrisme est trop souvent présentée, dans les pays occidentaux, comme un phénomène uniforme dont le seul modèle serait la République islamique iranienne. C'est faire fi de la diversité des conditions prévalant dans un univers musulman qui compte près de huit cents millions de

fidèles ; c'est oublier que le fondamentalisme est d'autant plus virulent en Iran et au Liban qu'il s'inspire dans ces deux pays de la tradition chiite, une tradition du martyre et du sacrifice, minoritaire dans l'islam - un dogme des musulmans sort chiites.

Scholl-Latour se garde soigneusement de tout jugement global. Il n'a pas la prétention de fournir des clés pour comprendre l'intégrisme ; il regarde et décrit. La méthode évite le simplisme et l'approche polémique. Ni tentative de synthèse ni essai d'explication, les *Guerrilleros d'Allah* est avant tout un ensemble de tableaux et de portraits, souvent riches - c'est le cas des chapitres consacrés à l'Irak et au Liban - parfois moins - sur l'Egypte ou l'islam asiatique, notamment. On ne saurait reprocher à ce volumineux carnet de route d'une vie son manque de cohérence. La réalité dont il rend compte n'en a pas davantage. On regrettera, en revanche, que l'auteur - grisé par son succès ? - cède parfois à l'épate professionnelle et porta des appréciations sans indulgence sur le comportement de confrères plus modestes.

ALAIN FRACHON.

« Les Guerriers d'Allah : 800 millions de musulmans à la conquête du monde, par Peter Scholl-Latour, Presses de la Cité, 630 p., 150 F.

CHARLES DE GAULLE



LETTRES NOTES ET CARNETS / 1961-1963

Fin de la guerre d'Algérie et cheminement vers l'indépendance avec les accords d'Évian, au milieu des émeutes, des attentats et d'épreuves comme le putsch des généraux ou les violences de l'OAS, attentat du Petit-Clamart.

L'année 62 marque le référendum sur le projet d'élection du Président de la République au suffrage universel. Sur le plan international, construction du mur de Berlin, crise de Cuba.

Enfin, l'assassinat du président Kennedy.

PLON

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 65072 F
Téléphone : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. Le Monde

Directeur : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969) Jacques Fauret (1969-1982) André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 570 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beuve-Méry, fondateur.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Correspondant en chef : Claude Sautès.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 \$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.R., 65 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Singapour, 326 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 \$; USA (West Coast), 1,50 \$; Venezuela, 110 bol.

ABONNEMENTS

BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE

354 F 672 F 954 F 1 280 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE

687 F 1 337 F 1 952 F 2 530 F

ÉTRANGER (par mandat)

L. - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS

399 F 762 F 1 099 F 1 380 F

IL - SUISSE, TUNISIE

564 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse destinés ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les ans progressivement en capitales d'imprimerie.

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395 - 2037

وڪٽا ۾ن الاصل

étranger

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Le juge William Rehnquist remplace M. Warren Burger à la présidence de la Cour suprême

Washington (AFP, UPI). - Dans une communication télévisée impromptue et qualifiée par la Maison Blanche d'« importante », le président Reagan a annoncé, mardi 17 juin, la démission de M. Warren Burger, président de la Cour suprême, la plus haute instance américaine, et la nomination pour lui succéder de M. William Rehnquist. M. Reagan a désigné, pour compenser le départ de M. Burger, âgé de soixante-dix-huit ans, M. Antonia Scalia, juge à la cour d'appel de Washington depuis 1982. La passation des pouvoirs sera effective le 10 juillet prochain.

La décision de M. Burger a créé la surprise à Washington. Pour la justifier, le président de la Cour suprême a fait valoir qu'il souhaitait se consacrer pleinement à la préparation des cérémonies devant marquer le deux centième anniversaire de la Constitution américaine en 1987. M. Burger a été nommé il y a quelque temps à la tête du comité chargé d'organiser ces festivités.

Un conservateur bon teint

Né en 1924 à Milwaukee, nommé à la Cour suprême, comme M. Warren Burger, par le président Nixon, le juge William Rehnquist a largement justifié depuis la réputation de conservateur qui était la sienne au moment de sa désignation en 1972. En matière de libertés civiles ou de droit pénal, comme dans les affaires constitutionnelles, cet ancien avocat s'est clairement situé, au cours de ses quatorze années de présence dans la plus haute instance judiciaire du pays, du côté de ceux qui souhaitent revenir sur les acquis libéraux des années 50 et 60.

Ancien partisan du très conservateur Barry Goldwater à la présidence des Etats-Unis en 1964, M. Rehnquist avait soulevé, peu après sa désignation, de vives controverses par son attitude dans une affaire au sein de laquelle la Cour suprême avait eu à statuer. Rompant avec la tradition, il n'avait pas hésité alors à participer au vote de la Cour déclarant constitutionnelle la surveillance militaire dans l'Etat de Washington de manifestations pacifiques. Or il avait été quelque temps auparavant, en sa qualité d'assistant au ministre de la justice, l'un des responsables gouvernementaux de cette décision controversée.

Répondant, en 1984, aux critiques de ceux qui lui faisaient grief de remettre systématiquement en question les arrêts de l'ère précédente favorables à un élargissement des droits des Noirs et des autres minorités, le juge Rehnquist avait tranquillement déclaré que certaines de ces dispositions étaient des

« recettes ouvrant la voie à l'anarchie », et donc qu'elles ne pouvaient être compatibles avec l'esprit constitutionnel des « pères fondateurs ».

Comme M. Reagan, M. Rehnquist est un défenseur convaincu des thèses invitant le système judiciaire à observer une certaine « réserve », en particulier à l'égard du pouvoir politique. C'est ainsi qu'il devait refuser de participer à la décision de la Cour qui devait contraindre M. Nixon, en 1975, à livrer les enregistrements de conversations à la Maison Blanche liées à l'affaire du Watergate, précipitant, par les révélations ainsi livrées au public, la démission du président.

Dans le même domaine du contrôle des activités politiques, M. Rehnquist fut l'un des principaux artisans de l'arrêt de la Cour, en 1985, qui annule le limite de 1000 dollars précédemment imposée pour le soutien financier accordé par les comités d'action aux candidats à la présidence. Une telle restriction équivaut, explique-t-il, à « autoriser un orateur à parler en public, tout en lui interdisant l'usage d'un microphone ».

Mais c'est sans doute son opposition à l'« overtonement » et son action pour limiter les droits accordés par la loi aux criminels face à la police qui ont contribué le plus à la célébrité du juge Rehnquist. C'est certainement aussi sur ce terrain, où il est assis de soulever l'émotion populaire, que cet ancien membre de l'US Air Force s'apprête à mener fermement bataille. M. L.

L'ENQUÊTE SUR L'ASSAUT DU PALAIS DE JUSTICE DE BOGOTA EN NOVEMBRE 1985

Les militaires colombiens auraient délibérément ignoré les instructions du gouvernement

En « représailles pour ce qui s'est passé au palais de justice », selon les termes du mouvement de guérilla, le M 19 a revendiqué mardi 17 juin l'attentat mené contre le ministre de l'Intérieur, M. Jaime Castro, perpétré peu avant à Bogota par cinq hommes armés. Cet attentat survient au moment où le tribunal chargé de l'enquête sur l'affaire du palais de justice vient de remettre son rapport.

De notre envoyé spécial

Bogota. - « Le procureur met en accusation le président de la République et le ministre de la défense. » La nouvelle, en première page du quotidien de droite *El Tiempo*, a fait sensation le samedi 14 juin. Depuis plusieurs jours, on parle à nouveau de l'affaire du palais de justice de Bogota, ce sanglant épisode qui vit mourir, les 6 et 7 novembre 1985, dans un bâtiment occupé par la guérilla et réoccupé par l'armée, certains des plus hauts magistrats du pays.

Le tribunal spécial chargé de l'enquête vient de remettre son rapport. Le procureur général de la nation, M. Carlos Jimenez Gomez, a terminé le sien, et a conclu que le chef de l'Etat, M. Belisario Betancur, et le ministre de la défense, le général Vega Uribe, devaient répondre de leurs actes devant le Parlement. Aucun des deux rapports n'a encore été publié, mais ce qu'on peut savoir de l'enquête explique le terme de « holocauste » utilisé en Colombie à propos d'une opération militaire qui fit 95 morts et 11 « disparus ».

Dans certains cas, en effet, on a pu établir que les balles qui ont tué des otages n'avaient pas été tirées par la guérilla. Dans d'autres cas, qu'elles n'avaient pu être tirées que par les forces de l'ordre. L'exemple le plus connu, et aussi le plus dramatique, est celui du président de la Cour suprême, M. Alfonso Reyes Echandía.

M. Reyes est mort le premier jour de l'opération menée par le M-19 après avoir lancé plusieurs appels désespérés au cessez-le-feu et avoir tenté de parler par téléphone avec le président de la République, qui a refusé de l'écouter. Dès le début, les

autorités ont affirmé qu'il avait été frappé d'une balle dans la tête par le commando. Or l'expertise de l'Institut médico-légal ne confirme pas cette version.

Des tests balistiques

Les experts ont examiné vingt et un cadavres présentant des impacts de balles. Ils ont fait des tests balistiques pour savoir si ces balles venaient des armes trouvées sur les lieux et appartenant aux guérilleros : quarante fusils, carabines, revolvers et pistolets mitrailleurs. Dans les quinze cas où ils ont pu se prononcer, ils ont constaté que les projectiles - à l'exception d'un seul - n'avaient pas été tirés par les armes du M-19 soumises à expertise. Le cadavre carbonisé du président

son corps ont été tirés d'un endroit - le troisième étage - où se trouvait alors l'armée.

Le ministre de la justice, M. Enrique Parejo, a levé lui aussi un coin du voile le jour où il a témoigné devant la commission d'enquête. Dans ce témoignage, fait il y a deux mois mais connu seulement le vendredi 13 juin, le ministre explique qu'une des phases cruciales de l'opération militaire a été menée à son terme alors que le conseil des ministres en avait demandé la suspension. C'était le mercredi en fin d'après-midi, premier jour de l'opération. Un groupe spécial de la police tenait, depuis le toit-terrasse, en se servant d'explosifs, de parvenir au quatrième étage, où étaient retenus en otage le président de la Cour suprême et d'autres magistrats, sans

celle-ci - son cadavre a été retrouvé troué de plusieurs projectiles.

A-t-il été pris pour un guérillero et exécuté comme tel ? Est-ce aussi le sort qui a été réservé aux neuf employés de la cafétéria du palais et aux trois autres personnes qui se trouvaient avec eux ? L'affaire de la cafétéria a mobilisé les associations de droits de l'homme. Les onze personnes présentées sur les lieux ont disparu. On suppose que l'armée les a traitées comme des suspects. Selon une version diffusée par les militaires, il y avait dans les frigos de la cafétéria plus de 1200 poulets, de quoi soutenir un siège de plusieurs jours et d'accuser les employés de complaisance avec le M-19. Vérification faite, les poulets n'étaient pas plus d'une trentaine, et ils figuraient au menu proposé le 6 novembre aux fonctionnaires du palais.

L'enquête officielle n'a apporté aucune lumière sur les disparus. Des témoins ont déclaré à des juristes étrangers, venus enquêter sur place, que plusieurs personnes avaient été évacuées du palais à bord des tanks attelés par l'armée. Des proches des disparus affirment avoir appris par des coups de fil anonymes que les employés de la cafétéria ont été interrogés dans une caserne de cavalerie de Bogota, connue pour être un centre de torture de l'armée.

Autre mystère, celui de l'incendie qui a dévasté le palais de justice l'après-midi du 6 novembre, et qui n'a cessé qu'à grand-peine dans la nuit. Selon la première version officielle, c'est le M-19 qui avait provoqué cet incendie, pour supprimer les dossiers de demandes d'extradition des trafiquants de drogue, dont la guérilla est présentée par le gouvernement comme un allié. Cette version, diffusée par le ministre des relations extérieures, M. Ramirez Ospina, n'a pas résisté à l'examen.

Quand le feu a pris dans la salle des archives, c'est l'armée, et non la guérilla, qui se trouvait à proximité. En outre, on se demande, dans les milieux judiciaires, pourquoi le M-19 aurait brûlé de tels dossiers, puisqu'il en existe des copies au ministère de la justice ainsi qu'aux Etats-Unis. D'autres dossiers, d'ailleurs, ont disparu dans l'incendie : notamment une sentence du Conseil d'Etat, impliquant le général Vega Uribe, quand il n'était pas encore ministre de la défense, dans une affaire de torture, et d'autres jugements de la même juridiction, invalidant pour vices de forme plusieurs verdicts rendus par des conseils de guerre. Or ces dossiers-là, selon nos interlocuteurs, n'ont pas de copie.

CHARLES VANHECKE.

Des rapports accusateurs, des mystères aussi...

la garde du chef du commando, Luis Otero. Le ministre de la justice, pour sauver les otages, proposa d'entrer en contact avec l'un des guérilleros, Andres Almarales, qu'il connaissait personnellement, mais demanda - avec l'accord des autres ministres - que les policiers interrompent leur intervention.

Les militaires qui commandaient l'assaut passèrent outre et « le conseil des ministres fut ridiculisé », dit M. Parejo. Le ministre de la justice précise que le directeur de la police, le général Delgado Mallarino, transmit une fautive information au gouvernement en affirmant que les policiers n'avaient pas rencontré une personne qui vivait au quatrième étage, alors que c'est là qu'ont été retrouvés les cadavres de M. Reyes Echandía et de plusieurs de ses collègues, ainsi que de nombreuses victimes du massacre.

Des témoignages troublants

Des témoignages troublants ont été recueillis au cours de l'enquête. Ils font état de personnes sorties vivantes du palais de justice, et dont on a ensuite retrouvé les cadavres. Un témoin affirme avoir vu sortir un vieil homme magistral, un magistrat auxiliaire du Conseil d'Etat, Carlos Horacio Uru, dont le corps soumis à expertise montre qu'il a été atteint à la tête d'une balle tirée à moins de 1 mètre de distance. Carlos Horacio Uru était lié à Andres Almarales, et son beau-frère avait milité dans la guérilla uruguayenne, chez les Tupamaros.

Autre cas troublant, celui du chauffeur de la femme du ministre de l'Intérieur, M^{me} Clara de Castro, procureur au Conseil d'Etat, qui a réussi à sauver sa vie. Cet homme, Jose Eduardo Medina, est sorti vivant du palais, selon plusieurs témoins, et a été conduit au bâtiment où les militaires avaient installé leur QG et où ils interrogeaient leurs prisonniers : le musée du 20-Juillet, sur la place Bolívar.

Or le chauffeur était parmi les victimes. Déjà blessé à la main quand il est sorti du palais - la seule balle qui n'a pu être imputée au M-19, dans l'expertise balistique, c'est

« Les guérilleros du M-19 suggèrent une médiation du pape. Les guérilleros du M-19 ont offert d'ouvrir des négociations de paix avec le président élu de Colombie, M. Virgilio Barco, et proposé que le pape joue un rôle de médiateur durant sa visite en Colombie en juillet. Un dirigeant du mouvement rebelle a déclaré, jeudi 12 juin, que le M-19 était disposé à observer un cessez-le-feu durant la visite papale, du 1^{er} au 7 juillet. Il a ajouté que le M-19 estimait un dialogue possible avec M. Barco, qui doit prendre ses fonctions le 7 août. - (Reuter.)

ASIE

LA VISITE EN FRANCE DU CHEF DU PC CHINOIS

Convergences avec M. Chirac sur le Cambodge

Le secrétaire général du PC chinois, M. Hu Yaobang, passait, ce mercredi 18 juin, dans la région lyonnaise la troisième journée de sa visite en France. Il devait offrir dans la soirée, à l'ambassade de Chine à Paris, un dîner en l'honneur du président de la République.

Jeudi, avant son départ pour Rome, M. Hu Yaobang tiendra à l'Elysée avec M. François Mitterrand une conférence de presse commune, qui n'était pas initialement prévue sous cette forme au programme de sa visite.

Le chef du PC chinois, qui a rencontré mardi le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas, et le premier

secrétaire du Parti socialiste, M. Lionel Jospin - qu'il a invité à se rendre en Chine, - a eu le même jour plusieurs entretiens avec M. Jacques Chirac. Leurs conversations ont notamment porté sur les relations bilatérales, ainsi que sur le Cambodge. Sur ce dernier point, le premier ministre a insisté que la France approuvait les dernières décisions du prince Sihanouk - s'entendait par là le préavis de la formation d'un gouvernement de coalition avec la participation des composantes de la résistance khmère et de membres de l'administration de Phnom Penh. Ce plan a déjà été rejeté par le Vietnam.

Dans la soirée, M. Chirac offrait au Quai d'Orsay un dîner en l'honneur de M. Hu Yaobang. Il a rappelé à cette occasion l'attachement de la France à sa force de dissuasion nucléaire, ajoutant, en outre, qu'elle ne saurait rester « à l'écart des nouvelles recherches entreprises notamment dans le domaine de l'espace », c'est-à-dire de l'initiative de défense stratégique du président Reagan.

Le dîner a notamment été marqué par l'intervention de la chanteuse Mireille Mathieu, qui s'est récemment rendue en Chine et a interprété avec succès, en chinois, la chanson classique *Fleur de jasmin*.

Le sort des dissidents

A l'occasion de la visite en France du secrétaire général du PC chinois - dans laquelle ils voient avec satisfaction une marque « d'intérêt croissant de la Chine pour l'Europe », - MM. Wittek Zafonelli et Gilles Manceron (1) nous adressent un texte dans lequel ils s'insurgent du sort d'au moins une trentaine de dissidents d'opinion communiste idéologiquement contenus à moisir en prison malgré le nouveau cours politique en Chine.

« Nous sommes en particulier, écrivent-ils, sans aucune nouvelle du moins méconnu d'entre eux, Wei Jingsheng, trente-six ans, condamné en octobre 1979 à quinze ans de prison. C'est ce journaliste de talent qui avait proposé de compléter le mot d'ordre officiel des « quatre modernisations » (celles de l'industrie, de l'agriculture, de la technologie et de l'armée), en lui ajoutant la formule « la cinquième modernisation : la démocratie » (...). » Le sort d'un autre dissident est récemment aggravé : Xu Wenli, quarante et un ans, électricien, ancien responsable, en 1979-1980, de la revue non officielle *la Tribune du 5 avril*, qui a toujours exprimé son attachement au socialisme et au marxisme, tout en préconisant que l'on développe la démocratie, à la

manière des rénovateurs tchèques du printemps de Prague. Il avait été condamné en juin 1982 à quinze ans de prison pour « activités contre-révolutionnaires ». Depuis octobre dernier, il subit des conditions de détention particulièrement inhumaines, enfermé dans une cellule sans fenêtre dans la seule voie d'accès est un lucarne ouverte dans le plafond. (...) C'est la sanction que l'on a reçue pour avoir fait parvenir à l'étranger un récit manuscrit - partiellement traduit par la suite par Amnesty International - où il explique que son expérience et ses idées. (...) » La Chine peut-elle noter des liens durables avec les pays de la Communauté européenne tout en continuant d'embastiller et de condamner aux oubliettes ceux de ses intellectuels qui s'écartent un tant soit peu de la ligne politique officielle ? Les mêmes raisons qui nous incitent à nos préoccupations du sort de Sakharov nous poussent à nous sentir concernés par celui de Xu Wenli. (...) »

(1) Respectivement, sinologue, chercheur au CNRS, et historien, secrétaire de la commission « questions internationales » de la Ligue des droits de l'homme.

Les relations économiques avec Pékin se développent

La Chine n'était encore en 1984 que la trente-sixième fournisseur de la France (avec 3,8 milliards de francs) et son quarante-troisième client (2,7 milliards). En 1985, les rapports se sont totalement inversés, nos exportations s'élevant à 6,9 milliards de francs et nos importations à 4,4 milliards. Cette augmentation de 160 % de nos fournitures fait que la Chine est devenue le deuxième marché de la France dans la zone Asie-Océanie, derrière le Japon. Ce dernier, toutefois, a vendu à la France en 1985 pour 27 milliards de francs de marchandises et lui en a acheté pour 10,7 milliards de francs.

Parties de très bas, les relations économiques de la France avec la Chine ont donc beaucoup augmenté et ne peuvent que se développer encore si les contrats en cours se réalisent. Paris a signé avec Pékin les lettres d'intention relatives à la centrale nucléaire de Daya-Bay, et compte toujours pouvoir construire une centrale thermique à Bei-Daiang, ainsi qu'une cimenterie à Canton. On compte encore que la Chine commande trois nouveaux Airbus (après les trois qui lui ont déjà été livrés), ce qui représentera un marché de 10 milliards de francs

environ, et qu'elle réserve une part à la France dans les projets de construction et de rénovation des métros de Shanghai, de Pékin, de Canton et de Tianjin.

Notons enfin que la France a signé en 1985 huit contrats de coopération (*joint ventures*) pour lesquels les principales sociétés engagées sont GDF Chimie, la BNP, Peugeot, BSN et les parfums Jacques Bogart.

« M. Shultz en Asie du 20 au 30 juin. - Le secrétaire d'Etat américain entamera le 20 juin une tournée de dix jours en Asie, au cours de laquelle il participera, notamment, à Manille, à une réunion ministérielle de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN). Avant les Philippines, où il s'entretiendra le 25 juin avec le président Aquino, M. Shultz se rendra à Hongkong, Singapour et Brunei. Il s'était déjà rendu à Manille après le sommet de Tokyo le mois dernier. Le 28 juin, M. Shultz sera à Palau, l'un des territoires de Micronésie sous tutelle qui doivent passer prochainement à un statut de libre association avec les Etats-Unis. - (AFP.)

EN YUGOSLAVIE BONNES VACANCES

ÇA SE DIT : RÉPUBLIQUE TOURS

1 semaine au départ de Paris par vols spéciaux en pension complète, animation, sports et vin inclus au Club RADUCA à Primosten en Dalmatie :

2480 F

Mettez le cap sur...

RÉPUBLIQUE TOURS

1, avenue de la République 75011 Paris 13^e 16.93.43.55-39.30

22, rue Grolée 92020 Nanterre 1.72.37.73.38

AFRIQUE

L'AGGRAVATION DE LA SITUATION EN AFRIQUE DU SUD

Le nombre quotidien de victimes a doublé depuis l'an dernier

De notre correspondant

Johannesburg. — Le travail a repris normalement, mardi 17 juin, en Afrique du Sud, après la journée de grève générale à l'occasion du dixième anniversaire du soulèvement de Soweto. Les transports fonctionnaient, et l'activité économique a retrouvé son niveau habituel. Le rand, la monnaie locale, a regagné plus de 2 cents par rapport au dollar américain, effortant à un peu plus de 40 cents pour un rand. Le ministre de l'économie, M. Barand du Plessis, a annoncé un programme de 1 500 millions de rands (1 milliard 280 F) pour renforcer l'économie et permettre au pays d'atteindre un taux de croissance de 3% dans l'année.

Mardi, l'Institut des relations raciales, un organisme indépendant, a publié ses statistiques sur le nombre des victimes des violences : 1 782 personnes ont trouvé la mort depuis le début des émeutes, en septembre 1984, jusqu'au 31 mai dernier. Le mois de mai a atteint un record avec 213 tués. L'Institut a calculé que 41% d'entre eux sont morts à la suite de violences entre Noirs, et 22% ont été tués par les forces de l'ordre. Cet organisme propose qu'il lui ait été impossible de déterminer de quelle façon les autres victimes avaient péri. Au total, a révélé l'Institut, 754 personnes sont mortes au cours de violences pendant les cinq premiers mois de l'année, contre 879 pour toute l'année 1985, ce qui signifie

que le taux quotidien est passé de 2,4 à 5. On estime, d'autre part, à 130 environ le nombre des tués depuis le début du mois de juin, dont quarante-deux à partir de l'instauration de l'état d'urgence. Onze victimes ont été recensées pour la seule journée du 16 juin. Au total, les émeutes ont coûté la vie à près de 1 900 personnes en vingt et un mois et demi. L'Institut a souligné que ces chiffres n'étaient pas définitifs et n'ont pas été demandés, mais qu'ils ont été rendus publics comme c'est le cas quand il s'agit de Blancs.

Depuis le 12 juin, date de l'instauration de l'état d'urgence, seul le bureau gouvernemental d'information est habilité à donner le bilan quotidien des victimes des troubles. Aucune indication n'a été fournie sur le nombre des interpellés. M. Leon Mellet, porte-parole, se contentait de préciser que ceux-ci étaient bien traités. Il a indiqué qu'aucune information n'était dissimulée et qu'il donnait un reflet exact de la situation dans le pays. Toute suggestion contraire est dénuée de fondement, a-t-il fait remarquer.

Cinq ressortissants étrangers ont été contraints de quitter l'Afrique du Sud mardi. Parmi eux, figurent quatre Allemands, dont deux prêtres et un enseignant qui avaient été arrêtés en application des lois de l'état d'urgence et un cameraman, de nationalité hollandaise, M. Wim De Vos, travaillant pour la chaîne américaine CBS, qui était dans le

pays depuis onze ans. Aucune raison n'a été fournie, sinon qu'il s'agissait de l'« intérêt public ».

D'autre part, il est désormais interdit aux télévisions étrangères de transmettre en direct des informations ou des interviews. Toute émission devra, à l'avenir, être enregistrée, son expéditeur portant la responsabilité de diffuser des nouvelles qui pourraient être qualifiées de « subversives ». La décision prise par le bureau de l'information a été notifiée à la SAB (South African Broadcasting Corporation), afin que ses locaux et son matériel ne soient plus utilisés pour ce direct.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● M. Gaudin (UDF) : *controversé*. — M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a déclaré, le mardi 17 juin, au cours de son point de presse hebdomadaire, que « l'UDF a toujours été opposé à la politique d'apartheid, même si elle a contesté, en son temps, l'attitude hypocrite du gouvernement socialiste, notamment de M. Fabius à ce sujet ». « Si on défend les droits de l'homme, il faut les défendre partout dans le monde », a-t-il dit, en faisant allusion à la visite du chef d'Etat polonais, le général Jaruzelski, à Paris. Il a ajouté : « Nous sommes tous concernés par ce qui se passe en Afrique du Sud. Nous souhaitons que l'on trouve d'autres solutions que la haine et la violence, même si ce n'est pas facile ».

Les Communes approuvent le refus opposé par M^{me} Thatcher à des « sanctions punitives et négatives »

M^{me} Margaret Thatcher, qui reste totalement opposée à des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, a fait approuver sa position, mardi 17 juin, par la Chambre des communes. Les députés britanniques ont repoussé, par 331 voix contre 206, une motion de l'opposition travailliste demandant des « sanctions économiques efficaces » contre Pretoria. Ce vote a en lieu et place d'un débat houleux de six heures, au cours duquel M^{me} Thatcher a été sévèrement critiquée par l'opposition.

Le porte-parole du Parti travailliste pour les affaires étrangères, M. Denis Healey, a accusé le premier ministre d'« indifférence glaciale » en sort des populations sud-africaines. M^{me} Thatcher a répondu que des sanctions seraient « punitives et négatives », ajoutant : « L'important est de mettre fin à l'apartheid par des négociations et d'essayer de mettre fin à la violence des deux côtés. Cela continuera à être notre objectif ».

Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a cependant indiqué que Londres entendait étudier avec ses partenaires du Commonwealth et de la CEE « les mesures susceptibles d'aider à trouver un règlement pacifique en Afrique du Sud ». L'important, a-t-il ajouté, est de mettre « l'apartheid à genoux (...), pas l'économie sud-africaine ».

Plusieurs pays ont, en revanche, pris position en faveur de sanctions. L'Australie, le Danemark et la Chine ont appelé mardi le Conseil de sécurité des Nations unies (qui était réuni à la demande de l'Angola, à la suite d'un raid sud-africain contre le port de Namibe) à prendre des mesures contre Pretoria, et le groupe des pays non alignés a l'intention de faire de même. Pour sa part, le premier ministre irlandais, M. Garret Fitzgerald, qui était reçu mardi à Paris par le président Mitterrand, a souhaité que le Conseil européen, qui doit se réunir la semaine prochaine à La Haye, prenne des « mesures impartiales ». L'Irlande, a-t-il souligné, « comme la France, est en faveur de sanctions ».

M. Tambo :

« Un rôle déshonorant »

Alors que la Bolivie a annoncé sa décision de fermer ses consulats honoraires à Johannesburg et au Cap pour protester contre l'apartheid, les trois grandes centrales syndicales italiennes, la CGIL, la CISL et l'UIL, ont décidé une série de mesures de boycottage des bateaux et des avions sud-africains.

A Paris, où les travaux de la conférence des Nations unies pour des sanctions contre Pretoria se sont poursuivis mardi, M. Oliver Tambo,

président de l'ANC (Congrès national africain), a mis en garde les grandes puissances occidentales, notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne de l'Ouest et la France et a insisté sur leur responsabilité, estimant qu'elles « ont protégé le régime de l'apartheid contre une action internationale décisive ».

M. Tambo, qui a été reçu, au nom du gouvernement français, par M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, secrétaire général de l'Ellysée, et M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, a souligné que ces grandes puissances continuent d'aider le régime de Pretoria, indiquant à ce sujet : « Les gouvernements de ces pays persistent à jouer le rôle ignoble et déshonorant de ceux qui avaient le pouvoir d'imposer des sanctions ne le font pas à présent, l'histoire les jugera comme complices et participants à un crime d'une immense dimension ».

S'adressant aux « ouvriers français » qui peuvent dicter « sa politique au gouvernement », M. Tambo a déclaré : « C'est à ces ouvriers que le peuple de toute l'Afrique du Sud s'adresse, à eux qui font que les compagnies faisant des affaires avec l'Afrique du Sud marchent, à eux qui chargent les bateaux de marchandises pour ce pays. Les sanctions doivent être renforcées par les peuples ». Le président de l'ANC a, d'autre part, estimé que les grèves qui ont marqué, en Afrique du Sud, le dixième anniversaire du soulèvement de Soweto, avaient été un « succès retentissant ».

Pour sa part, le président sénégalais, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Abdou Diouf, a émis le vœu que le Conseil européen « révoque l'erreur commise » par les ministres des affaires étrangères des Douze qui, lundi, à Luxembourg, n'ont pu se mettre d'accord sur des sanctions. « C'est un échec déplorable », a dit M. Diouf, ajoutant que la proposition du premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, de créer une force militaire panafricaine « sera étudiée avec beaucoup d'intérêt lors du prochain sommet de l'OUA ».

Le général Verno Walters, ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, a mis en garde les pays africains contre la création d'une telle force et a souligné que Washington y était opposé.

Du côté français, M. Malhuret a affirmé que Paris « passera » à l'adoption de sanctions à l'occasion du sommet européen et a estimé qu'il était erroné de parler de la « lâcheté » de l'Europe à ce sujet, soulignant que le problème sud-africain « devient de plus en plus inextricable » et que « personne ne peut prétendre détenir la vérité à son sujet ». M. Malhuret a indiqué que la France considère l'ANC et le chef Buthezi (chef du KwaZulu) comme représentants de la majorité noire sud-africaine, et a estimé que le dialogue devait s'engager entre eux et les personnalités « éclairées » de la minorité blanche.

En Afrique du Sud, enfin, M. Chris Heunis, ministre du développement constitutionnel, a affirmé qu'il ne prévoyait pas « de son vivant » de réforme globale de la politique d'apartheid. — (AFP, Reuter, UPI).

DIPLOMATIE

Mort ou renaissance des accords SALT ?

(Suite de la première page.)

Comment savoir si les caractéristiques d'un engin s'écartent des normes en vigueur, sinon en observant d'aussi près que possible ses essais en vol et en captant les données transmises ? C'est sur ce point que porte la seconde doléance des Etats-Unis, qui accusent leurs partenaires de cacher délibérément ces données. Or le traité est parfaitement ambigu sur ce point, puisque, s'il interdit à chaque partie d'« empêcher la vérification par les moyens techniques nationaux », de l'autre, il n'interdit pas le codage...

Reste à savoir si les arbres de la technicité n'en sont pas tenus à caeter la forêt. Même en admettant avec le traité et plus encore avec l'esprit de SALT, on eût du mal à voir dans les violations alléguées par Washington un casus belli justifiant l'abandon pur et simple de ce qui constitue après tout le seul cadre existant pour les relations stratégiques entre les Deux Grands. Comme le dit M. McNamara, c'est un peu comme si, sous prétexte que la criminalité n'a pas disparu, on supprimait le code pénal...

D'autant que ce code reste encore respecté pour l'essentiel : depuis la signature de SALT 2, les Soviétiques ont démantelé entre mille et mille trois cents missiles anciens au fur et à mesure qu'ils en installaient de nouveaux. Peut-être l'auraient-ils fait de toute façon, encore que ce ne soit pas dans leurs habitudes (1). Mais le résultat est tout de même qu'ils se sont conformés aux limites globales de SALT 2.

Les petites phrases de M. Reagan

Or le plus curieux est que ces limites globales leur sont déjà favorables et que M. Reagan, pour sa part, n'a nullement l'intention de s'en affranchir. Le prétexte officiel avancé pour une éventuelle sortie des Etats-Unis des accords SALT est le déploiement des missiles de croisière à bord des bombardiers B-52. A raison de dix engins par appareil, on franchira en octobre ou novembre la barre de 131 avions équipés. Mais le Pentagone que l'on sache, n'envisage pas d'aller au-delà de 200 unités au maximum. Et il en a le droit, à la seule condition de démanteler d'autres systèmes prélevés d'importation ou dans le contingent des missiles « mirvés » (à plusieurs têtes) : Minuteman-3 (basés à terre) ou fusées sous-marines. Trouver 60 à 70 lanceurs de « compensation » sur un total de 1 200 ne représente pas un effort surhumain dans le contexte de

redundance générale reconnue par tous. Et si l'on en croit les dernières déclarations de la Maison Blanche, cette compensation n'est toujours pas exclue.

A ce propos, quelques petites phrases de la déclaration présidentielle du 27 mai ont retenu insuffisamment l'attention. Tout en se disant libéré des contraintes de SALT 2, M. Reagan assure qu'il « continuera de retirer des forces armées » au fur et à mesure du déploiement de nouvelles, qu'il « ne prévoit pas une croissance numéri-

que appréciable des forces offensives américaines », enfin qu'il « ne déploiera pas plus de vecteurs ni d'ogives stratégiques que l'Union soviétique ». Or si l'URSS a plus de « lanceurs » stratégiques que les Etats-Unis (un peu plus de 2 500 contre 1 800), son arsenal compte toujours un peu moins de charges : 9 000 contre 11 000 à 12 000. On voit encore moins dans ces conditions pourquoi Washington aurait besoin de dépasser durablement le plafond fixé pour les engins à têtes multiples, le seul qui fait litige aujourd'hui.

Aussi est-il probablement excessif de parler, comme l'ont fait certains, de « course sans limite aux armements ». Sans doute les Soviétiques, qui n'ont pas à s'embarrasser d'opinion publique, pourraient en théorie mettre en chantier une nouvelle vague de fabrications militaires. Mais ce n'est pas ce que dit M. Gorbatchev depuis plus d'un an, et un porte-parole de son ambassade à Washington vient d'indiquer que la réponse de Moscou sera « proportionnée » à ce que fera Washington. Et est encore moins ce que veut ou peut faire M. Reagan, emprêté dans les obstacles que lui opposent son Congrès, une honne partie des médias et ses alliés européens, tous hostiles à un abandon de SALT : il est significatif que M^{me} Thatcher elle-même est présentée comme ayant élevé à ce sujet les objections les plus vives.

Il est donc plus juste de voir dans la dernière péripétie ce que nous en disant un responsable américain proche des pourparlers en cours à Genève : moins un abandon définitif de SALT qu'une nouvelle et forte pression sur Moscou pour l'obliger à modifier son comportement, une tentative de forcer la conclusion d'un accord remplaçant le « mauvais » traité SALT par quelque chose de mieux, mais n'annulant pas ce qui a été fait.

Ce n'est sans doute pas un hasard si la date fatidique de la sortie de SALT par la mise en service du cent trente et unième B-52 équipé de missiles de croisière se situera peu de temps avant la date souhaitée pour un nouveau sommet soviéto-américain, en novembre ou

décembre. Ni non plus si M. Gorbatchev, nullement découragé par ses échecs, lance depuis quelque temps de nouvelles propositions de désarmement, dont certaines sont bien accueillies à Washington. En particulier celle qui éliminerait du champ des pourparlers stratégiques les bombardiers américains en Europe, autrement dit ces « systèmes avancés » qui ont toujours empoisonné la début de chaque « processus SALT » depuis quinze ans — avant de s'éclipser comme par enchantement au moment de conclure un accord. Quelque chose finira bien par sortir des grandes manœuvres en cours.

MICHEL TATU.

(1) On l'a vu notamment dans l'affaire des cromosilles, puisqu'un nombre important des vieux engins soviétiques SS-4, installés il y a un quart de siècle, ont subsisté pendant des années, et jusqu'à nos jours, au côté de leurs successeurs SS-20.

Nomination d'ambassadeurs

M. PIERRE MUTTER EN BOLIVIE

M. Pierre Mutter est nommé ambassadeur de France en Bolivie, en remplacement de M. Jean-Claude Guisset, parti à Lagos, il a été nommé mardi 17 juin, au Quai d'Orsay.

(Né le 19 octobre 1926, licencié en droit, engagé volontaire de 1944 à 1948, M. Mutter a été intégré dans les cadres des affaires étrangères en 1958, après avoir été en poste à la résidence générale au Maroc, puis à Lagos. Il a été notamment affecté à la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes (1959-1966), puis auprès de l'Office des Nations unies à Genève (1966-1970), à Tananarive (1970-1974), et au secrétariat général de l'association internationale des parlementaires de langue française (1974-1977). Il a été ensuite conseiller général à Saint-Sébastien (1977-1982), à Bruxelles (1982-1984), et enfin à Beyrouth, où il se trouvait depuis août 1984.)

M. BERTRAND GUILHEM DE LATAILADE EN BULGARIE

M. Bertrand Guilhem de Lataillade est nommé ambassadeur en Bulgarie, en remplacement de M. Jean-Marie Le Breton, a annoncé le Journal officiel du 17 juin.

(Né le 6 mai 1925, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, où il a tout d'abord servi jusqu'en 1960, M. Guilhem de Lataillade a été affecté au protocole jusqu'en 1963, puis à Accra, et, en 1971, à la mission permanente auprès des Nations unies à New-York, où il a été premier conseiller à Beyrouth en 1976-1977, ambassadeur à Dar-Es-Salam de 1977 à 1981, puis, jusqu'en 1984, consul général à New-York, avant de rejoindre l'administration centrale du Quai d'Orsay.)

Qu'est-ce qu'un « nouveau missile » ?

Le traité SALT-2 de 1979 autorisait Soviétiques et Américains à déployer un seul type de nouveau missile intercontinental (ICBM) pendant toute la durée du traité. Pour les Américains, il s'agit du MX, déjà développé sous Carter et dont le déploiement a commencé sous le nom de « gardien de la paix » (Peacekeeper) pendant la présidence Reagan. Un autre projet américain est dans les cartons, celui du Midgeman, un petit missile mobile à une seule tête, mais la question de son déploiement et même des tests ne se pose pas encore.

Pour les Soviétiques, les choses sont plus compliquées. Ils auraient fait savoir que leur « nouveau type » de missile est ce que les Américains appellent le SS-X-24, une grosse fusée de même dimension que la MX, munie de plusieurs têtes nucléaires, mais dont le déploiement n'a pas encore commencé en fait.

En revanche, un autre engin a fait son apparition chez eux en 1985, auquel les Américains ont donné le nom de SS-25 et dont plus de soixante-dix exemplaires auraient déjà été mis en place. A la différence du précédent, le SS-25 est petit (l'équivalent d'un Minuteman américain), il est mobile et n'a qu'une seule ogive. Il préfigure en quelque sorte le Midgeman et est d'ailleurs considéré par les experts de l'Armement à Washington comme un « bon » engin, parce que plus « stabilisant » pour l'équilibre stratégique.

Pour être, disent les responsables de la Maison Blanche, mais il représente, après les SS-24, un second nouveau type de missile à tête unique. Non, répondent les Soviétiques, il n'est qu'une variante modernisée de notre ancien engin SS-13, dont soixante exemplaires (tous jours opérationnels aujourd'hui) ont été déployés au début des années 70.

M. T.

PROCHE

LE PREMIER MAGASIN DE TISSUS A DROITE EN REMONTANT LES CHAMPS-ÉLYSÉES

TISSUS COUTURE L'ORIGINALITE ET L'ESPRIT DE LA MODE

RODIN 36, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS

بركتة من زلاصل

Espagne

Le meurtre de deux officiers et d'un soldat à Madrid est attribué à l'ETA militaire

De notre correspondant

Madrid. - L'ETA militaire a continue de ponctuer de manière sanglante les moments politiques importants de l'histoire de l'Espagne, élections comprises. Tout porte à croire qu'elle n'a pas failli, une fois de plus, à son habitude: cinq jours avant les législatives de dimanche, trois militaires ont péri, le mardi 17 juin, dans un attentat perpétré dans la capitale espagnole. Si cette action n'a pas encore été revendiquée, personne ne doute à Madrid, comme à Bilbao, qu'elle est l'œuvre des séparatistes basques.

Vers 14 h 30, sur l'avenue Manzanares, situé près de la sortie de la capitale, un commando de trois personnes, dont une jeune femme, a mitraillé le véhicule particulier dans lequel se trouvaient le commandant Ricardo Saez de Ynetrillas, le lieutenant-colonel Carlos Beisteros et leur chauffeur, un soldat. Les trois militaires ont été tués sur le coup, tandis que leurs assaillants s'engouffraient à bord d'une voiture dont la plaque avait été falsifiée.

Un spectaculaire déploiement des forces de l'ordre, qui a provoqué durant plusieurs heures un véritable chaos dans tout le sud de la ville, n'a pas permis de les retrouver. Un policier qui avait tenté de suivre le commando a été lui-même grièvement blessé dans un accident.

Agé de cinquante et un ans, le commandant Ynetrillas avait déféré la chronique en raison de ses liens avec l'extrême droite. Il avait d'abord été compromis dans l'opération

Galaxie», du nom de ce café de Madrid où, en novembre 1978, plusieurs officiers s'étaient réunis pour préparer un assaut contre la Moncloa, le palais de la présidence. Pour cette affaire, le commandant Ynetrillas fut condamné en mai 1980 par la justice militaire à six mois de prison. Parmi les autres conjurés figurait le lieutenant-colonel Tejero, qui allait envahir, neuf mois plus tard, avec ses gardes civils, le Congrès des députés en février 1981. Le commandant Ynetrillas fut à nouveau arrêté, accusé d'entraîner un groupe paramilitaire d'extrême droite d'une cinquantaine de personnes. Il fut libéré trois semaines plus tard, faute de preuves. Malgré son passé tumultueux, il se déplaçait apparemment dans Madrid sans mesure de précaution particulière.

Offensive tous azimuts

Tout porte à croire que cet attentat est l'œuvre du tristement célèbre «commando Madrid», ou «commando Espana», qui semble plus insaisissable que jamais et qui est tenu pour responsable, depuis 1981, d'une vingtaine d'assassinats dans la capitale espagnole. On lui attribue notamment l'explosion d'une voiture piégée qui avait tué cinq gardes civils le 25 avril dernier.

C'est une offensive tous azimuts, que l'ETA militaire n'a d'ailleurs lancée depuis le début de la campagne électorale. Le 8 juin, un brigadier de la garde civile était assassiné à Mondragon, en Biscaye. Le lendemain,

une bombe explosait sans faire de victime au passage d'un véhicule de la garde civile à Hernani, près de San-Sebastian. En même temps, les séparatistes ont entrepris, comme l'an dernier, une campagne visant à dissuader les touristes étrangers de se rendre en Espagne.

Une autre mauvaise nouvelle pour le gouvernement est venue, le 17 juin, du «front basque»: dans un communiqué envoyé dans la matinée à plusieurs journaux locaux, l'ETA politico-militaire a annoncé qu'elle reprendrait la «lutte armée». Elle n'y avait, il est vrai, jamais renoncé: ses membres s'étaient en effet opposés à la décision d'«adopter une armée» prise en 1981 par le secteur majoritaire de l'organisation appelé «septième assemblée». Les coups très rudes qui lui avaient été portés par la suite l'avaient toutefois réintégré provisoirement au silence.

A quelques jours de la fin de la législature, les socialistes, qui avaient affirmé à plusieurs reprises que la victoire sur le terrorisme était proche au Pays basque, doivent constater aujourd'hui que leur optimisme était prématuré. Certes, le gouvernement a enregistré d'indéniables succès sur le plan policier, grâce notamment à la collaboration française. Il est également parvenu à un «pacte de législature» avec les nationalistes basques modérés, destiné à isoler les plus radicaux. Mais l'ETA militaire n'a pas été neutralisée pour autant et les sondages indiquent que son bras politique, la coalition Herri Batasuna, devrait progresser en vote le 22 juin.

THERRY MALINIAC

Irlande du Nord

Londres et Dublin poursuivent leur rapprochement malgré la colère des unionistes

De notre envoyé spécial

Dublin. - Le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, M. Tom King, et le ministre irlandais des affaires étrangères, M. Peter Barry, se sont rencontrés une nouvelle fois mardi 17 juin à Belfast, dans le cadre de la Conférence réunie régulièrement toutes les cinq ou six semaines, conformément aux dispositions de l'accord anglo-irlandais signé il y a six mois. Londres et Dublin ont ainsi montré, en dépit des protestations unionistes en Ulster, leur détermination à poursuivre le processus engagé pour tenter d'atténuer l'«aliénation» de la minorité catholique dans l'impasse constitutionnelle actuelle.

Certes, en six mois, les discussions ont peu progressé, et le gouvernement de la République, craignant de décevoir l'opinion publique nationaliste au Sud et surtout au Nord, continue de manifester quelque impatience. Cependant, dans les allées du pouvoir à Dublin, on sait apprécier à sa juste valeur la fermeté du gouvernement de M. Thatcher.

La réunion de mardi n'a guère produit de résultats tangibles. Les représentants de Dublin, visant à provoquer en Ulster l'amélioration et la normalisation d'un système judiciaire d'exception pour rendre confiance aux membres de la communauté catholique, n'ont pas encore abouti. Toutefois, M. M. King et Barry se sont mis d'accord pour intensifier les échanges de renseignements entre les polices du Nord et du Sud, afin de rendre plus efficace la lutte contre le terrorisme. On a également examiné les problèmes du droit de vote des Irlandais nés en

République mais résidant dans le Nord et du bilinguisme de la signalisation routière.

Cette rencontre, après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée provinciale, n'a pas manqué d'accroître la colère des dirigeants unionistes, bien que ces derniers se soient attendus depuis longtemps à la disparition d'une assemblée qui, créée en 1982, n'a jamais réellement fonctionné, si ce n'est récemment, pour leur servir de tribune de propagande.

Les défilés orangistes

L'attitude de fermeté du gouvernement de Londres, soutenu par Dublin, aggrave la tension en Ulster, surtout au moment où les unionistes extrémistes et les activistes «loyalistes» des organisations paramilitaires protestantes, prenant le risque de provoquer de nouvelles violences, se préparent à faire des traditionnels défilés orangistes de l'été le sommet de leur mouvement de protestation. Mais M. Thatcher et son cabinet estiment que, «dans le climat actuel», il est préférable d'annuler les élections qui devaient avoir lieu en octobre pour le renouvellement de l'Assemblée, car le scrutin aurait de nouveau fourni aux unionistes une occasion de transformer la consultation en un «référendum» contre l'accord - ce qu'ils ont déjà fait avec un succès mitigé en janvier, lors des législatives partielles que leurs députés avaient provoquées en démissionnant en bloc.

Le mois dernier, M. Tom King a invité les dirigeants unionistes, M. James Moynihan et le pasteur Paisley, à discuter de l'avenir de l'Assemblée, mais ceux-ci avaient refusé, conformément à leur déci-

sion de boycotter de toute relation avec le gouvernement de Londres tant que l'accord anglo-irlandais serait maintenu. Manifestant vivement sa mauvaise humeur, le cabinet de M. Thatcher s'est alors servi de ce refus comme d'un prétexte pour décider que l'Assemblée avait vécu, cette fois, définitivement. La porte reste cependant ouverte pour une éventuelle entente, ni cas où les unionistes assoupiraient leur position et au cas où certains d'entre eux viendraient à se désolidariser du mouvement, actuellement animé par les éléments les plus durs.

Après la rencontre anglo-irlandaise du mardi, le pasteur Paisley a déclaré: «Si l'on considère hors la loi le fait de mobiliser le peuple contre l'accord, alors soyons hors-la-loi...» Le chef de file unioniste adresse ainsi, à sa façon toujours rude, une nouvelle mise en garde au gouvernement de M. Thatcher. Et il a ajouté: «Le processus démocratique a cessé d'exister. Il ne nous restait plus qu'un forum, celui de l'Assemblée, ils l'ont supprimé; maintenant je n'ai plus d'autre choix que d'aller dans la rue, et c'est ce que je vais faire...» Cependant, les manifestations unionistes durant la réunion de mardi entre M. King et Barry n'ont rassemblé que quelques centaines de personnes et n'ont pas donné lieu à de sérieux incidents.

FRANCIS CORNU.

URSS

REMANIEMENTS A LA TÊTE DE L'ÉTAT

Les 1 500 députés du Soviet suprême de l'URSS ont ouvert ce mercredi 18 juin, au Kremlin, leur session ordinaire d'été avec comme principal point à l'ordre du jour l'adoption du XII^e Plan quinquennal 1986-1990.

Plusieurs changements ont été annoncés au début de la session dans la composition du présidium du Soviet suprême, l'organisme collectif qui assure la fonction de chef de l'Etat et dont M. Gromyko est le président; M. Vassili Kouznetsov, âgé de quatre-vingt-cinq ans, qui exerçait depuis 1977 les fonctions de premier vice-président de cet organisme, a pris sa retraite «pour raisons de santé». Lors du dernier congrès du parti, M. Kouznetsov avait perdu son siège de suppléant au Politburo, mais il avait été réintégré dans les fonctions de premier adjoint du chef de l'Etat par M. Petr Demitchev.

Agé de soixante-huit ans, chimiste de formation, M. Petr Demitchev a commencé sa carrière sous Staline dans l'appareil de l'«agitprop» de Moscou, puis du comité central. Il avait connu d'importantes promotions à partir de la fin des années 50, puisqu'il a été successivement premier secrétaire de la région puis de la ville de Moscou (1960-1962) et secrétaire du comité central du parti à partir de 1961. En novembre 1964, au lendemain de la chute de Khrouchchev, il était promu en outre membre suppléant du Politburo; réélu à ce siège par tous les congrès successifs et encore par le dernier, en mars de cette année, il est aujourd'hui le doyen incontesté de cet organisme.

Toutefois, sa carrière a été stagnante depuis vingt ans. En novembre 1974, il quitta le secrétariat du parti pour prendre le poste de ministre de la culture, qu'il occupa jusqu'à ces derniers jours.

UN MANUSCRIT DE M^{me} ELENA BONNER

Avant de retourner en Union soviétique, M^{me} Elena Bonner a laissé en Occident le manuscrit d'un livre qu'elle a écrit pendant son séjour aux Etats-Unis.

Le livre raconte la vie du couple depuis l'«adieu» à Gorki; donne des détails sur son isolement, sur la violation de sa vie privée et sur l'observation de tous les instants dont font l'objet les Sakharov. L'analyse minutieuse des films tournés à leur insu n'en est qu'un exemple.

Le livre, qui est en cours de traduction, sera publié simultanément en octobre prochain dans plusieurs pays, selon le vœu de M^{me} Bonner: chez Knopf aux Etats-Unis, Piper en Allemagne, Fédérale, Collins en Grande-Bretagne, Garzanti en Italie, dans les pays scandinaves, et en France aux Editions du Seuil.

Le manuscrit s'achève sur les derniers moments en Occident: «Comment imaginer que tout cela finisse bien? Peut-être par le seul fait qu'André et moi restions ensemble. Et par le fait que là-bas, au-delà des frontières qui nous séparent du monde et de vous tous, chère famille, chers amis, il nous reste la liberté d'être nous-mêmes.»

PROCHE-ORIENT

Libye

Qu'arrive-t-il au colonel Kadhafi ?

Une délégation militaire soviétique «de haut rang» a annoncé cette semaine à Tripoli une série d'entretiens avec les responsables de la défense libyenne, a annoncé mardi 17 juin l'agence Jana. La délégation - dont Jana ne précise pas la composition - a notamment rencontré le chef d'état-major des forces aériennes libyennes. (AFP.)

L'intérêt que présente cette visite n'est pas seulement d'ordre militaire. On se demande, en effet, dans les milieux diplomatiques occidentaux si la délégation sera ou non reçue par le colonel Kadhafi. Depuis le raid américain du 15 avril dernier, le «guide de la révolution libyenne» semble singulièrement absent de la scène politique. Est-il malade? Ou retiré dans un coin de désert pour une de ces longues méditations solitaires dont il est coutumier?

Plusieurs indices n'ont pas manqué d'intriguer et d'étonner dans les capitales occidentales où l'on prend en considération les spéculations récemment émises sur l'état de santé du dirigeant libyen.

Elles ont été relayées ce dernier week-end par l'annulation de l'entretien que le colonel Kadhafi devait accorder, samedi, à une délégation de quatre membres du Parlement européen, pour un entretien expressément invité à Tripoli, afin de le rencontrer. On leur a fait savoir, sans autre explication, que le colonel «ne recevait personne en ce moment».

Les rumeurs avaient pris corps la semaine dernière, au moment des festivités organisées pour le seizième anniversaire du départ des troupes américaines de la base de Wheelia, près de Tripoli. La presse occidentale avait été convoquée avec un empressement tout particulier. Le colonel devait prendre la parole à Tripoli sur la «place Verte», celle réservée aux discours des «grandes occasions». Ce devait être son premier vrai bain de foule depuis le raid américain. Or mercredi 11 juin, pas

Israël

Un député a rencontré M. Arafat à Tunis

(De notre correspondant.)

Jérusalem. - Un député arabe israélien, M. Mohamed Miar, a révisé, mardi 17 juin, qu'il avait rencontré, la semaine dernière, M. Yasser Arafat à Tunis. Avocat à Haïfa, M. Miar est l'un des deux membres de la Knesset élus en juillet 1984 sur la «liste progressiste pour la paix» (LPP), parti judéo-arabe favorable à l'autodétermination du peuple palestinien. L'autre député de la LPP est le général de réserve Mati Peled.

Selon M. Miar, ses entretiens avec M. Arafat ont porté sur l'essentiel sur les tentatives actuelles d'Israël et de la Jordanie visant à isoler l'OLP sur le terrain et à la court-circuiter sur la scène diplomatique. M. Arafat s'est déclaré prêt à d'autres rencontres avec les Israéliens afin de faciliter une relance du processus de paix. Le chef de l'OLP, a précisé M. Miar, s'était montré particulièrement actif dans la préparation de ce rendez-vous de Tunis.

M. Miar avait déjà rencontré M. Arafat il y a dix-huit mois. Comme à l'époque, l'annonce de ce nouveau tête-à-tête a provoqué de vives réactions à la Knesset. Plusieurs députés de la droite et du Parti travailliste ont demandé la levée de l'immunité parlementaire de leur collègue. D'autres ont réclamé qu'il soit traduit en justice. M. Miar ne semble pas inquiet outre mesure. «Je n'ai rien à cacher, a-t-il dit, c'est pourquoi j'ai préféré révéler moi-même cette rencontre.» Voilà qui va en tout cas redonner toute son actualité à un projet de loi en sommeil depuis quelque temps et qui préconise de châtier sévèrement tout Israélien qui n'aurait niement des contacts à l'étranger avec des responsables de l'OLP. J.-P. L.

A TRAVERS LE MONDE

GUINÉE-BISSAU

Quatre «comploteurs» sont morts en prison

Bissau. - Quatre personnes, impliquées dans la tentative de coup d'Etat, qui se serait déroulée en novembre dernier à Bissau, sont mortes «de maladie» en détention, mardi 17 juin, le procureur général de la République, M. Joseph Turpin. Le procès des auteurs présumés de ce complot qui aurait été organisé par l'ancien numéro deux du régime, le colonel Paulo Correia, s'est ouvert le 5 juin, devant le tribunal supérieur militaire de Bissau.

Deux autres accusés sont actuellement hospitalisés. Au début du mois, l'un des accusés, l'ancien chef du corps des pompiers, M. Joao Zacarias de Antonio Pereira, était mort à l'hôpital, «des suites d'une longue maladie» et, le 3 mai dernier, le colonel Forth Na Bitra, également accusé de «complot» était mort dans sa cellule. Tous ces accusés étaient d'ethnie balanta, à laquelle appartient M. Correia. (AFP, Reuters.)

AFGHANISTAN

Message de la résistance à l'ancien roi

Rome. - Le représentant militaire des moudjahidins afghans, le commandant El Gailani, a remis, mardi 17 juin, un message à l'ancien roi d'Afghanistan, Mohamed Zahir Shah, en exil à Rome. A l'issue de cette rencontre, un porte-parola de la résistance a déclaré que «d'importantes nouvelles» pourraient être annoncées prochainement concernant la représentation extérieure des combattants. Lundi, à son arrivée en Italie, le commandant Gailani - qui a gagné Paris mardi soir - avait estimé que le peuple afghan «a besoin d'une figure représentative» et que l'ancien souverain pourrait jouer ce rôle. Ce dernier s'était récemment dit prêt à reprendre la bataille politique, tout en soulignant qu'il n'avait pas l'intention de restaurer la monarchie à Kaboul. (AFP.)

PICARD logo with a key. Text: LES ASSUREURS ONT TRANCHÉ! 4 gammes de serrures PICARD se sont vu décerner la note maximum «3 Etoiles» par l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances. Liste des installateurs: au 42-33-44-85+

Le Marché Commun C. BERTHAUD 1986, 3^e édition entièrement mise à jour (Europe des douze) 320 pages, 165 F.T.T.C. au 15.06.1986 MASSON logo

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES POUR HOMMES A PARTIR DU 19 JUIN DANS TOUS LES RAYONS SOLDES Jusqu'à épuisement des stocks MADELIOS Place de la Madeleine, Paris

politique

LA RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU PCF

M. Marchais : « Nous ne tomberons pas dans le piège »

La session du comité central du PCF qui s'est déroulée le lundi 16 et le mardi 17 juin, sur le thème des intellectuels, s'est achevée sans nouvelle condamnation des « rénovateurs ». Deux résolutions finales ont été adoptées, à l'unanimité, à l'issue des débats au cours desquels M. Pierre Juquin, après M. Félix Damette, le premier jour, est intervenu de façon critique. M. Georges Marchais lui a répondu en adoptant, selon un membre du comité central, un profil bas face aux rénovateurs.

La séance de mardi s'ouvre vers 9 heures, sous la présidence du mathématicien Jean-Pierre Kahane. Le premier intervenant est M. Claude Cabanes, rédacteur en chef de l'Humanité. Pour la première fois, il critique devant ses pairs l'entrée des journalistes communistes à la télévision en 1981. « Nous avons adopté un profil bas, réaliste, non-communisme », dit-il. « Quel est le résultat ? C'est un flasco sur toute la ligne », répond-il, ce qui prouve qu'il n'y a pas d'interstice possible pour des révolutionnaires.

M. Cabanes s'en prend vigoureusement à l'ancien ministre de la culture, M. Jack Lang, « le gourou de la rue de Valenciennes » qui a distribué des « wagons de médailles » et fait du « clientélisme à la sauce radicale ». Il dénonce même la « littérature officielle » symbolisée par Marguerite Duras et Michel Tournier. « L'architecture officielle », ainsi que les « comédiens et chanteurs officiels » sans précisions. Il poursuit son réquisitoire en dénonçant « la violence idéologique d'Etat avec un OG contre-révolutionnaire installé contre nous après 1981 ; une tête pensante à l'Elysée, l'autre, d'exécution, à la culture ».

Après lui, M. Jacques Chambaz met en évidence les « valeurs et traditions progressistes », en indiquant que les deux récents livres de Jean-Marie Benoît et Jacques Julliard concourent au même but de remise en cause de Jean-Jacques Rousseau comme valeur progressiste. Il cède la parole à M. Pierre Juquin, qui, après M. Félix Damette la veille, est le deuxième « rénovateur » déclaré à s'exprimer.

L'ancien porte-parole du PCF, dans une intervention d'une vingtaine de minutes, va reprendre point par point les critiques dont il a fait

l'objet de la part de l'Humanité et de M. Marchais. « Il a jonglé avec les articles des statuts », confie un participant. S'appuyant sur l'article 7, il explique qu'il ne voulait pas « céder à une injonction » quand on lui a demandé d'expliquer son refus de condamner « la tentative d'activité fractionnelle de la Meurthe-et-Moselle » lors du dernier comité central. Il sort l'article 16 pour souligner que les communistes de cette fédération « rénovatrice » ont « le droit d'être entendus ». Il affirme son opposition à « la constitution de tendances ou à fractionnement » dans le parti et se montre partisan « d'en maintenir l'interdiction dans les statuts même après la révision » qu'il juge « nécessaire ». Ce faisant, il renvoie tout de même à Lénine, à qui il arrive de demander un congrès extraordinaire, et au congrès de Tours en 1920, qui avait vu la création d'une fraction.

« Une corde »

« Qu'on ne me dise pas que le vingt-cinquième congrès a résolu tous les problèmes posés », lance M. Juquin après avoir réclamé « une mise à plat de toutes les questions de fond ». Il évoque les problèmes des fédérations de Meurthe-et-Moselle et du Finistère en mettant en garde la direction contre les mesures administratives : « J'ai voté et voterai ici contre toute sanction ou menace de sanction ». Il s'explique ensuite sur sa participation à la réunion organisée par l'Eurogauche à Saint-Fons (le Monde du 11 juin) en disant : « Que nous le voulions ou non, la question de l'Europe se pose. Et il me semble évident, le risque d'un nouveau « retard historique ».

« Ensuite, il a canardé l'Humanité », confie un membre du comité central. « L'Humanité accueille mon nom à celui d'Henri Fiszbin, dit M. Juquin. Elle a eu le mieux reflété la vérité si elle avait fait état de mes prises de positions catégoriques (...) contre la démarche de cet ancien camarade ». Puis il lance à la cantonade : « Pourquoi cet acharnement à me « faszbiniser », non seulement sans preuve, mais à l'encontre de la réalité. Je ne deviendrais pas un Fiszbin, je n'ai pas eu le PS. Pas seulement par dignité personnelle mais pour des raisons fondamentales ».

M. Juquin, qui va, paraît-il, faire des propositions de révision des statuts au cours d'un prochain comité

central, en ferait également d'autres concernant l'Europe.

« Après Juquin, Zarka est sorti comme un diable de sa boîte », remarque un participant. L'ancien député de Seine-Saint-Denis vociférait : « Mais si, il y a travail fractionnel ! ». M. Jean-Paul Magnon a alors levé la main pour exprimer la même chose. « Juquin n'est pas seul », dit-il. Pour éviter ce risque de dérapage, M. Georges Marchais a pris immédiatement la parole. « Je ne veux pas faire pression sur le comité central, j'interviens en tant que secrétaire général sans avoir réuni le bureau politique », dit-il en calmant le jeu. « Cette provocation de Juquin n'est pas une ficelle, c'est une corde. Je propose au comité central de s'en tenir à son ordre du jour », conseille-t-il. Et il poursuit : « On a annoncé que le comité central prendrait des sanctions à l'égard de Pierre Juquin. On voit bien le piège, mais nous ne tomberons pas dedans ».

Puis le secrétaire général rappelle que la ligne politique a été approuvée massivement dans les rangs du PCF avant de s'interroger : « Qui pourrait penser qu'il suffirait d'une année pour redresser la situation difficile du parti que la politique antérieure avait entrainée ? ». « C'est à partir de cette considération que le comité central n'a pas jugé nécessaire de convoquer un nouveau congrès », dit-il. Et de préciser qu'il n'aurait fait s'il l'avait fallu.

Il indique alors, s'agissant de la Meurthe-et-Moselle, que « c'est aux communistes [de ce département] de résoudre leurs problèmes ». S'il affirme que la pétition des « 3 000 » réclamant un congrès extraordinaire (le Monde du 14 juin) ne représente que « 0,5 % des effectifs du parti », il n'en ajoute pas moins : « Je sais, il est vrai, qu'il y en a plus dans le parti qu'il n'y en a dans les problèmes ». Quant à la réunion de Saint-Fons, il a cette phrase : « Nous n'avons pas été invités ». Bien sûr, il n'avait pas été invité à cette démarche, il ajoute : « Mais nous sommes disponibles pour des rencontres ».

M. Marchais conclut en s'adressant directement à M. Juquin : « Tu as dit un jour à la radio qu'on ne t'aime pas beaucoup dans le parti,

agis en sorte que ça ne s'aggrave pas ! ».

Après cet échange au sommet, la discussion reprend son cours sur des interventions de M^{me} Danielle Bieustrain, qui parle de l'université de tout poil du PCF se sont bien sortis de la réunion du comité central. Dans ce curieux parti où il suffit de s'abstenir dans un vote pour indiquer que l'on est contre et où poser une question revient à énoncer une affirmation, les opposants ont remporté un succès par « non-défaites ».

La séance de l'après-midi placée sous la présidence de M. Jean-Claude Lefort débute par une « simple information sur l'audiovisuel » de M. Charles Fiterman. L'ancien ministre signale que le PCF ne donnera « aucune caution » au mouvement « La 18^e est à vous » car le PS y a fait « une OPA ». Il annonce qu'un tract sur la télévision va être diffusé à trois millions d'exemplaires. M. Jacques Roux, ancien président de l'OMS, évoque ensuite « le glissement à droite du corps médical » et M. Nicolas Marchand parle de « glissement à droite des intellectuels », dans lequel il voit une « dimension élitiste directe ». Parlant de l'« effet Beson », ce jeune écrivain non communiste qui écrit dans l'Humanité, il dit : « Il y a des centaines d'intellectuels communistes qui peuvent, comme lui, bien qu'il ne soit pas un modèle, parler sans complexité jdanovien et stalinien », expliquant par cette formule qu'il n'est pas nécessaire de se référer à des règles qui ont été énoncées, en leur temps, par le Soviétique Jdanov.

Après M. Michel Laurent, le philosophe Lucien Sève conclut les débats sur « une intervention d'un très haut niveau philosophique », selon un participant, dans laquelle il évoque l'idéalisme et le matérialisme, l'activité intellectuelle et la production intellectuelle. Il affirme qu'« il ne faut pas tendre aux intellectuels une main dans laquelle il y a surtout des griffes ».

La réunion s'achève sur le vote à l'unanimité d'une résolution présentée par M^{me} Françoise Lazard sur « la situation politique et l'activité intellectuelle », contenté par M. Delair, présentée par M. Pierre Sotras lançant une souscription de 35 millions de francs pour le parti, « et non pas pour la presse », souligne un membre du comité central.

O. B.

La « non-défaite » des rénovateurs

Une hirondelle ne fait pas le printemps des « rénovateurs ». Pourtant, les contestataires de tout poil du PCF se sont bien sortis de la réunion du comité central. Dans ce curieux parti où il suffit de s'abstenir dans un vote pour indiquer que l'on est contre et où poser une question revient à énoncer une affirmation, les opposants ont remporté un succès par « non-défaites ».

Un succès symbolique et historique, le premier des « rénovateurs » depuis le vingt-cinquième congrès de février 1985. La direction soutient que le PCF est assés « fort » pour maintenir dans ses instances des « camarades », entendez M. Pierre Juquin, qui sont en désaccord, mais elle est apparemment trop faible pour les faire rentrer dans les rangs. Sa faiblesse est dénoncée par le signataire de pétitions par des milliers de communistes, réclamant un congrès extraordinaire.

Tout portait à croire que l'équipe de M. Marchais pouvait passer à l'offensive pour croquer l'abcès. Il n'en était rien, semble-t-il. Du moins, l'évocation de cette hypothèse a-t-elle pu contribuer à en compromettre la réalisation. M. Juquin a pu se sentir plus à l'aise pour continuer à enfoncer son clou.

Incontestablement, les « rénovateurs » ont marqué un point. L'écoulement selon laquelle l'ancien porte-parole du PCF, en évoquant le débat interne, aurait fait, au comité central, une intervention « complètement hors sujet » - ce que laisse entendre le placard du Colonel-Fabien - paraît un peu dérisoire.

Les « rénovateurs » seraient fondés à faire remarquer que lors de la précédente réunion du comité central consacrée à la « classe ouvrière », une résolution avait été adoptée qui accusait la fédération communiste de Meurthe-et-Moselle d'activité fractionnelle.

En refusant de « tomber dans le piège » qui lui était tendu, selon l'expression de M. Marchais, la direction montre aussi

qu'elle est impuissante à prendre une décision, quelle qu'elle soit. Ne pouvant aller plus loin, pour le moment, dans sa condamnation de M. Juquin et des « rénovateurs », elle leur laisse, par là-même, le champ libre.

Contrainte au sur-place, la direction fait même des concessions du point de vue des « rénovateurs ». L'escalade procédurière engagée contre eux est, momentanément, stoppée. M. Marchais fait passer de vevoirs avec M. Juquin, même s'il lui reproche d'utiliser, non pas « une ficelle », mais « une corde ». Il a trouvé plus tactique que lui. Subtilement, l'ancienne étoile du parti pousse à chaque fois le bouchon un peu plus loin, une fois à l'intérieur, une fois à l'extérieur, dans une espèce de course vers le point de non-retour, qu'il fait reculer à chaque tentative.

Il obtient, du moins en paroles, que les « rénovateurs » de Meurthe-et-Moselle résolvent leurs problèmes eux-mêmes. Il déclare, tout de go, qu'il votera toujours contre des sanctions administratives. Il fait reconnaître au secrétaire général que beaucoup de communistes, au-delà des trois mille qui s'expriment publiquement, ont des problèmes. En somme, il légitime l'opposition, tranquillement et ouvertement, à l'intérieur du parti, et il se paie le luxe d'annoncer qu'il servira de paravent en cas d'orage.

Et, malgré cette démarche offensive, celui qui, il n'y a pas si longtemps, selon M. Marchais, violait ses engagements, faisait le jeu de la droite et portait préjudice au parti, cala-là ne se voit pas plus lourdement condamné. Il serait, certes, absurde de prétendre que la direction capitale devant « 0,5 % des effectifs », qui signent des pétitions, mais elle doit juger que les choses sont assez graves comme cela pour ne pas prendre le risque d'être accusée elle-même, de « liquidation » par ceux qu'elle dénonce comme des « liquidateurs ».

OLIVIER BIFFAUD.

LE CONTENTIEUX ÉLECTORAL

Le Conseil constitutionnel rejette cinq demandes d'annulation de résultats des législatives

Le Conseil constitutionnel a examiné et rejeté, le mardi 17 juin, cinq requêtes en annulation totale ou partielle concernant les élections législatives du 16 mars dernier dans les départements du Doubs, de l'Isère, de la Meurthe-et-Moselle, de l'Oise et des Pyrénées-Orientales.

Dans le Doubs, la requête présentée par MM. Michel Bittard et Martial Lenoir (candidats sur une liste d'UDF dissidents et de « divers droite » qui avait recueilli 4,94 % des suffrages exprimés) demandait l'annulation de l'élection de M^{me} Huguette Bouchard (app. PS) et de M. Gérard Kaster (RPR).

MM. Bittard et Lenoir soutenaient que la commission de recensement de vote n'avait pas été à même d'exercer son contrôle à Besançon, les procès-verbaux des opérations électorales ne mentionnaient pas, selon eux, « l'état nominal des électeurs ayant ou n'ayant pas retiré la carte électorale mise à leur disposition le jour du scrutin ». L'instruction diligente par le Conseil constitutionnel a établi qu'il n'en était rien.

Les deux requérants arguaient aussi d'inscriptions irrégulières sur la liste électorale de Besançon. Mais le contentieux qui porte sur la régularité des inscriptions est du ressort du tribunal d'instance (et éventuellement de la Cour de cassation). Le Conseil constitutionnel ne se prononce en cette matière que lorsqu'il y a eu « manœuvre susceptible de porter atteinte à la sincérité du scrutin ». Ce n'est en l'occurrence pas le cas, a observé le Conseil constitutionnel, qui a donc écarté ce grief.

Dans l'Isère, M. Jean-Claude Arabian (chef de file le 16 mars dernier d'une liste de dissidents du Front national qui avait obtenu 0,72 % des suffrages exprimés) invoquait, pour réclamer l'annulation des élections législatives dans le département, les péripéties judiciaires au centre desquelles il s'était trouvé avant le scrutin.

M. Arabian avait, en effet, été cité devant le juge des référés de Grenoble puis devant celui de Carpentras par les représentants du Front d'opposition national - pour se voir interdire l'utilisation de ce titre. Mais ce fait n'a en aucune incidence sur sa candidature ou sur le déroulement de la campagne, observe le Conseil constitutionnel.

Pas plus que le premier motif, le Conseil constitutionnel n'a admis que M. Arabian aurait été victime d'abus de propagande consécutifs à des discussions internes de l'extrême droite dans l'Isère. Enfin, M. Arabian a contesté à tort, a établi le Conseil constitutionnel, le libellé des bulletins de vote de la liste dite de « Rassemblement national » (Front national) dans l'Isère.

En Meurthe-et-Moselle, M. Jean-Claude Bardet demandait d'être proclamé élu en lieu et place de M. Robert Goussier, ou à tout le moins l'annulation de l'élection de cette dernière. La liste de M^{me} Genot, unique député communiste du département, avait obtenu 34 320 voix (10,18 % des suffrages exprimés) soit 394 voix de plus que la liste dirigée par M. Bardet (Front national).

M. Bardet invoquait pour justifier sa requête « un ensemble d'irrégularités qui auraient eu, selon lui, pour conséquence d'influer sur le résultat du scrutin. Le Conseil constitutionnel a examiné et rejeté tous ces griefs.

Dans l'Oise, M. Christian Delair demandait l'annulation des opérations électorales législatives du 16 mars dans le département. La liste législative de la « Ligue ouvrière révolutionnaire » - que conduisait M. Delair avait obtenu 1 475 suffrages (0,44 % des suffrages exprimés). Le commissaire de la République de l'Oise avait pourtant publié le 13 mars un communiqué, contenté par M. Delair, qui faisait état de l'irrégularité de la candidature de sa liste.

Le chèque remis à titre de cautionnement par M. Delair (1 000 francs par siège à pourvoir) avait en effet été refusé au paiement le 5 mars 1986, faute de provision. M. Delair avait bien effectué en numéraire le 14 mars le versement de ce cautionnement, mais « la candidature de la liste qu'il conduisait, faute d'avoir satisfait aux condi-

tions exigées par la loi dans le délai prescrit, était irrégulière ».

Le Conseil constitutionnel a donc considéré que « même s'il n'appartient pas au représentant de l'Etat dans le département de prendre position sur l'irrégularité d'une candidature en dehors des procédures prévues aux articles L. 159 à L. 161 du code électoral, il résulte de l'irrégularité de la candidature de la liste intitulée « Ligue ouvrière révolutionnaire » que la requête de M. Delair doit être rejetée ».

Dans les Pyrénées-Orientales, M. Roland Monells, premier secrétaire de la fédération départementale du PCF, demandait l'annulation des élections législatives dans le département. Le Conseil constitutionnel a rejeté les divers griefs que M. Monells invoquait et qui portaient essentiellement sur les conditions du vote par procuration.

M. K.

prepasup toutes préparations à HEC - SCIENCES-PO - MÉDECINE - PHARMACIE

la préparation au succès

TERMINALE C "PILOTE" ORIENTÉE HEC A PREPASUP (PARIS 14^e)

enseignement supérieur privé

41, 43, 25, 63, 30 - 16-18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

RÉSULTATS DE LA PROMOTION 86

TOUS nos étudiants ont été admis en cycle MBA, dans l'une des 25 premières universités américaines.

En particulier :

- WHARTON (2^e) 1^{re} université en finance,
- INDIANA (9^e),
- ANN ARBOR (10^e),
- CORNELL (13^e),
- DUKE (23^e) 1^{re} université en gestion informatique.
- DARTMOUTH (15^e),
- NEW YORK UNIVERSITY (16^e),
- PURDUE (17^e).

Sur 600 organismes délivrant un MBA, seules 200 universités sont accréditées par l'AACSB (le nombre entre parenthèses dans la liste ci-dessus indique le rang de l'université dans le classement des 50 meilleurs MBA).

Durée des études : Bac + 5 ans ou Prépa, DEUG + 4 ans. Admission sur concours. 2 sessions : 5 juillet, 6 septembre.

MBA INSTITUTE

Études françaises et américaines de management

38 rue des Blancs Manteaux 75004 Paris - Tél. (1) 42.78.95.45

Enseignement Supérieur International Privé

OISE L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

OXFORD INTENSIVE SCHOOL OF ENGLISH

21, rue Théophraste-Renaudin 75015 PARIS Tél. : 48-35-12-02

Séjours linguistiques : « matin » 15 H de cours par semaine par groupes de 8 élèves maximum.

après-midi : tennis, équitation, golf, natation, voile, planche à voile.

LE SENS DE LA REUSSITE

CONSTRUISEZ VOTRE REUSSITE DEVENEZ CE PROFESSIONNEL RECHERCHE

PREPAREZ VOTRE 3^e CYCLE ISG

Ingénieurs, diplômés des IEP, Médecins, Pharmaciens, Vétérinaires, Architectes, titulaires d'une Maîtrise, valorisez ainsi vos connaissances et votre expérience par une formation supérieure complémentaire de haut niveau national ou international.

Choisissez entre ces 2 possibilités :

3^e CYCLE MULTINATIONAL

Des études dans les campus internationaux, les plus renommés associés à l'ISG de Paris.

ISG PARIS/MEM NEW YORK/IMUA TOKYO/ILBE PEKIN/SIFT SHANGAI GIFT et UNIVERSITE SUN - YAT - SEN CANTON

vous conduisent au titre ISG international

3^e CYCLE NATIONAL

Une formation complémentaire classique de haut niveau au sein du campus Parisien de l'ISG

vous conduit au titre ISG (3^e cycle)

CONCOURS D'ENTREE du 8 au 13 Septembre 1986

Inscription avant le 31 juillet 1986

ISG

در كذا من الاملا

DU POU... La non-défaite... des innovateurs

Le collectif budgétaire adopté après retouches par le Sénat

Commencé mercredi 11 juin au Sénat, l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1986, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale après le rejet de la motion de censure déposée à la suite de l'engagement de responsabilité du gouvernement, s'est achevé dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 juin. La majorité sénatoriale, seule à approuver le projet, ayant apporté des modifications au texte, ce dernier doit maintenant faire l'objet d'un examen en commission mixte paritaire.

L'ultime séance consacrée à ce premier collectif budgétaire du gouvernement Chirac aura confirmé une opposition systématique du PC aux mesures proposées, et celle, moins tranchée, des socialistes, qui, par exemple, approuvent l'aménagement du régime fiscal des organismes collectifs de placement, qui vise à mettre fin à la disparité entre

une imposition plus favorable accordée aux plus-values qu'aux revenus tirés des actions de SICAV et des parts de fonds communs de placement investis en obligations.

Tout en approuvant cette mesure, M. Edouard Dalry (Gauche dém., Seine-et-Marne) a mis en garde le gouvernement sur le non-conformité, selon lui, à la Constitution d'une précision apportée au texte par l'Assemblée nationale à la suite d'un amendement du gouvernement qui englobe une modification du droit des SICAV. Du coup, cette modification d'ordre juridique et non fiscal n'a pas à figurer dans une loi de finances, affirme-t-il.

Avec l'accord du gouvernement, le Sénat se contente d'une proposition plus modeste de sa commission des finances en prévoyant que la COB (Commission des opérations de Bourse) donnera son avis au ministre des finances avant toute fixation du montant des frais entraînés par l'acquisition ou le rachat d'actions de SICAV et de parts de fonds de placement.

Bien que socialistes et communistes défendent l'impôt sur les grandes fortunes que le gouvernement et sa majorité entendent supprimer, M. Yves Resnar (PC, Nord) tient à faire remarquer à ses alliés qu'ils sont responsables de son insuffisant rapport. Tandis que M. Gérard Delfan (PS, Hérault) s'élève « pointu » devant l'un des arguments de M. Alain Juppé, ministre délégué chargé du budget, qui souligne un accroissement des inégalités de fortunes depuis l'instauration de l'IGF. Quant à ceux qui, comme M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) rappellent certaines déclarations des responsables de la droite favorable à un tel impôt, M. Juppé observe que « les choses ont changé » depuis lors.

Le RPR pourrait relancer le débat sur la peine de mort

La question du rétablissement de la peine de mort a resurgi, le mardi 17 juin à l'Assemblée nationale pendant la réunion hebdomadaire du groupe RPR. M. Albin Chalandon, garde des sceaux, entend par ses amis politiques sur les projets de loi qu'il défendra prochainement devant l'Assemblée, a été, en effet, interrogé sur la peine capitale. Certains députés, saisissant l'occasion des dispositions instaurant une « peine de sûreté », ont demandé au ministre de la justice quelle serait son attitude à l'égard d'un éventuel rétablissement de cette peine. Il a répondu qu'il ne refuse pas en principe d'un tel débat. Mais il a aussitôt ajouté que ce problème lui paraît si grave qu'il mérite d'être traité au fond et ne doit pas faire l'objet d'une discussion « à la sauvette, en annexe à d'autres dispositions ». M. Chalandon ne souhaite donc pas que certains députés RPR développent une argumentation complète sur ce sujet, soit dans la discussion générale des projets de réforme du code pénal, soit par le biais d'amendements. M. Pierre Messmer (président du groupe RPR) s'est dit « assez proche » des réserves de M. Chalandon : « la peine de mort mérite d'être traitée au grand jour », a-t-il déclaré.

C'est également en vain que les socialistes demandent que la suppression de l'obligation de paiement par chèque pour les achats supérieurs à 10 000 F ne s'applique pas pour l'or, de même, ils se refusent à plus que les communistes à convaincre la majorité de renoncer au rétablissement de l'anonymat sur les transactions du métal précieux.

Attendue, la discussion qui avait été évitée, à l'Assemblée, par l'enga-

gement de responsabilité du gouvernement sur le rétablissement des privilèges des bouilleurs de cru s'est soldée par le retrait de l'amendement de M. Louis Joug (Un. cent., Bas-Rhin) qui le prévoyait. M. Juppé, dans un premier temps, avait contesté le gage prévu pour la perte de recettes prévisibles aux dépens de l'Etat puis, devant l'insistance de M. Joug, il s'est engagé à pas « enterrer » cette revendication et à proposer une solution en 1987.

Pins ardus à endiguer par le gouvernement était la volonté de nombreux sénateurs d'imposer au gouvernement un calendrier de refonte des bases des impôts directs locaux. Toutefois il ne s'est pas opposé à la proposition moyenne de M. Paul Grond (Gauche dém., Aisne), rapporteur de la commission des lois, qui prévoit une « actualisation » des valeurs locatives foncières (qui servent de base au calcul des impôts) en 1988 et à leur révision générale pour qu'elle puisse servir pour le calcul des impositions en 1987.

Entrait également dans les préoccupations des sénateurs, soucieux des finances des collectivités locales, le financement des cotisations d'assurance personnelle pour les personnes privées de ressources que l'Etat prévoit de transférer aux départements. Cette prise en charge incombait aux sénateurs et ceux de gauche n'en ont pas été rassurés, ceux de la majorité se sont satisfaits d'une précision apportée par la commission des finances prévoyant que ce transfert sera intégralement compensé.

La création d'une caisse d'amortissement de la dette publique et celle d'un compte d'affectation spécial « pour les produits de la privatisation » - dont, à la demande du gouvernement la date est avancée du 1^{er} janvier 1987 au 1^{er} octobre 1986 -, sont vivement combattues par les sénateurs du gauchisme. M. Jean-Pierre Masseret (PS, Moselle) y voit « une très belle occasion de débudgetisation ».

Quant à la modification du fonctionnement du compte spécial de commerce qui résulte de la création d'un compte pour les produits de la privatisation (M. Pierre Gambaou (PC, Essonne) s'insurge qu'elle soit votée avant même que le loi engageant le processus de dénationalisation soit promulguée.

LA VISITE DE M. MITTERRAND A CHARTRES

«Tiens bon, Tonton, ils repartiront!»

De notre envoyé spécial

Chartres. «Tiens bon, Tonton, ils repartiront!» un slogan politique nouveau est apparu, le mardi 17 juin, à l'occasion d'une brève visite de M. François Mitterrand à Chartres. Il s'agissait de lettres blanches sur une longue banderole, face à l'hôtel de ville où le président de la République a été accueilli par M. Georges Lemoine, maire socialiste, député de l'Eure-et-Loir, ancien secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.

Puisieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées et plusieurs milliers, tout au long de l'itinéraire que le chef de l'Etat a emprunté, entre le monument édifié à la mémoire de Jean Moulin, l'avenue Maurice-Viollette - dont on a dévoilé la plaque pour l'occasion - et la mairie. M. Mitterrand n'avait aucune raison de tenir rigueur aux porteurs de banderole pour le sobriquet affectueux dont il est affublé depuis longtemps. Il est donc allé serrer quelques mains sur les discours d'usage et avant de repartir - vite, vite - Paris, afin de ne pas manquer une minute du match France-Italie.

Discours d'usage? Mieux que cela. Jean Moulin, préfet de l'Eure-et-Loir, en 1938 et 1940, c'est le symbole de la Résistance. Quarante-six ans plus tôt, jour pour jour, le 17 juin 1940, torturé une première fois par les Allemands, il avait refusé la sou-

AU CONSEIL DES MINISTRES

Nomination de préfets

Le conseil des ministres du 18 juin a adopté le mouvement préfectoral suivant :

- Région de Picardie. - M. Alain Chazot, préfet de Maine-et-Loire, est nommé préfet de la Somme, préfet de la région de Picardie, en remplacement de M. Jacques Seval, nommé hors cadre.
- Maine-et-Loire. - M. Guy Pi-gouille, préfet du Gard est nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Ohrel.
- Gard. - M. Robert Mignet, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet du Gard, en remplacement de M. Figeuille.
- Pyrénées-Orientales. - M. Maurice Joubert, préfet de la Mayenne, est nommé préfet des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Miguet.
- Mayenne. - M. François Lépine, administrateur civil, est nommé préfet de la Mayenne en remplacement de M. Joubert.
- M. Arabes Lux, administrateur civil, est nommé hors cadre pour remplir une mission de service public pour le compte du gouverne-

REGAIN DE TENSION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le FLNKS annonce des manifestations « pacifiques »

De notre correspondant

Nouméa. - La tension est brusquement remontée ces derniers jours sur le territoire à l'approche de l'ouverture, jeudi 19 juin, du procès, aux assises de Nouméa, des dix-sept inculpés de la fusillade de la tribu de Koiné (commune de La Foa), qui coûta la vie, le 10 juin 1983, à deux gendarmes. Craignant que des troubles n'éclatent, le haut commissariat a pris mercredi un arrêté interdisant toute manifestation dans les communes de Nouméa et de La Foa.

Le climat s'est en effet alourdi, dès lundi, à l'annonce par le FLNKS de manifestations « pacifiques » sur l'ensemble de l'île, afin de « soutenir les inculpés de Koiné » et de « dénoncer la militarisation de Kanaky ».

La réaction de l'extrême droite anti-indépendantiste a été immédiate : les Comités d'action patriotique (CAP), animés par l'élu RPCR de la région Centre, M. Justin Guillemard, appelaient aussitôt à contre-manifester, tandis que le Front calédonien invitait ses militants à « rester attentifs aux événements, en se tenant prêts à tout moment d'ordre ».

Instruits par l'épisode du 8 mai 1985 où le face-à-face entre manifestants et contre-manifestants avait tourné à l'émeute, les pouvoirs publics ont donc décidé de ne prendre aucun risque.

Nouméa sera quadrillée toute la journée de jeudi par un important dispositif de forces de l'ordre ayant pour mission de disperser tout attroupement.

De son côté, le FLNKS a fait savoir mercredi, en fin d'après-midi, qu'il ne se résignait pas aux mesures d'interdiction. Ses militants envisagent de se glisser par petits groupes à l'intérieur de la salle d'audience, tandis que des sit-in pourraient se dérouler à l'extérieur. Si de telles consignes sont maintenues, des incidents sont à redouter.

La détermination des indépendantistes dans cette affaire tient à la valeur de symbole que revêt à leurs yeux ce procès de Koiné. « C'est le procès colonial par excellence », commente le président du FLNKS, Jean-Marie Tjibou, qui sera cité avec d'autres dirigeants indépendantistes comme témoins de moralité. Ce procès s'annonce déjà comme un événement sans précédent dans les annales judiciaires calédoniennes : trois ou quatre jours de débats, la présence des principaux protagonistes de l'époque, rappelés de métropole pour la circonstance (responsables de la gendarmerie et fonctionnaires du haut commissariat) ainsi que d'avocats de la défense arrivés en renfort, M. Tubiana et M. de Felice, du barreau de Paris, M. Roux et M. Ottau, du barreau de Montpellier.

Sur le banc des inculpés : dix-sept Mélanésiens de la tribu de Koiné, une tribu isolée de la chaîne, à 25 km de La Foa. Seize d'entre eux se trouvaient jusqu'à présent en liberté provisoire. Ils sont inculpés de tentative d'homicide volontaire. Quant à M. Sylvestre Nemoaré, le seul à être incarcéré à la prison de Camp-Ést à Nouméa, il est, lui, inculpé d'homicide volontaire.

Les faits se sont déroulés, il y a trois ans et demi, au cours d'une opération de gendarmerie visant à récupérer le matériel d'un exploitant forestier, M. Barbou, bloqué par la tribu de Koiné. Un contentieux vieux de cinq ans opposait en effet celui-ci aux membres de la tribu, mécontents de la pollution de leur

rivière provoquée par des glissements de terrain et des déchets de sciage. Les Mélanésiens exigeaient des réparations et, en échange de leur accord à la poursuite de l'exploitation de M. Barbou, demandaient que soient réalisés des travaux de terrassement et d'adduction d'eau.

Cinq années de négociations, de palabres, jusqu'à ce jour de novembre 1982 où la tribu de Koiné, estimant avoir été flouée, décidait de bloquer le matériel de M. Barbou afin de l'utiliser comme monnaie d'échange. L'émeute était vive en sein de la communauté européenne de La Foa qui pressait aussitôt les pouvoirs publics d'intervenir. Le principe d'une opération « coup de

poing » était décidé par le haut commissaire socialiste de l'époque, M. Jacques Royneat, fraîchement débarqué sur le territoire. Cette opération déclencha entre Mélanésiens et gendarmes, au moment de la récupération du matériel, Jacques Morice et Eric Galardon furent mortellement atteints par des tirs d'armes à feu. Embuscade préméditée? La défense fera valoir que les coups de feu ont été tirés après que les gendarmes eurent fait usage de gaz lacrymogènes, créant ainsi une véritable panique au sein d'une tribu peu familière de ce genre d'intervention.

INCIDENTS DANS L'ILE DE SAINT-MARTIN (GUADELOUPE)

Des habitants obtiennent le déplacement de deux policiers

A la suite d'une journée de manifestation marquée par des incidents qui ont fait quatre blessés parmi les policiers et trois parmi la population, les habitants de l'île de Saint-Martin (dépendance de la Guadeloupe située à 250 kilomètres au nord de Pointe-à-Pitre) ont obtenu, mardi 17 juin, le départ provisoire de deux fonctionnaires de police affectés à la police de l'air et des frontières (PAF) et qui avaient participé, le matin même à une « bavure policière ».

Le maire de Saint-Martin, M. Albert Fleming, affirme qu'au cours d'une opération de police administrative, certains des ses concitoyens ont été « traités comme des bêtes ».

Mardi, on expliquait de source préfectorale qu'il n'était pas question que les deux fonctionnaires de police quittent l'île. Cependant, un peloton de gendarmes mobiles de l'escadron d'Arras, détaché à Pointe-à-Pitre, s'enlevait pour Saint-Martin. D'autre part, on avait encore en mémoire les violents incidents qui avaient secoué cette île minuscule lors de l'arrivée, en février dernier, des deux ravisisseurs présumés du magnat hollandais de la bière, M. Freddy Heineken.

Ainsi, en fin d'après-midi, l'avion qui avait servi au transport des renforts de gendarmerie repartait en direction de Pointe-à-Pitre presque vide, mais avec à son bord deux passagers : MM. Santenac et Khaelin. En fin de matinée, dans un ténax adressé au nouveau préfet de région, M. Yves Bouzet, le maire de Saint-Martin avait réclamé que « les fonctionnaires responsables de tels services soient sanctionnés », et s'était associé « au vœu de la population souhaitant que ces fonctionnaires quittent l'île sans délai ».

Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Centre d'éducation permanente
14, rue Cujas 75230 Paris Cedex 05

LICENCE EN DROIT pour salariés d'entreprises
Titulaires d'un DEUG, ayant interrompu leurs études.
Possibilité de préparer la licence en formation continue (une journée et demi hebdomadaire pendant 32 semaines).
Inscriptions : au plus tard le 7 juillet 1986
Renseignements : Tél. (1) 43.54.67.80 - (1) 43.29.75.23

Comment J'ai réussi mon "bac" à l'Institut Guillaume Apollinaire.

On a tous envie de recevoir sa "collante" en criant : "ouf, je l'ai !". Pour moi, "ça a marché"... J'ai (aini !) appris à travailler avec plaisir à l'Institut Guillaume Apollinaire...

On nous aide
Avant, j'étais mal dans ma peau, je n'arrivais pas à me concentrer, je n'ouvrais que des "soles noires". Les cours de soutien à l'Institut m'ont appris à travailler avec efficacité. J'ai découvert le plaisir d'écrire, de lire le journal, de faire des maths, j'ai moi-même surpris répondant en anglais à un étranger dans la rue... Maintenant, je suis à l'aise...

A l'Institut Guillaume Apollinaire, on ne s'ennuie pas... J'ai été surpris de trouver à l'Institut tout un équipement "vidéo" pour m'aider à surmonter ma peur de parler devant tout le monde et de dire des bêtises. J'ai pris confiance en moi, je me suis proposé pour des exposés... je réussissais ! Les entretiens que j'ai eus avec M. Rouyer, le Directeur, m'ont permis de continuer à progresser.

On travaille dans une bonne ambiance
Rien ne remplace les épreuves pour évaluer les progrès. On s'y habitue très vite à cause du rythme des contrôles et des "bacs blancs". J'avoue que j'en avais besoin pour être régulier dans mon travail, et ça m'a réussi.

Pendant les épreuves du "bac", je me suis senti confiant : j'avais "bouclé" le programme, j'avais même dépassé grâce aux exposés d'actualité, aux sorties culturelles, aux séjours linguistiques.

A la rentrée? Je me sens prêt pour m'inscrire à la "Prépa Sciences - Pa" de l'Institut.
Je fais le bon choix.
La réussite, c'est aussi savoir choisir une équipe compréhensive et sérieuse...

Institut Guillaume Apollinaire - 45, rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris - Tél. : (1) 47.70.63.12
Enseignement Privé - 2^o aux Terminales - Terminale Sup. - Prépa Sciences - Pa.
Un trimestre en 2^o : 5.200 F

rejetée cinq demeur... des législatives



POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LA PRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La majorité blanchit M. Robert Hersant

Possibilité de financement étranger pour les journaux français, « amnistie » des infractions à la législation théoriquement en vigueur, limitation à la concentration des titres : la discussion, mardi, à l'Assemblée nationale, de la proposition de loi sénatoriale sur le régime juridique de la presse a attiré le cœur du débat. Sur le premier et le dernier de ces points la majorité du Palais-Bourbon a dû prendre le contre-pied de la majorité du palais de Luxembourg. De là à affirmer qu'elle s'était prise quelques dispositions sur ces thèmes que pour habiller celles qui permettent de passer « au coup d'éponge » sur les agissements de M. Robert Hersant, il n'y avait qu'un pas qu'ont vite franchi les socialistes et les communistes. En tout cas, s'ils ont réécrit les articles sur le rôle du directeur de la publication

lorsque le propriétaire d'un titre est une société anonyme, les députés EPR et UDF n'ont en rien modifié l'architecture du texte qui permet d'aboutir à ce résultat durement critiqué par la gauche.

Comme le souhaitait M. Michel Péricard, l'Assemblée a décidé de limiter à 30 % de la diffusion globale des quotidiens la concentration des titres par un même propriétaire. Mais la difficulté d'application juridique d'une telle décision est vite apparue. Les socialistes ne sont pas sûrs que la volonté simplifiée du mécanisme retenu par la majorité permette un réel contrôle de cette concentration. Un simple problème d'interprétation juridique s'est posé, alors que le gouvernement refusait de fournir

l'interprétation juridique qu'il convenait de donner, d'après lui, au texte que les députés étaient en train de voter.

Comme les jours précédents, les ministres sont restés étrangement discrets tout au long des discussions de mardi, comme si, puisqu'il s'agissait d'une proposition de loi d'origine sénatoriale, ce n'était pas véritablement leur affaire. M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, était bien présent, mais il n'a pas pris la parole une seule fois tout au long de la journée, laissant son secrétaire d'Etat, M. Philippe de Villiers, donner succinctement le point de vue du gouvernement et renvoyer le plus souvent au projet sur l'audiovisuel qui, lui, sera bien l'œuvre du patron du Parti républicain.

L'analyse de la proposition sénatoriale sur la presse a considérablement avancé le mardi 17 juin à l'Assemblée nationale. Les socialistes se sont contentés, le plus souvent, de soutenir pour le principe nombre de leurs amendements. Mais si la multiplication de ceux-ci leur a permis, parfois, de mettre la majorité en difficulté, et, en tout cas, d'obtenir d'elle quelques précisions, le maintien de propositions de modifications répétitives sur des thèmes déjà largement débattus a quelque peu obscurci la discussion.

Ne restent plus à débattre que les dispositions pénales de ce texte, et les amendements mis en réserve à la demande de la commission des affaires culturelles, notamment ceux qui s'efforcent de lier le dossier de la presse écrite à celui de l'audiovisuel, en particulier celui de M. François d'Aubert (UDF, Mayenne), qui souhaite limiter la concentration de ces deux moyens de communication dans de mêmes mains.

La proposition sénatoriale, reprenant le dispositif rigoureux de l'ordonnance de 1944, voulant interdire toute participation de capitaux étrangers dans des entreprises de presse française. Les socialistes, eux-mêmes, en 1984, étaient convenus que cela n'était plus actuellement possible. M. Michel Péricard (RPR, Yvelines), rapporteur de la commission, a fait la même analyse, contestée par M. Yves Briant (FN, Val-d'Oise), qui, pour une fois, aurait préféré maintenir la rigueur de la législation de la Libération.

L'Assemblée a donc voté un dispositif qui s'apparente à celui de la loi de 1984. Mais pour ce faire, la majorité a dû reculer sur « la presse d'information politique et générale » et sur le « contrôle indirect » - sur ce dernier point, malgré les réserves de M. Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), rapporteur pour avis de la commission des lois, - des notions qu'elle avait refusé d'envisager dans les autres parties du texte. Finalement, le dispositif adopté permet à des capitaux étrangers de s'investir sans limite dans des publications non éditées en français ou dans la création de nouveaux titres. En revanche, les capitaux étrangers ne pourront pas acquérir plus de 20 % des publications en français existantes.

Les députés, à l'initiative de M. Devedjian, ont aussi entièrement réécrit les articles 9 et 10 de la proposition sur la responsabilité du directeur de la publication sur la personnalité qui doit détenir ce rôle, et sur la désignation d'un codirecteur lorsque celui qui doit être le directeur est couvert par une immu-

rit parlementaire française ou européenne. Leurs retouches ne modifient pas sensiblement l'architecture du texte mais ce sont pourtant ces dispositions qui ont entraîné les plus vives critiques des élus de gauche.

M. Jean-Jack Queyranne (PS, Rhône) a expliqué que les dispositions pénales proposées en la matière étant plus douces, que celles existant actuellement, elles auraient, en vertu de la tradition juridique, un effet rétroactif, ce qui permettrait de « blanchir M. Robert Hersant qui ne sera plus passible de peines d'amende relativement légères ».

Alors même, a rappelé le porte-parole socialiste, qu'une instruction judiciaire est en cours depuis longtemps, à l'initiative des syndicats de journalistes, pour violation de l'ordonnance de 1944. Il a ajouté que le texte en discussion fait disparaître la disposition prévue à la Libération, qui avait maintenu la responsabilité pénale du directeur de la publication, même s'il avait délégué ses pouvoirs. Pour lui il ne s'agit de rien moins que d'un « tour de passe-passe qui ne vous honore pas », un « article litigieux et scandaleux qui veut passer l'éponge sur un passé récent alors même que des poursuites judiciaires sont en cours ».

« On veut nous imposer une amnistie »

M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) a enfoncé le clou : « Nous sommes là pour examiner quelques articles qui tendent hypocritement, sans courage politique, à amnistier une personne inculpée devant les tribunaux depuis des années (...). Tout le reste de la loi est de peu d'importance (...). On veut nous imposer une amnistie, et même rétroactive puisqu'on veut enlever toute base légale aux poursuites en cours avant même que les tribunaux aient statué ». Quant à M. Georges Hage (PC, Nord), il fit remarquer que M. Hersant « est certainement l'un des plus anciens, sinon le plus ancien, inculpés de France puisqu'il y a huit ans qu'il a été inculpé ».

Face à ces attaques en règle, la majorité fit remarquer, par la voix de M. Devedjian, que si les procès duraient depuis si longtemps c'est probablement que les infractions d'étaient pas évidentes à établir. Quant à M. Péricard, il déclara : « Ce n'est pas parce que vous avez fait une loi anti-Hersant que vous réussirez à nous faire dire que nous faisons une loi anti-Hersant. »

Il reste que le débat juridique, depuis des années, porte sur le fait

de savoir si le principal propriétaire d'une société anonyme éditant un journal doit obligatoirement être son directeur de la publication. La rédaction du projet qu'a fait adopter M. Devedjian, si elle oblige à ce que le directeur de la publication soit le principal dirigeant de la société, permet qu'il ne soit que « le représentant légal » de la société et non plus son principal actionnaire, comme les syndicats de journalistes estiment que l'ordonnance de 1944 l'impose. Le texte en discussion tranche donc ce débat dans le sens préconisé, depuis longtemps, par M. Hersant.

Les conditions de limitation de la concentration furent encore l'occasion de débattre du cas du propriétaire du Figaro. M. Queyranne fit remarquer que si M. Péricard avait accepté de prélever un seuil, ce qu'il avait refusé le Sénat, c'est parce que le Conseil constitutionnel avait estimé qu'il s'agissait là d'un principe constitutionnel et que la majorité n'avait pas voulu reprendre le risque d'en courir ses fondres. Il a ajouté qu'il n'était pas possible de s'en remettre aux travaux de la commission de la concurrence, créée par M. Edouard Balladur, comme l'avait primitivement envisagé M. Léotard, car « la loi du marché n'est pas le maître-étalon de la liberté de la presse ». M. Péricard est arrivé au même résultat avec un autre argumentaire : la commission du ministre des finances s'est jugée incompétente pour un tel travail, et on ne peut laisser une ordonnance traiter un tel principe.

Le député des Yvelines a donc proposé d'interdire « l'acquisition d'une publication quotidienne d'information politique et générale ou de la majorité du capital social ou des droits de vote d'une entreprise éditant une publication de cette nature », si cela amène l'acquéreur à détenir « plus de 30 % de la diffusion totale sur l'ensemble du territoire national des quotidiens d'information politique et générale ». M. Devedjian fit durcir ce dispositif en faisant insérer que s'il y

avait infraction l'acquisition serait nulle.

M. Queyranne affirma que ce seuil de 30 % était pas le fruit du hasard, car avec ses dernières acquisitions : le *Pragès* et l'*Union*, M. Hersant restait en dessous de ce seuil. Il fit aussi remarquer que, alors que les socialistes avaient prévu une commission indépendante pour contrôler les taux de diffusion, dans le texte en discussion il faudrait s'en remettre à un service de l'Etat, ce que lui confirma M. de Villiers ; « curieuse conception du libéralisme », estima le député du Rhône.

Plus fondamentalement, les socialistes firent remarquer que la majorité voulait s'en tenir à la notion de « société éditrice » et refuser toute analyse de la « transparence remontante », ce dispositif serait inopérant : « Toutes les publications de M. Hersant sont éditées par des sociétés distinctes : la loi ne lui sera donc pas applicable ». M. François d'Aubert (UDF, Mayenne) fit un analyse divergente : « Dans le texte de l'amendement, l'acquéreur visé pourra être un groupe de presse ; ce sera ou tribunal d'apprécier. Pour moi, cette limitation de la concentration est tout à fait applicable au groupe de presse ».

Devant cette divergence, M. Queyranne demanda au gouvernement de s'exprimer afin que les tribunaux, dans leur interprétation de la loi, puissent s'appuyer sur les « travaux préparatoires » et sur une volonté claire du législateur. Il dut se contenter d'une réponse de M. Péricard qui le renvoya à la définition de « l'entreprise éditrice » donnée par le projet : « Toute personne physique ou morale ou groupement de droit ». M. de Villiers répondit simplement que « le gouvernement n'avait rien à ajouter à ce qu'a dit le rapporteur ». L'ambiguïté demeure sur ce point fondamental, car de son interprétation dépend une réelle limite à la concentration.

THIERRY BRÉHIER.

COMMUNICATION

CANDIDAT AU RACHAT DE TF 1

Hachette veut accroître ses fonds propres de 1 milliard de francs

Hachette mobilise toutes ses forces pour gagner la bataille de la privatisation de TF1. Depuis plusieurs semaines, le groupe travaille sur un cahier des charges et une politique de création dont les grandes lignes pourraient être dévoilées courant juillet. Aujourd'hui, il s'apprête à « lever » 1 milliard de francs sur le marché financier pour faire face au rachat de la première chaîne. M. Jean-Luc Lagardère doit présenter ce 19 juin devant l'assemblée des actionnaires l'émission d'un emprunt obligataire, remboursable au bout de sept ans en certificats d'investissement. La méthode a été utilisée avec succès il y a quelques semaines par Paribas.

Le milliard ainsi rassemblé devrait s'ajouter au 1,7 milliard de francs de fonds propres que fait apparaître le bilan consolidé du groupe. Dans ces conditions, Hachette qui, en outre, n'a pratiquement pas d'endettement, ne devrait avoir aucun mal à réunir les 25 % du capital de la future chaîne privée, si la Commission nationale de la communication et des libertés retient sa candidature. Le reste du tour de table sera constitué par un ou deux groupes industriels (des négocia-

tions sont en cours avec Bouygues), des représentants de la presse nationale et régionale indépendante et un certain nombre de professionnels étrangers. Hachette est en discussion avec des partenaires américains, carapiens et même d'Extrême-Orient : seront retenus les groupes qui acceptent, à titre de réciprocité, de diffuser des programmes français sur leurs réseaux. Comme le veut le projet de loi, 40 % du capital seront réservés à l'actionnariat public et 10 % au personnel.

Pour les dirigeants d'Hachette, l'accès du groupe multi-médias au marché de la télévision permettrait de constituer un pôle assez puissant pour résister à l'hégémonie américaine sur la production télévisée. M. Lagardère a plaidé dans ce sens, il y a quelques semaines, devant l'Union des annonceurs, mais a tenu à rassurer sur les limites de l'intégration. Il a indiqué que le groupe restait très ouvert aux producteurs extérieurs et que TF 1 privatisée devrait constituer sa propre régie publicitaire pour éviter la concentration abusive du marché entre les mains d'Havas ou de Publicis.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

L'Association Télé-libre réclame l'introduction de la chaîne au marché boursier

M. François de Witt, rédacteur en chef de l'*Expansion*, est catégorique : « Tel qu'il est présenté par le projet de loi, le dispositif de privatisation de TF 1 ne tient pas la route. La prix des actions sera inaccessible pour le personnel. Le prétendu capitalisme populaire se limitera à demander aux téléspectateurs de financer la télévision d'un gros opérateur. La seule façon de concilier morale et efficacité économique est d'aller jusqu'au bout de la logique boursière et d'introduire la totalité du capital de TF 1 sur le second marché ». Cette conviction, M. de Witt l'a acquise en étudiant la privatisation de British Telecom en Grande-Bretagne. Il est convaincu que la formule aura encore plus de succès s'il s'agit de la télévision et qu'elle pourra servir d'exemple aux autres privatisations à venir.

Il a écrit en ce sens au premier ministre, au ministre des finances, au ministre de la culture et de la communication. Sans succès. Aujourd'hui, il fonde une association, Télé libre, défend ses argu-

ments devant la commission sénatoriale dans l'espoir de voir amender le projet du gouvernement et tient une conférence de presse avec les signataires de la pétition du magazine *Globe* (le Monde du 18 juin), qu'il a ralliés à son point de vue.

A ceux qui lui objectent la nécessité d'un moyen dur, d'un opérateur au sein du capital d'une télévision, M. de Witt répond en citant l'exemple des chaînes américaines ABC et CBS, où le capital est largement réparti. Mais la chaîne n'est-elle pas exposée alors aux tentatives d'offres publiques d'achat ? M. de Witt prévoit une période transitoire où aucun acheteur ne pourrait détenir plus de 10 % du capital et où un achat de plus de 5 % ferait l'objet d'une déclaration publique. « Au bout de trois ans, soit l'entreprise est rentable, et sa prise de contrôle dépasse les moyens d'un groupe français. Sont elle n'a pas réussi à faire ses preuves, et il est logique que quelqu'un entre dans le capital pour faire le ménage. Ne pas être à l'abri d'une OPA est un facteur très stimulant pour la direction d'une chaîne. Plus stimulant en tout cas que le statut de service public ou celui de gros groupe multi-média ».

J.-F. L.

A la suite des nominations sur FR 3

M. GEORGES SARRÉ SAISIT LA HAUTE AUTORITÉ

M. Georges Sarre, député socialiste de Paris, vient de saisir la Haute Autorité de la communication audiovisuelle à la suite de la série de changements intervenus la semaine dernière à la tête des directions générales de FR 3 (le Monde du 14 juin).

Dans une lettre adressée à M^{me} Michèle Cotta - la présidente des « neuf sages » - il estime que les nouvelles nominations « présentent un caractère politique indéniable » et « qu'il y a eu une OPA de FR 3. M^{me} Langlois-Glandier, semblait bien avoir pour objet de renforcer l'influence des hommes de l'actuelle majorité ».

« Déjà l'incision de M. Christian Dauriac et la nomination de M. René Han, militant RPR connu, au poste de directeur général délégué de FR 3, avaient alerté ceux et celles qui attendent une information équilibrée et correcte. Aujourd'hui, ces nominations d'hommes engagés recèlent trop de danger pour que nous observions passivement la mise en place progressive d'un contrôle politique sur un grand médium », souligne-t-il.

« Des décisions s'imposent avant que ne s'achève la minime d'un parti politique sur cette chaîne, estime le député de Paris. Fort heureusement, nous n'en sommes pas encore à l'état RPR, mais chacun comprend mieux pourquoi M. Jacques Chirac n'a pas voulu privatiser FR 3 : l'infiltration, la promotion organisée d'hommes sûrs et dévoués sont des moyens aussi efficaces et moins onéreux pour atteindre un but partisan ».

La perfection dans tout le répertoire

NEC, c'est une gamme complète d'imprimantes matricielles 24 aiguilles, reconnues pour leur qualité, leur rapidité et leur fiabilité.

Les imprimantes NEC P6 - P7 : de remarquables interprètes dans tous les registres de l'impression, 216 CPS - 80/132 colonnes.

L'imprimante NEC P5 : la virtuosité du traitement de texte, 264 CPS - 132 colonnes - 8 K buffer.

NEC
Les Grands Interprètes

Vous pouvez voir et essayer les imprimantes NEC chez :

AMSI
18, rue Jules Vernes - Le Nautilus - 13100 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 42.59.21.44

LES PROJETS DE LOI SUR LA SÉCURITÉ

Les députés socialistes demeurent partagés sur les textes de M. Chalandon

M. Jean Anciant, porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a affirmé, mardi 17 juin, que les députés socialistes ont l'impression que le gouvernement ne veut accepter aucune de leurs propositions, formulées en commission, à propos des quatre projets de loi de M. Albin Chalandon sur la sécurité. Les députés socialistes ont donc l'intention de « reprendre le débat en séance publique au fond ».

M. Anciant a reconnu l'existence à l'intérieur du groupe, « sinon de divergences, au moins de points de vue différents » sur ces questions (le Monde du 13 juin). Tout en indiquant qu'il s'agissait d'une simplification abusive, M. Anciant a précisé que « les juristes spécialisés dans le droit pénal (...) sont plus sensibles à l'aspect du fonctionnement de la justice, au droit de la défense », tandis que « les maîtres seraient peut-être plus sensibles à l'aspect concret des choses » et souhaitent, en particulier, « que la police ait des consignes claires ». Néanmoins, selon M. Anciant, il n'a, jusqu'à maintenant, pas été nécessaire de recourir à un vote indicatif à l'intérieur du groupe pour dégager une position commune.

Le porte-parole des députés socialistes a encore indiqué qu'il y a « un gros débat » à propos des contrôles d'identité. La position du groupe est : « Oui à la possibilité de

contrôles plus efficaces et plus étendus, non à une infraction pour refus de contrôle » en dehors de circonstances particulières. M. Anciant juge que les « bavures » policières de ces dernières semaines font que « l'opinion est mieux disposée à comprendre un certain nombre [des] positions [du PS] ».

Le député de l'Oise a, d'autre part, commenté les nouveaux derniers chiffres du chômage en demandant : « Est-ce qu'il n'y a pas anticipation [du patronat] sur la liberté de licenciement ? »

A PARTIR DU 19 JUIN
DANS TOUS LES RAYONS

S O L D E S

AUX TROIS QUARTIERS

17, Bd de la Madeleine, Paris

L'ingénieur devenu

CONSERVATOIRE
DU
MA FRANÇAIS

...réalisateur
...monteuse

مكتبة من لاصح

société

LA MORT DE CHRISTIAN BEULLAC

L'ingénieur devenu ministre

M. Christian Beullac est mort, lundi 16 juin, d'un accident cardiaque. Il était âgé de soixante-deux ans. A droite comme à gauche, on rend hommage à l'ingénieur devenu successivement ministre du travail, puis ministre de l'éducation de M. Raymond Barre. Pour M. Giscard d'Estaing, qui souligne « son sens aigu de l'humain », « il a été l'un des deux plus grands ministres des relations humaines. Il avait donné une remarquable impulsion au premier pacte national pour l'emploi des jeunes ». M. René Monory, ministre de l'éducation nationale salue « le grand patron d'entreprise, l'homme d'avenir qui a cherché, notamment dans le domaine de la formation des maîtres, à

intégrer les valeurs traditionnelles que sont la rigueur et l'effort au progrès et à l'amélioration de la qualité du service public d'éducation ».

Pour M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'éducation nationale : « Christian Beullac restera comme celui qui, dès 1979, aura compris que l'éducation était le meilleur investissement économique que le pays pouvait faire. » Avec Christian Beullac, déclare de son côté la Fédération de l'éducation nationale, la FEN « a pu réaliser une partie de ses ambitions en matière d'ouverture de l'école sur les entreprises et le monde du travail. »

Il est des vocations déçues qui se transforment en bonnes fortunes. M. Christian Beullac était fait pour devenir patron de la Régie Renault. Coiffé sur le poteau, après vingt ans de carrière sans faille, son échec lui valut pourtant de devenir ministre!

Lorsqu'en 1975, M. Pierre Dreyfus, président du la Régie, atteint par la limite d'âge, avait entrepris de se choisir un successeur, M. Beullac apparut comme le candidat idéal. A cinquante-deux ans, ce fils d'industriel marseillais, doté d'un palmarès universitaire exemplaire - Polytechnique, l'École des ponts, Sciences-Po - avait fait un parcours sans faute dans l'entreprise. Tiré de l'administration vingt ans auparavant par M. Dreyfus lui-même, il avait gravi un à un tous les échelons du groupe, accompagné d'une réputation de précision, de solidité, de méthode, bref de compétence en béton. Ouvert, chaleureux, souriant, d'une courtoisie un peu précieuse, Christian Beullac s'était fait beaucoup d'amis au sein de la Régie, et aussi du patronat chrétien, auquel il s'était lié à la fin de ses études.

La « guerre » de succession au sein de l'entreprise dura plusieurs mois. Il la perdit du justesse. M. Bernard Vernier Palliez lui avait été préféré en raison de sa plus longue expérience des conflits sociaux, et aussi car, plus âgé de cinq ans, il préparait la succession de M. Bernard Hanon, déjà en piste. M. Beullac, jusque-là chargé des affaires industrielles et de la diversification, n'avait, il est vrai, qu'une expérience limitée des rapports sociaux. Elle allait par la suite lui faire cruellement défaut.

Nommé ministre du travail par Raymond Barre en août 1976 il fut d'entrée qualifié par l'Humanité de « commis de la grande bourgeoisie et du pouvoir giscardien ». Pendant deux ans, sa courtoisie ne lui permit pas pour autant de faire des prodiges. Christian Beullac ne réussit pas, malgré des efforts vite contrariés par quelques maladresses, à créer des relations de confiance avec les syndicats. La CGT et la CFDT voyaient en lui le « porte-parole du CNPF », au point qu'il dut se défendre d'être le « ministre du patronat ». Chargé d'expliquer le plan de rigueur de M. Barre en 1976, il écrivit plus d'un syndicat en commentant leurs déclarations ou en jugeant « anormal » que certains d'entre eux « se prennent pour des contre-pouvoirs ». Mais ses propos parfois à l'emporte-pièce sur le travail féminin, les facilités de licenciement, les faux chômeurs, la « dictature » des « groupes de pression » de grévistes d'EDF, ou les inspecteurs du travail politisés ne doivent pas faire oublier quelques succès. Il réussit à mettre fin à deux ans de conflit au Parisien libéré, généralisa la mensualisation des salaires et fut l'artisan du bilan social, seule proposition du rapport Soudreau sur la réforme de l'entreprise vraiment prise en considération.

L'arrivée de Christian Beullac au ministère de l'éducation, en avril 1978, avait réjoui certains milieux de gauche, la FEN en particulier et la Fédération des parents d'élèves Cornec. Après René Haby, le recteur devenu ministre, ces professionnels de la négociation se rassuraient d'avoir comme interlocuteur un homme qui avait grandi à l'écart du sérail.

Maïa la lune de miel ne passa pas le printemps. La courtoisie, l'affabilité qui s'accoutumait d'un tutoiement facile et d'éclats de langage de bon aloi, ne suffirent pas à faire accepter par la gauche une politique « d'austérité et de pénurie » que, de leur côté, les syndicats de droite estimaient « négative » et propice aux « sacrifices de la manière grise du pays ».

Un pionnier

La décision prise en avril 1979 de « revaloriser la formation des instituteurs » et de l'allonger en la portant à trois années après le baccalauréat, n'empêcha pas de vives polémiques entre le ministère et les fonctionnaires. Le projet de M. Beullac de définir de nouvelles obligations pour les directeurs d'école, celle en particulier d'accueillir les élèves les jours de grève, détériora encore le climat.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs initiatives de Christian Beullac déplurent, essentiellement parce qu'elles dérangeaient. Plus que ses prédécesseurs, il se heurta aux traditions, aux habitudes et au corporatisme d'une machine gigantesque, que cet ingénieur s'obstinait à considérer comme « une entreprise ». La crise et la « redéploiement » des crédits engagés par la politique du premier ministre, M. Raymond Barre, soulevèrent une incompréhension qui n'épargna pas certaines orientations que le temps allait pourtant se charger de confirmer. Ainsi, M. Beullac hésita pas à demander aux enseignants d'accompagner, et non de traiter par le mépris, la diffusion télévisée de la série dramatique « Holocauste »,

Cinq cancers suspects à l'Institut Pasteur

Les professeurs François Jacob, président du conseil d'administration de l'Institut Pasteur, et Raymond Dedonder, directeur de l'Institut, ont révélé, le 17 juin, au cours d'une conférence de presse, que cinq chercheurs ayant travaillé dans l'aile Fournaux du bâtiment Duclaux avaient été atteints d'un cancer. Dans un précédent communiqué, le 13 juin, la direction de l'Institut n'avait pourtant fait état que de trois cas de cancer. Elle ajouta que « si la direction était ouverte de nouveaux cas de cancer parmi les personnes travaillant dans les laboratoires de recombinaisons génétiques et de toxicologie génétique, et, pour des raisons évidentes, tenant à la liberté individuelle et au secret médical, il ne fut revendu pas d'en faire état ».

Que s'est-il donc passé pour que, quatre jours plus tard, dans un communiqué d'une longueur exceptionnelle pour ce genre d'affaires - près de trois feuillets dactylographiés - la direction de Pasteur annonce que, parmi plus de deux cents personnes ayant travaillé dans ces laboratoires, « cinq cas de cancer » aient été notés parmi les chercheurs?

Les professeurs Jacob et Dedonder se sont refusés à en dire davantage, se contentant de préciser que ces deux cas de cancer supplémentaires étaient survenus « chez des personnes ayant travaillé à cet étage au cours des dix dernières années (...) ». Ces deux personnes travaillent toujours à l'Institut Pasteur; elles tiennent à garder le plus strict anonymat et poursuivraient leurs travaux.

Ajustant que la direction de Pasteur se fait un devoir de garantir leur santé et le secret médical, le communiqué précise que les dossiers de ces deux cas ont été transférés au comité d'experts.

En ce qui concerne les causes éventuelles de ces cinq cancers suspects - qui, rappelons-le, ont déjà causé le décès de deux chercheurs - les professeurs Jacob et

Dedonder se sont bornés à énumérer des hypothèses.

La plus vraisemblable leur semble être une pure et simple coïncidence « dans le lieu et dans l'espace ». Après tout, rappellent-ils, les études épidémiologiques françaises les plus récentes indiquent que dans une population de quatre cents personnes, il se produit environ un cancer par an. Rapporté aux deux mille personnes qui travaillent à Pasteur, cela fait effectivement cinq cancers par an. Mais que dire alors des cinq cancers - qui se sont produits, il est vrai, à plusieurs années d'intervalle - au sein d'une population de deux cents personnes?

Deuxième hypothèse : celle qui supposerait le mauvais maniement d'une substance mutagène ou d'un produit radioactif. A priori, cela leur semble tout à fait invraisemblable.

Reste enfin la cause inconnue. Se pourrait-il, en particulier, qu'il se soit produit une émanation de produits chimiques, non pas à cet étage mais à celui d'en dessous, dans les unités de chimie organique des professeurs Igoles et Kiel? Apparemment, il semble impossible que de tels produits - « des saloperies », devait confier le Pr Jacob - aient pu filtrer au travers des hottes de protection et du plafond. Néanmoins, le comité d'experts devra certainement se pencher sur cette hypothèse.

Une longue enquête

En attendant, précisait hier le Pr Toullec, les chercheurs bien que « très touchés par cette affaire », gardent un bon moral. « Aucune demande de mutation n'a été formulée à ce jour », devait-il ajouter.

Les soixante personnes qui, quotidiennement, travaillent dans ces deux laboratoires, ont, semble-t-il, déjà été examinées. En revanche, les cent quarante autres chercheurs, qui, depuis 1976 - date d'ouverture des laboratoires de recombinaisons et de toxicologie génétique, - y ont

travaillé, sont aujourd'hui dans d'autres centres de recherches et n'ont pas encore été tous convoqués à l'Institut Pasteur pour y subir des examens. Ce long travail épidémiologique confié au comité d'experts, présidé par le Pr Jean Bernard, ne sera sans doute pas achevé avant plusieurs mois. Certains chercheurs - c'était le cas du Dr François Kelly, l'une des deux personnes décédées - ont effectué, ou font encore, une partie de leur carrière à l'étranger. Un élément qui ne facilitera pas la tâche des enquêteurs lorsqu'il s'agira de déterminer avec précision les produits mutagènes, chimiques, viraux ou radioactifs que ces chercheurs ont été amenés à manipuler.

Le comité d'experts se réunit de nouveau ce mercredi 18 juin. Peut-être lui présentera-t-on les résultats anatomo-pathologiques lui permettant de déterminer la nature exacte des cinq cancers suspects. Une fois ces diagnostics connus - du seul comité d'experts - peut-être sera-t-il alors plus facile de se faire une idée de la nature professionnelle ou non de ces cancers.

FRANCK NOUËL

UNE COQUILLE IMPARDONNABLE

Il est des coquilles difficilement retrappables. Celle figurant dans l'article intitulé : « La rumination des ministres », paru dans le Monde daté 18-16 juin, en fait assurément partie. Précisons une nouvelle fois que M. Maurice Hofnung, directeur de l'unité de programmation moléculaire et de toxicologie génétique de l'Institut Pasteur, n'est pas atteint d'un cancer. Que ses proches qui, à la lecture de cet article et malgré la publication d'un rectificatif (le Monde du 17 juin) se sont légitimement inquiétés, veuillent bien nous pardonner.

DÉFENSE

LA GENDARMERIE NATIONALE RECEVRA MILLE APPELS SUPPLÉMENTAIRES

La gendarmerie nationale sera autorisée, à compter du 1^{er} octobre prochain, à recruter mille gendarmes auxiliaires supplémentaires, à raison de cent par mois. Les gendarmes auxiliaires sont des appelés du contingent volontaires et sélectionnés pour servir dans les unités de la gendarmerie nationale.

A l'heure actuelle, on compte 9184 gendarmes auxiliaires, dont 35 % à 40 % ont opté pour des contrats VSL (volontaires du service long) qui les lient, en règle générale, pour six mois de service national supplémentaire. La plupart de ces gendarmes auxiliaires servent dans la gendarmerie départementale après avoir passé quatre mois en instruction à Auxerre (avec des annexes à Melun et Fontainebleau), à Saint-Astier (Dordogne) et son annexe de Bergerac, à Tulle et au Mans. Dans la gendarmerie départementale, les gendarmes auxiliaires servent dans les pelotons de surveillance et d'intervention, dans les brigades, dans les pelotons d'autoroute, dans les pelotons de surveillance en montagne ou dans la protection de certains « points sensibles » en Ile-de-France, comme les aéroports.

En 1985, les gendarmes auxiliaires ont représenté 38 % du recrutement annuel de la gendarmerie, qui intéresse, au total, 3278 gendarmes. Les autres recrutements concernent des volontaires ayant déjà effectué leur service militaire (à raison de 55 %) ou un volontariat féminin (environ 7 %).

JUSTICE

LE TRAFIC D'ARMES DU HAVRE

Une lettre de M. Alain Pojolat

M. Alain Pojolat, mis en cause dans un article paru dans le Monde du 14 juin, nous a adressé une mise au point dans laquelle il écrit notamment :

« Quel ne fut pas mon étonnement de lire dans le Monde (journal que je considère avec intérêt et objectivité) d'apprendre que j'étais un « proche d'Action directe arrêté par la police » dans le cadre d'un trafic d'armes au profit de républicains irlandais. La publication de ces affirmations à caractère sensationnel me cause un grave préjudice moral et professionnel ».

Les lois sur la sécurité

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME A SIGNÉ L'APPEL DU 17 JUILLET

La Ligue des droits de l'homme vient de faire connaître son « complet soutien à l'appel des quatre-vingt-trois organisations contre les projets de loi sur la sécurité » paru dans le Monde du 17 juin. La Ligue « regrette que les conditions matérielles de recueil des signatures n'aient pas permis qu'elle figure parmi les premiers signataires d'un texte qui correspond en tous points aux prises de position qu'elle a exprimées dès la parution des projets gouvernementaux ».

L'appel a été également signé par les douze organisations suivantes : FEN (Fédération de l'éducation nationale), SNES (Syndicat national de l'enseignement secondaire), FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), CSF (Confédération syndicale des familles), SNEPAP-FEN, Socialisme et Judaïsme, Fédération de la gauche alternative, Parti pour une alternative communiste, Juifs de gauche, Maison des femmes de Paris, Collectif féministe contre le racisme, revue Otages.

Au total, vingt-sept organisations ont signé cet appel.

● Action directe : une jeune femme arrêtée à Lyon. - Une jeune femme, âgée de vingt-sept ans, Pascale Turin, domiciliée dans la région lyonnaise, a été inculpée mardi 17 juin par M. Marcel Lemonde, juge d'instruction à Lyon, de recel de vols qualifiés et écrouée à la prison de Montluc.

Pascale Turin avait hébergé dans son appartement plusieurs membres d'Action directe dont André Olivier pendant environ deux ans. Elle avait aussi caché du matériel et des objets volés, ce qui lui vaut son inculpation.

ÉDUCATION

LA DÉCONCENTRATION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Les responsabilités des inspecteurs et des chefs d'établissement seraient augmentées

M^{me} Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement, a présenté ce mercredi 18 juin, au conseil des ministres, les grandes lignes du rapport sur la décentralisation et la déconcentration du système éducatif que lui avait confié le 11 avril M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Ce document, rédigé après consultation des présidents de conseils régionaux et d'une commission composée des directeurs de l'administration centrale, de membres des inspections générales de l'éducation nationale, de recteurs et d'inspecteurs d'académie, rappelle que l'éducation nationale, avec ses 1,2 millions de personnes employées, est la plus grande entreprise de France.

Il constate que la multiplicité des niveaux de décision et le chevauchement des compétences conduisent à

« de multiples dysfonctionnements : lourdeurs, lenteurs inutiles, paralysie des initiatives ». La déconcentration et la décentralisation, explique M^{me} Alliot-Marie, sont « une occasion exceptionnelle de remise en cause de notre ministère ».

Ces réformes, qui ont « de sens qu'en fonction des réalités constatées sur le terrain », doivent être mises au service d'une rénovation du ministère. Elles doivent conduire notamment à accroître les responsabilités des chefs d'établissement, inspecteurs d'académie et recteurs, dont les modalités de recrutement pourraient être revues. M^{me} Alliot-Marie, qui veut « supprimer les pesanteurs bureaucratiques » pour « augmenter les performances du système éducatif », suggère de rapprocher la décision du lieu où celle-ci s'exerce. « c'est-à-dire la salle de classe ».

LES RÉACTIONS AU PROJET DE LOI SUR LES UNIVERSITÉS

Le PS : « dangereux et hypocrite »

Le projet de loi de M. Alain Devaquet, ministre des universités est « dangereux, inutile, hypocrite ». Présentant à la presse les réactions du Parti socialiste au projet gouvernemental, M. Luc Soubre, secrétaire national à l'éducation nationale, a commenté de façon sévère le projet de M. Devaquet.

Aux yeux des socialistes, ce texte, dans sa version actuelle, ne prévoit « rien de concret sur les trois axes essentiels d'une véritable politique universitaire : la démocratisation, la professionnalisation des formations, l'ouverture des établissements ».

Quelle sera l'attitude du PS au Parlement? M. Soubre a indiqué qu'il se s'agit pas de « s'arçonner sur une loi qui n'était pas le parangon de toutes les vertus » (la loi Savary), mais que les socialistes

« s'en tiendraient à ce qu'elle avait de positif », précisant, à propos du texte gouvernemental, que « toute mauvaise loi mérite d'être retardée ». « On ne bâtit pas un système éducatif avec, comme base, le libéralisme, l'égoïsme, le racisme », a ajouté le secrétaire national du PS.

JEUNES GISCARDIENS :

mi-chèvre, mi-chou

Pour M. Patrick Gérard, président national des Jeunes Giscardiens, « le texte proposé par M. Alain Devaquet est mi-chèvre, mi-chou ».

Ceux qui ont voté pour les libéraux le 16 mars 1986 attendaient une véritable autonomie des universités. Les étudiants et tous ceux qui souhaitent que la France gagne, risquent d'être déçus.

UNE FORMATION PRATIQUE QUI ASSURE UN EMPLOI!

ECOLE SUPÉRIEURE DE SECRETARIAT ENSEIGNEMENT PRIVÉ

traitement de texte

40, rue de Liège, 8^e

Tél. 43.87.58.83. Métro : Liège-Europe-St-Lazare

le redoublement

BC

8

IERS

SOCIÉTÉ

AU SALON « PARAPSY-86 »

Les voyants sont au rouge

« Remboursez ! » Non, ce n'est pas le cri du chaland venu errer au Salon « Parapsy-86 » pour 50 francs à l'entrée et une éventuelle consultation à 35 francs... ou 800 francs. C'est le cri lancé par une poignée de voyants-exposants à la face des organisateurs : quatre jours après l'inauguration, toutes trompettes sonnant, à la porte de Versailles, du premier Salon de la parapsychologie, ce chahutier magique débordait d'impression. Le mauvais sort est jeté. Un huisier de justice du tribunal de grande instance de Paris est venu, le 16 juin, inventarier soigneusement les ingrédients du litige. Il y a passé son après-midi.

Quels griefs ont donc mis en ébullition les têtes de M^{me} Fonseca, numérologue, et Comte, radiesthésiste psychique, ainsi que quelques autres ? Plus question d'astres et de dévins : les plaignants brandissent des documents, citent des faits,

ceux-là mêmes qu'a examinés l'huisier pour son constat. Pour eux, donc, l'aventure du Salon débute au dernier trimestre de l'année 1985. « International Promocommunication », animé par M. Roger de Rouillac, envoie alors aux intéressés un contrat accompagné d'une notice de présentation. Prix d'un stand : 12 000 francs environ, taxes comprises. « C'était un investissement, j'espérais la publicité promise sur les ondes », se souvient maintenant M^{me} Comte, qui payait par traites. Six mois plus tard, précisément mercredi 11 juin, elle déchantait. On sont les équipes de télé annoncées par courrier ? Elle n'en voit pas. Rien n'était prêt. On a dû replier bagages et revenir le lendemain. La missive envoyée le 6 juin par les organisateurs était pourtant insistante : « Les trois chaînes de télévision, FR 3, A 2, TF 1, ainsi que France-Inter, étant présentes

pour repérer et tourner mercredi soir les stands intéressants, il est hors de question de ne venir s'installer que le jeudi matin. » Le Salon se tient, découvre M^{me} Comte, non pas au hall numéro 2 prévu mais au numéro 4 (6 000 mètres carrés au lieu de 10 000). Les exposants ne sont pas 315 mais 130. Parmi eux, « il n'y a aucun étranger, alors que le Salon est international. Il possède un restaurant russe : c'est la justification de son étiquette », ironisent les deux consœurs indignées. A l'inauguration, dans la soirée du 12 juin, et les jours suivants viennent des journalistes, mais pas de publicité pour ces voyants malchanceux qui émissent par... voir rouge. La notice de présentation promettait des merveilles. On y lisait : « Deux cents caméras vidéo filant de gros plans sur le visage de chaque participant qui seront retransmis sur écrans géants dans treize points stratégiques de

Paris. Deux cents lignes pour « Les voyants répondent en direct », l'accord de 50 000 comités d'entreprise », etc. Rien de tout cela. Et, dans les allées du Salon, le vrai client est plutôt rare. « Il me faut retrouver mon calme », gémait l'intéressé, M. de Rouillac, qui affiche des signes d'épuisement. « Le Salon ne démarre pas mal », juge-t-il. Sept mille visiteurs en quatre jours, selon lui, des confidences et des films inscrits au programme. « Nous avons eu déjà de nombreuses interventions dans les médias, ajoute l'initiateur du Salon. Je ne suis pas responsable si les journalistes n'interviewent pas tout le monde. Ce n'est pas ma faute si le hall n° 2 en travaux n'était plus disponible. Enfin, je refuse de me mêler des tarifs de consultation, c'est la liberté de chacun. » M. de Rouillac estime « assurer son contrat ». Il n'a pas organisé ce Salon « pour devenir riche ». Spécialiste, il « y tenait », à cette innovation.

Car ce Salon est le premier du genre. « Le monde de la voyance, avec ses bons et ses mauvais, s'ouvre enfin, dans sa totalité, au public. Voilà l'important », souligne M^{me} Ariane Messager. Ici, chacun paie son stand. Le public circule, libre de rester curieux ou de devenir client. « Quelle rupture, avec les habituels festivals ! Certains collègues ne comprennent pas cette différence », affirme M^{me} Messager, qui conclut : « Au Salon, le voyant fait payer la consultation. Dans un festival, il ne perçoit que 15 francs pour chacune d'entre elles. Le principal du profit, dans un festival, va à l'organisateur qui est toujours une star de la voyance. Cet organisateur, « maque » une quarantaine de collègues moins vus, toujours les mêmes. Nous ne voulons plus de ce scandale. Et puis, dites-moi, que croyez-vous avoir pour 13 francs ? » DANIELE ROUARD.

Le Salon « Parapsy-86 », du 13 au 30 juin, Porte de Versailles.

OFFICIERS MINISTÉRIELS - VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66

Vente sur surenchère du dixième au Palais de Justice de NANTERRE le Jeudi 26 Juin 1986 à 14 heures. En un seul lot. **UNE PROPRIÉTÉ** Bessit - Ladré - à LA CHABANE (Ailier) comp. maison d'hab. élevée sur cave de six demi-niveaux avec jardin. Mise à prix : 28 500 F. S'adr. à M^{me} Jeanine DEVEDEUX, avocat à ESSY-LES-MOULINEAUX (92), 166, av. de Verdun, Tél. 46-42-88-78.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN PAVILLON à CHUELLES** (Seine-Saint-Denis) - Lotissement La Boulassière n° 83-84-85, 1/3 terrain de 2 400 m². Mise à prix : 409 200 F. S'adr. M^{me} S. TACNET, avocat à Champigny-sur-Marne (94500) - 20, rue Jean-Jaurès, Tél. : 47-06-94-22 ; M^{me} F. GAILLARDON, avocat, 2, rue Curt à St-Mandé (94160) - Tél. : 43-25-10-23 ; M^{me} J. CHASSAIGNE, avocat, 16, rue de l'Amiral-Courbet, St-Mandé, Tél. : 43-26-14-83 ; M^{me} J.-P. BRÉHIER, avocat à Paris-9, 197, rue Fr. St-Hippolyte, Tél. : 45-62-95-17. Sur lieux pour vis.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN IMMEUBLE à MILLY-LA-FORET (91)** 4, rue Notre-Dame, cad. sect. A1, n° 39 pour 30 CA. - Rez-de-cha. ; cuis., collier. Etage : 2 pièces. Cuisine équipée. M. à P. : 20 000 F. Compt. pour ench. 10 000 F. S'adr. pour renseignements à M^{me} GUILLEBERT, avocat, 38, square de la République-Lesnois, à NANTERRE (92), Tél. : 43-60-20-49. M^{me} CL. LABRELLI, syndic, 130, rue de St-Mai-1943, à NANTERRE ; au greffe des criées de TGI de NANTERRE, où le cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT à SAINT-MANDÉ (94)** 3, avenue Victor-Hugo, et 4, rue Mésangeot comprenant : 5 poses peules au 1^{er} étage avec jouissance privative de la terrasse 2^e étage et un parking en sous-sol. MISE A PRIX : 250 000 F. S'adr. M^{me} R. MAINTAUBAU, avocat, 186, place de l'Alma, 75116 PARIS, Tél. : 47-23-73-70 ; M^{me} JOSSE, syndic, 4, rue du Marché-Saint-Honoré, PARIS (1^{er}) et tous avocats près le Tribunal de Paris.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT à PARIS (18^e)** de cat. immob. 6 et 8, rue Bosqui, 9 à 21, rue des Fillettes, et 18 à 24, rue Jean-Cottin, comp. 3 poses peules, au 1^{er} et 2^e étages, av. une CAVI et un EMP. PARKING. MISE A PRIX : 150 000 F. S'adr. SCP COURTEAULT, LECOQ, RIBADEAU-DUMAS, avocats à PARIS (16^e) 17, avenue de Lamboille, Tél. : 45-24-46-40.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT de 4 PIÈCES PRINCIPALES BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine)** 142-150, rue de Sully. MISE A PRIX : 120 000 F. S'adresser à M^{me} WESLIN, 7, avenue de Madrid, NEUILLY-SUR-SEINE.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Jeudi 26 Juin 1986 à 14 heures. **UNE PIÈCE à PARIS (4^e)** 17, rue de Valenciennes, numéro 97. MISE A PRIX : 145 500 F. S'adresser pour tous renseignements à M^{me} D. GONZALEZ, av. 17, rue des Perchamps, 75016 Paris, Tél. : 45-25-05-30. - M^{me} J. Devos-Campy, av. 12, sq. Dessat, Paris-15, Tél. : 45-79-29-49. M^{me} Marc HYGONENQ, 14, rue Fontaine, 75009 Paris, Tél. : 48-74-72-97. Au greffe des Criées du TGI de Paris où le cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Jeudi 26 Juin 1986 à 14 heures. **PROPRIÉTÉ à us. ind. et cial VERNUILLET (Eure-et-Loir)** 3 et 5, avenue de la Liberté. LIBRE - MISE A PRIX : 500 000 F. S'adr. M^{me} Yves TOURAILLÉ, avocat à PARIS (9^e), 48, rue de Cléry, Tél. : 48-74-45-45 ; M^{me} F. MIZON, syndic à PARIS, 60, bd de Sébastopol, R-V, avec M^{me} DROUIN (37-50-09-11) entre 8 h et 9 h 30, 12 h 30 et 15 h 30, 19 h 30 et 20 h 30.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **UN PAVILLON à CLICHY-SOUS-BOIS (93)** 40, avenue du Cosmos édifié sur rez-de-jardin, divisé en séjour avec coin cuis., WC, salle d'eau, chauffage : 1^{er} et 2^e de 2 pièces, garage à l'ext. Sur terrain de 377 m². MISE A PRIX : 65 000 F. S'adresser à M^{me} Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Lecteur, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, Tél. : 48-54-90-87.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **1^{er} LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép. CARRIÈRES-SOUS-POISSY (Yvelines)** MISE A PRIX : 500 000 F. **2^e LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép. TRIEL-SUR-SEINE (Yvelines)** MISE A PRIX : 125 000 F. Fr. sur terrain, s'adr. M^{me} JOHANET, avocats à VERSAILLES - Tél. : 30-21-46-46. Pour les visites, s'adr. M^{me} LAUREAU - Tél. : 39-53-94-89.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN PAVILLON D'HABIT à PÉRIGNY-SUR-YERRES** (Val-de-M.), entre la rue de Mandres, à PÉRIGNY, et le CD 53 de Mandres à Combe-la-Ville. Ledit pavillon donne sur : RUE DE MANDRES, place Rene-Liada, av. Jean JARDIN privatif. M. à P. : 200 000 F. MALANGAU, BOITTELLE- COUSSAU, avocats associés à PARIS (1^{er}), 29, rue des Pyramides, Tél. : 42-60-46-79 ; tous avocats près Trib. greffe inst. CRÉTEIL ; sur les lieux pour vis. le 1^{er} juillet, de 15 h à 16 h.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN IMMEUBLE à MILLY-LA-FORET (91)** 4, rue Notre-Dame, cad. sect. A1, n° 39 pour 30 CA. - Rez-de-cha. ; cuis., collier. Etage : 2 pièces. Cuisine équipée. M. à P. : 20 000 F. Compt. pour ench. 10 000 F. S'adr. pour renseignements à M^{me} GUILLEBERT, avocat, 38, square de la République-Lesnois, à NANTERRE (92), Tél. : 43-60-20-49. M^{me} CL. LABRELLI, syndic, 130, rue de St-Mai-1943, à NANTERRE ; au greffe des criées de TGI de NANTERRE, où le cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT à SAINT-MANDÉ (94)** 3, avenue Victor-Hugo, et 4, rue Mésangeot comprenant : 5 poses peules au 1^{er} étage avec jouissance privative de la terrasse 2^e étage et un parking en sous-sol. MISE A PRIX : 250 000 F. S'adr. M^{me} R. MAINTAUBAU, avocat, 186, place de l'Alma, 75116 PARIS, Tél. : 47-23-73-70 ; M^{me} JOSSE, syndic, 4, rue du Marché-Saint-Honoré, PARIS (1^{er}) et tous avocats près le Tribunal de Paris.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT à PARIS (18^e)** de cat. immob. 6 et 8, rue Bosqui, 9 à 21, rue des Fillettes, et 18 à 24, rue Jean-Cottin, comp. 3 poses peules, au 1^{er} et 2^e étages, av. une CAVI et un EMP. PARKING. MISE A PRIX : 150 000 F. S'adr. SCP COURTEAULT, LECOQ, RIBADEAU-DUMAS, avocats à PARIS (16^e) 17, avenue de Lamboille, Tél. : 45-24-46-40.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT de 4 PIÈCES PRINCIPALES BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine)** 142-150, rue de Sully. MISE A PRIX : 120 000 F. S'adresser à M^{me} WESLIN, 7, avenue de Madrid, NEUILLY-SUR-SEINE.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Jeudi 26 Juin 1986 à 14 heures. **UNE PIÈCE à PARIS (4^e)** 17, rue de Valenciennes, numéro 97. MISE A PRIX : 145 500 F. S'adresser pour tous renseignements à M^{me} D. GONZALEZ, av. 17, rue des Perchamps, 75016 Paris, Tél. : 45-25-05-30. - M^{me} J. Devos-Campy, av. 12, sq. Dessat, Paris-15, Tél. : 45-79-29-49. M^{me} Marc HYGONENQ, 14, rue Fontaine, 75009 Paris, Tél. : 48-74-72-97. Au greffe des Criées du TGI de Paris où le cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **UN PAVILLON à CLICHY-SOUS-BOIS (93)** 40, avenue du Cosmos édifié sur rez-de-jardin, divisé en séjour avec coin cuis., WC, salle d'eau, chauffage : 1^{er} et 2^e de 2 pièces, garage à l'ext. Sur terrain de 377 m². MISE A PRIX : 65 000 F. S'adresser à M^{me} Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Lecteur, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, Tél. : 48-54-90-87.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **1^{er} LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép. CARRIÈRES-SOUS-POISSY (Yvelines)** MISE A PRIX : 500 000 F. **2^e LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép. TRIEL-SUR-SEINE (Yvelines)** MISE A PRIX : 125 000 F. Fr. sur terrain, s'adr. M^{me} JOHANET, avocats à VERSAILLES - Tél. : 30-21-46-46. Pour les visites, s'adr. M^{me} LAUREAU - Tél. : 39-53-94-89.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **UN PAVILLON à PALAISEAU (Essonne)** 13, chemin du Clos-du-Pileu **3 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 200 000 F. **2 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 160 000 F. M^{me} Yves TOURAILLÉ, avocat à PARIS (9^e), 48, rue de Cléry, (48-74-45-45) M^{me} Alain PERNOT, syndic à PARIS, 144, rue de Rivoli.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **UN PAVILLON à PALAISEAU (Essonne)** 13, chemin du Clos-du-Pileu **3 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 200 000 F. **2 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 160 000 F. M^{me} Yves TOURAILLÉ, avocat à PARIS (9^e), 48, rue de Cléry, (48-74-45-45) M^{me} Alain PERNOT, syndic à PARIS, 144, rue de Rivoli.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN PAVILLON D'HABIT à PÉRIGNY-SUR-YERRES** (Val-de-M.), entre la rue de Mandres, à PÉRIGNY, et le CD 53 de Mandres à Combe-la-Ville. Ledit pavillon donne sur : RUE DE MANDRES, place Rene-Liada, av. Jean JARDIN privatif. M. à P. : 200 000 F. MALANGAU, BOITTELLE- COUSSAU, avocats associés à PARIS (1^{er}), 29, rue des Pyramides, Tél. : 42-60-46-79 ; tous avocats près Trib. greffe inst. CRÉTEIL ; sur les lieux pour vis. le 1^{er} juillet, de 15 h à 16 h.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN IMMEUBLE à MILLY-LA-FORET (91)** 4, rue Notre-Dame, cad. sect. A1, n° 39 pour 30 CA. - Rez-de-cha. ; cuis., collier. Etage : 2 pièces. Cuisine équipée. M. à P. : 20 000 F. Compt. pour ench. 10 000 F. S'adr. pour renseignements à M^{me} GUILLEBERT, avocat, 38, square de la République-Lesnois, à NANTERRE (92), Tél. : 43-60-20-49. M^{me} CL. LABRELLI, syndic, 130, rue de St-Mai-1943, à NANTERRE ; au greffe des criées de TGI de NANTERRE, où le cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT à SAINT-MANDÉ (94)** 3, avenue Victor-Hugo, et 4, rue Mésangeot comprenant : 5 poses peules au 1^{er} étage avec jouissance privative de la terrasse 2^e étage et un parking en sous-sol. MISE A PRIX : 250 000 F. S'adr. M^{me} R. MAINTAUBAU, avocat, 186, place de l'Alma, 75116 PARIS, Tél. : 47-23-73-70 ; M^{me} JOSSE, syndic, 4, rue du Marché-Saint-Honoré, PARIS (1^{er}) et tous avocats près le Tribunal de Paris.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT à PARIS (18^e)** de cat. immob. 6 et 8, rue Bosqui, 9 à 21, rue des Fillettes, et 18 à 24, rue Jean-Cottin, comp. 3 poses peules, au 1^{er} et 2^e étages, av. une CAVI et un EMP. PARKING. MISE A PRIX : 150 000 F. S'adr. SCP COURTEAULT, LECOQ, RIBADEAU-DUMAS, avocats à PARIS (16^e) 17, avenue de Lamboille, Tél. : 45-24-46-40.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Créteil, le Jeudi 26 Juin 1986, à 9 h 30. **UN APPARTEMENT de 4 PIÈCES PRINCIPALES BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine)** 142-150, rue de Sully. MISE A PRIX : 120 000 F. S'adresser à M^{me} WESLIN, 7, avenue de Madrid, NEUILLY-SUR-SEINE.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Jeudi 26 Juin 1986 à 14 heures. **UNE PIÈCE à PARIS (4^e)** 17, rue de Valenciennes, numéro 97. MISE A PRIX : 145 500 F. S'adresser pour tous renseignements à M^{me} D. GONZALEZ, av. 17, rue des Perchamps, 75016 Paris, Tél. : 45-25-05-30. - M^{me} J. Devos-Campy, av. 12, sq. Dessat, Paris-15, Tél. : 45-79-29-49. M^{me} Marc HYGONENQ, 14, rue Fontaine, 75009 Paris, Tél. : 48-74-72-97. Au greffe des Criées du TGI de Paris où le cahier des charges est déposé.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **UN PAVILLON à CLICHY-SOUS-BOIS (93)** 40, avenue du Cosmos édifié sur rez-de-jardin, divisé en séjour avec coin cuis., WC, salle d'eau, chauffage : 1^{er} et 2^e de 2 pièces, garage à l'ext. Sur terrain de 377 m². MISE A PRIX : 65 000 F. S'adresser à M^{me} Bernard ÉTIENNE, avocat au barreau de Seine-Saint-Denis, membre de la SCPA ÉTIENNE, WARET-ÉTIENNE, 11, rue du Général-Lecteur, à 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, Tél. : 48-54-90-87.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **1^{er} LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép. CARRIÈRES-SOUS-POISSY (Yvelines)** MISE A PRIX : 500 000 F. **2^e LOT : BATIMENT à us. ccial av. dép. TRIEL-SUR-SEINE (Yvelines)** MISE A PRIX : 125 000 F. Fr. sur terrain, s'adr. M^{me} JOHANET, avocats à VERSAILLES - Tél. : 30-21-46-46. Pour les visites, s'adr. M^{me} LAUREAU - Tél. : 39-53-94-89.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **UN PAVILLON à PALAISEAU (Essonne)** 13, chemin du Clos-du-Pileu **3 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 200 000 F. **2 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 160 000 F. M^{me} Yves TOURAILLÉ, avocat à PARIS (9^e), 48, rue de Cléry, (48-74-45-45) M^{me} Alain PERNOT, syndic à PARIS, 144, rue de Rivoli.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice de Paris le Lundi 30 Juin 1986, à 14 heures. **UN PAVILLON à PALAISEAU (Essonne)** 13, chemin du Clos-du-Pileu **3 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 200 000 F. **2 LOCAUX COMMERCIAUX - LIBRES** MISE A PRIX : 160 000 F. M^{me} Yves TOURAILLÉ, avocat à PARIS (9^e), 48, rue de Cléry, (48-74-45-45) M^{me} Alain PERNOT, syndic à PARIS, 144, rue de Rivoli.

ART



amère victoire de C

raison pour le d

Handwritten signature or text at the bottom center of the page.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

La donation Granville

L'histoire

La nouvelle donation Granville, la troisième, enrichit le musée des beaux-arts de Dijon de quelque trois cents peintures, dessins, sculptures et objets témoins des goûts et des choix à l'écart des modes d'un amateur curieux et passionné.

Le musée des beaux-arts de Dijon est en expansion continue. A vrai dire, c'est surtout la donation Pierre et Kathleen Granville qui lui infuse sans cesse un sang neuf. Ne vient-elle pas, dix ans après son ouverture au public, en juin 1976, de menber d'un troisième apport le domaine qui lui est consacré dans l'ancien palais des Etats de Bourgogne ? La voici désormais triplée, cette collection devenue musée, comme la définit Forace M. Jacques Thuillier. Avec 337 ajouts - 182 œuvres d'art du XVIII^e florentin aux peintures d'aujourd'hui et 155 objets - le millier de numéros est largement dépassé.

La donation forme un tout homogène dans sa diversité, malgré les dissonances voulues, parce qu'elle est la réalisation d'un seul dessein, d'un seul amour, où il sera malaisé au visiteur novice de distinguer l'ancien du nouveau. Car Pierre Granville a incorporé la troisième donation aux deux précédentes, s'efforçant dans la mesure du possible de compléter des séries déjà existantes, celle des dessins romantiques, par exemple, de parfaire la connaissance d'un artiste avec un maximum d'œuvres représentatives, d'affecter enfin aux récentes acquisitions des relations de bon voisinage et de parfait accord avec leurs devanciers.



Ci-contre à gauche : Masque d'argent de Pablo Gargallo

Ex-voto « Les Yeux » Sicile, XIX^e siècle

Ainsi trois Géricault, parmi lesquels une étude d'une importance capitale pour la genèse du Radeau de la Méduse, arrivent en renfort d'une douzaine de dessins et de toiles, dont les admirables Chevaux au pâturage. On précisera pour mémoire que les dessins et certaines esquisses justement célèbres de Delacroix sont deux fois plus nombreux. Pour rester dans un dix-neuvième siècle de nouveau mis à bonne contribution, voici un Bonington de plus, voici un Gustave Doré, trop souvent desservi par ses « nègres », qui démontre, avec ses hallucinantes Chouettes, que lorsqu'il manait lui-même le crayon et la sanguine, il pouvait prétendre

égaler les plus grands. Et voici encore un Odilon Redon, Vision dans les nuages d'un ciel surréel. Si la donation semble avoir fait le plein avec la quarantaine de Nicolas de Staël qui lui ont valu une renommée mondiale, le record absolu déteint par Lapique, que l'on croyait battu, s'accroît de six numéros supplémentaires. Sont également complètes maintes séries déjà bien pourvues. Les Trois Poètes (André Salmon, Guillaume Apollinaire, Max Jacob, 1929) de Marcoussis ont même été jugés dignes de vanter, par l'affiche, les mérites de cette troisième donation qui a encore multiplié les œuvres de Vera Pagnav, d'Arpad Szenes, de Vieira da Silva, de Paul Kallós, de

au musée de Dijon d'une passion

Claude Domec (cinq encres de Chine ou peintures à la cire), d'Etienne Hajdu qui, escorté de douze œuvres, dont Tête rose en marbre du Portugal et l'extraordinaire Grande Mademoiselle à l'encre de Chine, fait une rentrée en force. Et d'Alexandre Noll l'entroulement sans fin de Forme continue, de Fenosa Ophélie flottant sur des flots de bronze, de Batdebat la Ziggourat en grès des Vosges... Quant à Jean Bertholle, il était juste qu'il fût l'objet d'un traitement de faveur dans sa ville natale : il l'était déjà, mais seize huiles de plus confèrent à cet ensemble la valeur d'un hommage.

Cette stratégie de tir groupé, dont devaient naître bénéficiaires d'autres grands disparus, comme Fautrier et Juan Gris, et dont profitent cette fois encore les sculpteurs Sklavos ou Gargallo - elle n'exclut pas pour autant d'échantillons exceptionnels tel ce Wolfgang Paalen, Ancestors of the Future - à savoir toute vraisemblance, été appliquée aux nouveaux arrivants, bien vivants, eux, jeunes ou moins jeunes, connus ou inconnus, à voir le nombre d'œuvres qui, pour chacun, accompagnent leur affiliation à cette troisième donation. Des œuvres en général de qualité, qu'il s'agisse des paysages de Michel Biot, Jean-Paul Jappé, Jan Meijer, des compositions de Robert Helman, des architectures impalpables de Laurent Wolf... voire de la douzaine de toiles plus traditionnelles d'Arnaldo Governatori.

Kathleen Granville est partout présente dans ces salles. Et sans seulement par les deux dessins inattendus qui y sont accrochés : son autoportrait et le portrait de son mari. Qu'on se rappelle l'attention avec laquelle le couple étudiait la moindre œuvre d'art avec un seul



Ci-contre à gauche : Masque d'argent de Pablo Gargallo

regard avant de l'adopter ou de le rejeter, le commun accord qui a présidé à la constitution de sa collection. Car cette donation n'a pas été réunie de sang froid. Elle résume l'histoire d'une passion - que le visiteur n'est pas tenu de partager globalement avec ses foucades et ses exclusives, mais qu'il est prié de considérer en fonction de l'enthousiasme dans lequel elle a été conçue. Et des conditions souvent héroïques qui ont accompagné sa naissance.

On a pu s'étonner de voir rassembler, sans argent ou avec très peu d'argent, une telle somme d'œuvres majeures ou de prétendus « petits maîtres » assurés de survivre. Quelques opérations de courage, quelques travaux d'érudition n'expliquent pas tout, ni même le flair

quelques dons d'amateurs - aucun nom n'est omis dans le catalogue - ravis de participer à une entreprise d'intérêt public. Une entreprise qui, vu son succès, a de quoi satisfaire la pluralité des goûts.

Car rien n'a été laissé au hasard pour contribuer au plaisir de l'œil, rien n'est gratuit dans la disposition et la distribution des œuvres et des objets le long du parcours labyrinthique gagné sur le deuxième étage et sur les combles de l'édifice. Là encore, la distinction du « grand art » et de l'art populaire est abolie. Falences anciennes et outils de toutes les époques, masques et autres pièces exotiques, mobiliers divers ne font jamais chambre à part. Ainsi ce superbe lustre florentin en corne de cerf a trouvé sa place idéale dans une salle romantique. Une statuette de vache en faïence de Delft, des objets venus des alpages, tabouret à traire, etc. font cortège à la ci-devant « scandaleuse » Vache-Paysage de Samuel Buri, qui la multicolore et extravagante Véloterie du père Gaston (il s'agit bien entendu du père Gaston Chassagne) assemblée et peinte par Gérard Paschal n'a pas l'air d'étranger. Elle en a vu d'autres. Et elle en verra d'autres, puisque la troisième donation Granville n'est pas la dernière.

JEAN-MARIE DUNOYER.

* Troisième donation Granville. Musée des beaux-arts de Dijon.



commande aux vrais collectionneurs qui ont su devancer la conservation du marché. Pierre Granville nous a dit lui-même avoir payé cent francs les meilleures toiles de Nicolas de Staël. Ajoutons-y l'acharnement mis à obtenir coûte que coûte les œuvres désirées, la contribution de généreux amis peintres ou sculpteurs, et aussi

CINÉMA

« Voyage au bout de l'enfer... »

L'amère victoire de Cimino

Les blessures et les brisures de l'Amérique profonde après la guerre du Vietnam.

En 1968, trois amis sidéologues d'une petite ville de Pennsylvanie, vont faire la guerre au Vietnam. Steven (John Savage), qui s'est marié juste avant de partir, y perd ses jambes, Nick (Christopher Walken), sa raison puis sa vie, et Michael (Robert de Niro), ses illusions sur la nature humaine. Comment faire semblant de vivre après cela ?

Réalisé en 1978, sorti en France au début de l'année suivante, Voyage au bout de l'enfer révèle Michael Cimino, juste connu par le Canard, avec Clint Eastwood, et provoque un grand enthousiasme, tempéré par quelques restrictions : l'aspect agitatif et les atrocités de l'intervention américaine au Vietnam n'y étaient pas dénotés ; en revanche, les prisonniers d'un camp vietcong étaient soumis à un traite-

ment barbare de la part de leurs geôliers, forcés à jouer leur vie avec un revolver à bazilic. C'est vrai. Pourtant, quel choc ! Malgré Rambo, ses victoires « rédemptrices », à coups de mitrailleuse, sur les communistes vietnamiens et soviétiques, Voyage au bout de l'enfer fait aujourd'hui resurgir les blessures, les brisures de l'Amérique profonde.

Trois heures, trois parties de durées sensiblement égales : le mariage et la chasse au cerf, la guerre au Nord-Vietnam et la poursuite de Saigon, le retour et une autre chasse au cerf où Michael, le survivant, en apparence intact, ne peut plus tuer le gibier. Ce qu'a montré Michael Cimino, dans une mise en scène passant de l'étude de mœurs à la folie, à la panique, à l'horreur puis à la tragédie, c'est l'Amérique d'avant et d'après cette guerre suicidaire, la mort de l'innocence, le sacage des existences, la violence morale venant relayer, appuyer, la violence physique.

Le drame national passe par trois destins, par une curieuse ville indus-

trielle, triste, envahie de fumées, peu conforme au « rêve américain » - mais la nature, les montagnes sont à ses portes, - et par des communautés ethniques, la russe particulièrement. Les personnages de Voyage au bout de l'enfer pourraient être les descendants de ces immigrants respectés des ghettos, des pogroms et des famines que Cimino fera revivre dans la Porte du Paradis, œuvre d'ailleurs mutilée. Lorsque, après les obsèques de Nick, anéantis de chagrin, ils chantent soudain, tous ensemble, « God bless America », ils célèbrent, malgré tout, leurs ancêtres les bâtisseurs.

C'est admirable, bouleversant. Depuis King Vidor, personne n'a mané avec une telle maîtrise le réalisme presque documentaire, le lyrisme, la métaphore. A voir on a revou, d'autant que les interprètes, quelle que soit l'importance de leurs rôles, sont exceptionnels.

JACQUES SICLIER.

* Voir les répliques.

A Berlin

Une maison pour le cinéma

Berlin a voulu donner un éclat particulier à la distribution annuelle des prix aux meilleurs films allemands, en annonçant, à grand renfort de trompettes, la création prochaine d'une Maison du cinéma (Filmhaus), qui semble devoir être un peu l'équivalent de notre palais de Tokyo. L'enseignement du cinéma, la cinémathèque allemande, des archives vidéo, y seront rassemblées, plusieurs salles de projection seront construites. Le bâtiment retenu est un ancien hôtel particulier de l'ère wilhelmienne, en ruines, à l'exception de la partie centrale, la plus belle, autour de laquelle s'édifieront les nouveaux bâtiments. L'argent sera fourni pour une large

part par le loterie de Berlin, que gèrent les pouvoirs publics.

Tout Berlin, surtout Berlin-Ouest, est d'abord question de survie. L'an prochain, de part et d'autre du mur, on célébrera le sept cent cinquantième anniversaire de la naissance de la ville, mais chacun de son côté, malgré le désir contraire de l'administration de l'Ouest. Vitre en permanence sur le volcan à son charme et confère aux âmes bien trempées une lucidité et un humour rares. Tout ce qui est fantaisie, innovation, dérange à l'Est. En même temps, on ne peut ignorer le passé, héritage commun de deux Allemagnes. Rien n'est plus brillant que le cinéma. L' Arsenal, siège des Amis de la ciné-

mathèque (institution distincte de la Cinémathèque proprement dite), bébergeait un colloque sur le bon usage des films de la période 1933-1945, sur l'utilité ou le danger de les diffuser à un large public.

Le grand prix du cinéma allemand, attribué cette année à Rosa Luxemburg, beaucoup sur la lauréat de Cannes, où Barbara Sukowa obtint un prix d'interprétation féminine, semblait un clin d'œil adressé de l'autre côté du mur, cependant que Männer (Hommes), de Doris Dörrie, cinéaste formée aux Etats-Unis, a déjà été vu par trois millions de spectateurs. Un phénomène, comme chez nous Trois hommes et un couffin.

LOUIS MARCORRELLES.

Le Musée rural des arts populaires de Laduz

Les fils du passé renoués

Le Musée rural des arts populaires de Laduz (Yonne) est ouvert au public depuis Pâques dernier. Ses dix salles ouvertes et celles qui les suivront bientôt valent le détour.

Laduz, à quelques kilomètres d'Aillant-sur-Tholon, en plein Jovinien, au nord de l'Yonne, n'est pas très facile à trouver. Mais Raymond Humbert, son créateur, vous fait vite oublier vos éventuels égarements : « Jusqu'à maintenant, dit-il, les musées n'étaient qu'en ville, près du palais de justice, reflet d'une culture gréco-latine qui reproduit peu, en fait, les origines essentiellement rurales de notre société. » Et de souligner fort logiquement que, pendant un millénaire, au moins 80 % pour la population était rurale et qu'il serait peut-

être bon de se préoccuper un peu plus de la culture qu'elle vivait : une culture d'« analphabètes mais pas d'ignorants ». Des gens qui ne traduisaient ni leur savoir ni leurs sentiments par l'écrit mais pour qui l'objet et la perfection de sa réalisation ou de sa décoration, étaient la meilleure des moyens d'expression. Et des objets, des objets de tous les jours, des objets de travail comme des objets de décoration, ou ludiques. Il en a rassemblés, étudiés, mis en valeur des milliers. Il en a aussi fait des livres.

Le cadre même du musée, pas tout à fait comme les autres, est une vieille ferme, un plus exactement la juxtaposition de tout un fouillis de vieux bâtiments que Raymond Humbert rénove avec beaucoup de soin, dans le plus parfait respect de l'architecture d'origine. La moindre racine, la moindre soupière et jusqu'aux quelques pièces préservées pour que puissent y vivre le maître des

lieux et son épouse, Jacqueline, tout redonnant forges, établis, chevâtes ou penoilles de métiers pour la plupart disparus. Et la geste, la coutume, l'ambiance de l'époque revivent là, portés par le verbe du maître de céans, martelant inlassablement l'origine de « ces objets qui ont donné notre civilisation ».

Le Crédit agricole de l'Yonne a apporté une aide considérable à la réalisation du musée. Il est « essentiel », commente M. Bourbier, son directeur général, de faire émerger la culture rurale. Etrange mais sympathique alliance de l'outil paysan d'hier et de l'outil financier, dont la redoutable efficacité a fait que la monde rural, en quelques lustres, a tourné le dos à son passé pour entrer de plain-pied dans le vingt et unième siècle. Les fils se renouent. La continuité du temps se rétablit. Et c'est probablement ce qui justifie le détour par Laduz.

DIDIER CORNAILLE.

ORCHESTRE DE PARIS

Le programme 1986/87 est paru!

A lors que la saison 1985/86 de l'Orchestre de Paris vient à peine de s'achever, le programme complet de la saison 1986/87 est publié dès aujourd'hui. Pour le recevoir gratuitement, il suffit de téléphoner au 45.63.07.40 ou d'écrire à :

Orchestre de Paris - Abonnements - 252, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.

Une précision importante : les abonnements et réservations par correspondance sont déjà ouverts pour la totalité des concerts du calendrier.



ORCHESTRE DE PARIS

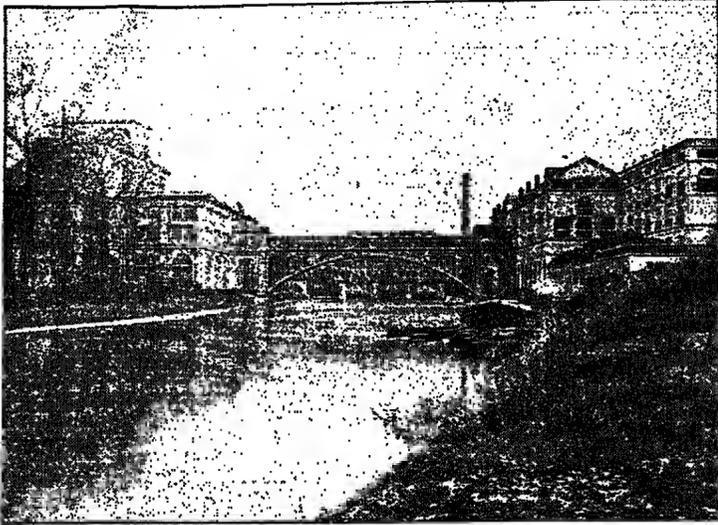
Directeur Daniel Barenboim

Publicité Classifications

A l'usine Menier de Noisiel

Culture et chocolat

Une usine située sur les bords de la Marne, vestige du puissant empire Menier, est en passe de se transformer en centre d'action culturelle et, peut-être, en musée de l'informatique. Mais la fabrication du chocolat ne doit pas en souffrir.



Ci-dessus : l'usine photographiée pour le Temps du 29 juillet 1914. A droite : la célèbre affiche de Buisson

A Noisiel, sur les bords de la Marne, les vestiges de l'empire Menier vont-ils se transformer en centre culturel ? La société qui régna sans partage sur le monde du cacao pendant un siècle et demi a été dépeçée à la fin des années 50. La cité ouvrière fut vendue à ses occupants. Le parc, veuf de son château, détruit pendant la guerre, a été cédé à la municipalité. La ferme modèle à des agriculteurs indépendants. Quant à la pièce de résistance, l'usine, elle est tombée dans l'escarcelle d'une firme anglaise, Rowntree McIntosh, spécialiste des friandises chocolatières qui ne fondent que dans la bouche. Une partie des bâtiments, modernisés obligés, ne sont plus utilisés. Mais comme les nouveaux propriétaires sont des Anglais respectueux du patrimoine industriel, ils ne les ont pas immédiatement livrés aux bulldozers. Ils se sont contentés de les fermer après s'être assurés de leur étanchéité.

Ainsi, sur une île de la Marne, un énorme et magnifique édifice de béton armé surnommé « la cathédrale » - l'un des premiers du genre - dresse sa carcasse inutile. Les broyeurs à chocolat l'ont depuis longtemps déserté. C'est sur lui que l'Association française des informaticiens (AFIN) a jeté son dévolu ; elle aimerait y installer un musée de l'informatique.

Depuis plusieurs années, M. René Marnata de Lamonta, un ancien d'IBM aujourd'hui pré-

sident de l'AFIN, recherche un local pour y loger son grand œuvre. Créer un musée pour des machines qui n'ont pas cinquante ans d'existence ne semble pas d'une urgence absolue. Erreur. Les ordinateurs se démodent très vite. Leur vie est aussi courte qu'intense. Dès l'opposition d'un nouveau modèle, ils sont mis à la casse. « Nous avons déjà beaucoup de mal à retrouver les modèles qui datent de 1975, soupire M. Marnata, comme le PDP 9, une machine digitale que nous avons obtenue du Collège de France par l'intermédiaire d'un marchand de timbre. » Et encore ne parle-t-il pas des engins de la première génération, vastes comme des armatures normandes, au système de refroidissement si

compliqué qu'il fallait une véritable centrale frigorifique pour les utiliser. « Nous recherchons un local suffisamment grand pour pouvoir y loger ces différents modèles et les présenter au public en état de marche. Comme au musée de Boston. On nous a proposé des halls particuliers dans le Marais ou de anciennes halles plus ou moins dégingolées. Rien ne collait. On a donc décidé d'élargir notre champ d'action. Finalement, on est tombés sur cette occasion, sur la ligne du RER, à deux pas de Marne-la-Vallée. »

La société McIntosh est effectivement prête à leur louer pour une somme symbolique cet énorme bâtiment : 4 500 m² répartis sur trois niveaux. A deux conditions : qu'ils financent eux-

mêmes les travaux et surtout qu'ils jettent un nouveau pont sur la Marne pour que les futurs visiteurs ne traversent pas l'usine.

« Notre but, indique M. Le Diraison, l'un des responsables de McIntosh, est de fabriquer du chocolat, pas de gérer un musée de l'informatique. » M. René Marnata de Lamonta est optimiste. Il somme à toutes les portes pour réunir les vieilles machines et les fonds indispensables pour son musée : Bull, IBM, Control Data, la CISI, mais aussi la Communauté européenne. Il estime à 10 millions de francs les travaux nécessaires à l'aménagement de la « cathédrale », et autant pour faire tourner le musée. Et le pont ? « Le pont ? s'exclame M. René Marnata. Mais un pont,

ça traîne partout. Chez les militaires, à la SNCF. La Ville de Paris nous a même proposé un ancien toboggan. »

Mais, si ce détournement d'une partie des usines Menier n'est pas encore programmé, la transformation de la ferme du Buisson en centre d'art et de culture est en bonne voie. Les premiers travaux vont commencer dès le mois de septembre et l'ensemble sera entièrement prêt en 1988.

Construite à la fin du dix-neuvième siècle pour alimenter la cité ouvrière dépendant de l'usine, cette ferme modèle à la structure métallique occupe 2 hectares. Les trois corps de bâtiment totalisent 5 000 mètres carrés. C'était un établissement pilote avec tout-à-l'égout et batteuse montée sur rail. En 1903, l'édifice central pourra accueillir les deux mille cinq cents invités du repas de noces de l'un des héritiers Menier. L'exploitation agricole a fonctionné avec bonheur jusque vers 1970. L'urbanisation croissante a mis fin à ses activités.



L'ÉPA Marne a racheté l'ensemble sans trop savoir qu'en faire. M. Fabien Jannelle, qui a longtemps travaillé au Théâtre national de Chaillot, y campe depuis 1979. Un montage financier, sous les auspices du conseil général du Val-de-Marne, du ministère de la culture et de l'Établissement public du Marne, a permis de dégager les 100 millions de francs nécessaires à la remise en état et à la transformation de l'ensemble de la ferme. L'architecte Bernard Huet est chargé du programme, qui est ambitieux : deux salles de cinéma de 250 et 120 places, une grande salle de réunion, un restaurant, un plateau de tournage (la SFP et l'INA ne sont pas loin), un atelier de construction de décors, un théâtre de 800 places, un studio de danse aux normes internationales, une petite salle de répétitions, un volume réservé aux arts plastiques, un espace pour les

qui souhaitent devenir les partenaires ponctuels ou réguliers d'une « aventure artistique ». Pour le moment, avant les premiers travaux, un ultime hommage est rendu à la ferme du Buisson, qui abrite une exposition dont le thème est « La vache, ça crée ».

ADER PICARD TAJAN COMMISSAIRES-PRISEURS ASSOCIÉS 12, RUE FAVART, 75002 PARIS - (1) 42-61-80-07

EXPOSITIONS Centre Pompidou 1969. LES NOUVEAUX RÉALISTES - JEAN-LOUIS SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 7 septembre.

123, rue Saint-Martin (42-71-36-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Du 13 juin au 7 septembre.

L'ART EST UNE VICTOIRE DE L'OBSESSION SUR L'HYSTÉRIE Claude Faure

Directrice atellier de pratique de la gravure recherche associée afin d'étendre ses activités : dessin, peinture... Pour enseignement et/ou promotion ; petit apport financier nécessaire. Téléphoner à Françoise Bricaut : 45 74 76 55.

GRAND PALAIS COMPARAISON ENTRE LE JAPON ET LA FRANCE - JAPON Peintures et aquarelles japonaises

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS AU MUSÉE BOURDELLE 16, rue Antoine-Bourdelle M^e Montparnasse

GALERIE JEAN CAMION 8, rue des Beaux-Arts, 75006 PARIS Tél. : 46-33-95-63

THEATRE ESSAION LA NUIT DU 4 AOÛT

INSTITUT NÉERLANDAIS 121, rue de Lille, Paris 7^e Tél. : 47-05-85-89

PIERRIK MESCAM

BRADERIE de catalogues d'exposition

Handwritten signature or text at the bottom of the page.

«Salambô», de Moussorgski, à l'Opéra
Lambeaux et matériaux

Une « création » de Moussorgski, même dans une réalisation de Yuri Loubimov, ne justifie pas tout.

Il s'agit de lambeaux d'une Salambô trachéide que le futur auteur de Boris, enluminé par la lecture de Flaubert, écrit à l'âge de vingt-quatre ans ; six scènes isolées, dont deux seulement orchestrées (les autres ayant été achevées, fort respectueusement d'ailleurs, par le chef d'orchestre Zoltan Pesko). Le compositeur ne rendit vite compte qu'il faisait fausse route : « La belle Carthage que j'aurais fabriquée là ! Nous en avons assez de l'Orient avec la Judith (de Stravinsky). L'art n'est pas un passe-partout ; et l'on connaît son caractère. C'est le peuple russe que je veux peindre. »

Ces pages n'en sont pas moins précieuses, car elles nous présentent un Moussorgski à l'état brut, quelquefois proche encore de Glinka, mais souvent faisant déjà parler ses Carthagiens avec l'accent russe (il révisera d'ailleurs une grande partie des matériaux de Salambô dans d'autres œuvres). On y découvre même dans la bouche du grand pontife de Moloch l'annonce textuelle d'un air de Boris (au troisième acte), à travers une frégésie immense et superbe pour basse et chœurs, d'une portée aussi vertigineuse que le pont de Tancarville... Car d'emblée, malgré les passages plus faibles, Moussorgski est lui-même.

L'audition de l'œuvre en concert se déroulera donc par-

faitement (1), mais il n'est guère opportun de mettre en scène ces fragments dépourvus de continuité et d'action dramatique, où l'on passe son temps à contempler des cortèges, densés, marches et contramarches, agrémentés de poses « hiératiques » à la manière des fresques égyptiennes, comme on en a vu jusqu'à la nuée. Les chœurs apparaissent à disparaissent derrière des vantaux mobiles, violemment agités pour simuler le vent, l'orage ou la panique, dans une vaste hypogée carrée, ornée de peintures genre papier peint moderne, sous une armée de projecteurs.

Yuri Loubimov ne semble avoir eu quoi faire de cette pièce sans queue ni tête. Moussorgski, un robe de chambre rouge, joue quelques notes de piano au début et à la fin. Hemingway, en parfait touriste anglo-saxon, prend des photos au flash, tandis que Flaubert lui-même poignarde Métho et l'entraîne dans la coulisse.

Excellente interprétation de l'orchestre et surtout des admirables chœurs de l'Opéra sous la direction de Zoltan Pesko, avec des chanteurs aux voix puissantes. Dunja Vejzovic (Salambô), Erich Knodt, Sergej Koptchak, Alfredo Zanazzo et Philippe Rouillon notamment.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Il en existe un enregistrement dirigé par Zoltan Pesko (deux disques CBS, 79253).

* Prochaines représentations les 19, 21, 23, 27, 29 juin, 1^{er}, 4, 7 et 9 juillet.

Palmarès du Syndicat de la critique musicale

Grand Prix du théâtre lyrique : non décerné.

Prix du meilleur spectacle lyrique en province : prix Claude-Rostand ; Sylla et Gléon, de Jean-Pierre Lécot, par l'Opéra de Lyon ; direction : John-Eköt Gardiner ; mise en scène : Philippe Lénéel.

Le musicien de l'année : Marek Janowski pour son interprétation de la Trilogie de Wagner et son action à la tête du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France.

La personnalité musicale de l'année : Cyril Diederich de l'Orchestra régional de Montpellier-Languedoc-Roussillon.

Meilleur livre sur la musique : Galina, de Galina Vichnevskaja (Éditions Fayard).

La réduction du budget du ministère de la culture
L'inquiétude des professionnels

Le collectif budgétaire 1986 ampute le budget de la culture de 432 millions de francs. M. François Léotard, qui se targuait au moment de sa nomination d'avoir obtenu la quatrième place dans l'ordre protocolaire du premier gouvernement de M. Jacques Chirac, s'est, depuis le 16 mars, bien plus intéressé à la communication qu'à la culture.

Les « sursauts » du ministère des finances en ont profité pour tailler rudement, lors de la préparation du collectif budgétaire, dans le budget de la rue de Valenciennes. 432 millions de francs ont ainsi été supprimés, 421 en crédits de paiement et 11 en autorisations de programme, décision votée par l'Assemblée nationale.

Détailons ces suppressions de crédits de paiement : 20 millions seront obtenus au chapitre des économies communes (énergie, fonctionnaires, etc.) ; 200 millions seront grignotés sur les grands chantiers du président de la République (150 millions pour l'Opéra-Bastille et 50 millions pour la cité musicale de La Villette) ; les 200 millions restants seront prélevés sur les subventions allouées par les diverses directions du ministère de la culture.

Les spectacles et l'audiovisuel sont en tête du lot avec une réduction de 78 millions de francs. 150 millions viendront de la direction du théâtre, 30 millions de celle de la musique. La victime désignée de ces réductions est la direction du développement culturel. On lui a demandé de réduire son budget de 18,5 %, soit 75 millions de francs. Ce qui a provoqué la démission de son directeur, M. Dominique Valère, le 26 mai dernier. Citons encore le livre et la lecture pour 20 millions, les communes et les achats

d'œuvres d'art pour 15 millions et les arts plastiques pour 12 millions. Au total, ces réductions représenteront de 4 % à 18 % des budgets du théâtre, de la danse, de la musique et de l'action culturelle. Des mesures aussi rudes ne pouvaient que susciter de vives réactions de la part des professionnels intéressés. « Notre saison 1985-1986 étant achevée, explique le SYNDEAC (146 directeurs de théâtres et de compagnies théâtrales et chorégraphiques), l'UMC (Union des 12 présidents de maisons de la culture) et l'UNCAC (Union des 25 présidents de centres d'action culturelle), ces réductions budgétaires porteront sur la rentrée prochaine qui sera très lourdement pénalisée. À l'évidence, ce seront des créations en moins, des tournées annulées, un marché déstabilisé, des entreprises en cessation de suspension d'activités et moins d'emploi pour les artistes et les techniciens. »

Des économies ayant déjà été obtenues par le précédent ministre sur les frais de fonctionnement et de personnel, ce sont les budgets artistiques qui sont aujourd'hui menacés. Près de tiers des adhérents du SYNDEAC ont déjà adressé au ministre la liste des actions remises en cause dès cette année.

Huit directeurs de maisons de la culture et seize responsables de centres d'action culturelle viennent d'adresser une lettre ouverte au ministre de la culture pour lui demander si « la politique culturelle de l'État est à ce point tributaire du jeu des décisions financières ? Si la signature d'un ministre est la signature de l'État, pourquoi les engagements pris ne sont-ils pas totalement honorés ? Ces décisions vont remettre en cause

un réseau qui constitue l'une des spécificités de la vie artistique française au service du public, et on peut craindre que la politique contractuelle entre État et collectivités à la base des actions de leurs établissements soit de fait abandonnée. »

La direction de la musique verra son budget amputé de 30 millions de francs. 25 millions le seront au titre du fonctionnement et 2 millions seront soustraits au budget de l'Opéra de Paris. Les institutions dépendant de cette direction verront donc leur subvention baisser de 6,41 % de manière uniforme. Le dossier d'un bon nombre d'entre elles pour lesquelles ont été signés des contrats de plan entre l'État et les régions est entre les mains du premier ministre. Il décidera prochainement si elles sont visées par ces réductions et leur modifier, si la réponse est positive, les réductions qui les concernent.

Il faudra attendre le conseil d'administration du Centre national des arts plastiques (CNAP), qui sera réuni la semaine prochaine, pour savoir sur quels postes porteront les 10 millions de francs d'économies demandés à cet établissement public. On sait déjà qu'ils devraient être répartis sur l'ensemble des activités à l'exception des enseignements. Deux million d'économies marginales seront réalisées à la délégation des arts plastiques (fonctionnement, transport, etc.).

On se connaît qu'à l'automne les budgets de ces directions pour 1987. Les observateurs s'attendent à de nouvelles diminutions de crédits. Comme celle déjà acquise au titre du développement culturel, qui devrait être quatre fois plus élevée que la ponction opérée à l'occasion du collectif budgétaire.

OLIVIER SCHMITT.

La politique théâtrale de M. François Léotard

M. Léotard a précisé, au cours d'une conférence de presse, les grandes lignes de sa politique théâtrale.

Pour ses deux cents ans - il a été inauguré le 24 mai 1786 - le Conservatoire national d'art dramatique est remis à neuf. Le ministre de la culture et de la communication, M. François Léotard, y a exposé sa politique théâtrale et ses projets, qui tiennent en quatre points.

d'occuper totalement l'Odéon, le partage avec le Théâtre de l'Europe. Les modalités de cette évolution sont en cours de négociation avec Georges Strubler. D'autre part, le ministère des affaires étrangères sera mis à contribution pour que la Comédie-Française « entreprenne à nouveau d'importantes tournées internationales ».

3) La décentralisation doit réaffirmer la vocation. Les maisons de la culture, les centres d'action culturelle, ne seront plus coupés de la création. Le département du développement culturel sera rattaché à la direction du théâtre. « Ce rapprochement, joint à un meilleur partage des responsabilités entre l'État et les collectivités locales, constitue une transformation essentielle, au cœur de notre paysage théâtral, en permettant notamment une meilleure circulation des spectacles », a déclaré le ministre.

L'État a une responsabilité particulière et ne doit pas se borner à un simple ajustement des subventions d'un exercice à l'autre. Il doit retrouver une marge de manœuvre

dans la gestion des crédits qui concerne l'aide aux auteurs, aux compagnies, et dans ce domaine il faudra faire des choix, ainsi que l'aide aux projets.

4) Améliorer l'environnement du théâtre, la diffusion. Tournées, aménagement de nouveaux réseaux, soutien aux festivals de création. Mise en place de collaborations efficaces entre les villes, l'État et la profession, sur le modèle de Paris. Collaboration accrue avec l'audiovisuel, qui doit participer à la promotion, la diffusion, voire la production de spectacles.

M. Léotard a rendu hommage aux grands de la mise en scène, dont il avait reçu une délégation le matin même à la cité Patrice Chéreau, Roger Planchon, Jacques Lassalle, Antoine Vitez, Marcel Maréchal, Gilles Bourdos... Il a également rendu hommage à Robert Abirached, directeur du théâtre au ministère de la culture mis en place par le précédent ministre, M. Jack Lang.

dom M. Léotard n'a jamais prononcé le nom mais dont il semble vouloir poursuivre l'action.

Qui s'en plaindra ? Il a annoncé à Jean-Pierre Miquel, directeur du Conservatoire, le renouvellement de son mandat et précisé que celui de Patrice Chéreau à la direction de Nanterre le serait également. Il a fait passer sous silence le renouvellement de celui d'Antoine Vitez à la direction de Chaillet. Ce n'était qu'un simple oubli, nous a-t-il dit.

Son exposé tendait uniquement à calmer les inquiétudes de la profession, à faire preuve d'ouverture, d'esprit de conciliation. Mais la profession est restée crispée. La raison, c'est évidemment l'argent.

M. Léotard veut se battre pour garder le même budget l'an prochain qu'en 1986. En récupérant sur les grands travaux, en faisant appel au mécénat, il pense commencer à réaliser ses projets. Combien de temps se donne-t-il pour réussir ?

COLETTE GODARD.

EXPOSITIONS

- ANNA-EVA BERGMAN. Galerie Daniel Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 28 juin.
BOST. Peintures. Galerie Jean Peyrolle, 15, rue de Sévigné (42-71-74-59). Jusqu'au 26 juillet.
DENIS BRIHAT. Photographies. Galerie Soisne, 17, rue Saint-Sulpice (46-33-76-38). Jusqu'au 26 juillet.
CARGALEIRO. Peintures récentes. Galerie Galérie, 13, rue Mazurine (43-25-90-64). Jusqu'au 28 juin.
MICHEL CARLIN. Dix ans de peinture. Galerie Pierre Paré, 76, rue de Valenciennes (42-77-44-24). Jusqu'au 4 juillet.
CHERET. Ateliers originaux. Galerie Document, 53, rue de Seine (43-54-50-68). Jusqu'au 28 juin.
LE BESTIAIRE DE COMBRAS. Galerie Yves Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-49-51). Jusqu'au 11 juillet.
ALFRED COURMES. Galerie Jean Reissac, 23-25, rue Guénégaud (43-26-81-51). Jusqu'au 28 juin.
CRUIZ-DEZ. Galerie Denise Reuf, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-37). Jusqu'au 12 juillet.
OLIVIER DEBRE. Dessins de Calais. Galerie Lesf-Sauha, Cour Dauphine, 37, rue de Charonne (48-07-34-78). Jusqu'au 12 juillet.
JIM DINE. Une exposition pour Paris. Galerie Beaudouin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-05-10). Jusqu'au 2 juillet.
DORNY. Les chemises (gravures et collages). Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-22-54-06). Jusqu'au 21 juillet.
JEAN KRELMAN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 12 juillet.
FAUCHEUR. Galerie Jean-Marc Fauré, 7, rue Montblanc (43-56-52-82). Jusqu'au 13 juillet.
JOEL FISHER. Sculptures. Galerie Francis Cadot, 77, rue des Archives (42-78-05-56). Jusqu'au 12 juillet.
GLORIA FRIEDMANN. Galerie Montanay-Delol, 31, rue Mazurine (43-54-81-50). Jusqu'au 28 juin.
ALAIN GAUVIN. Peintures récentes. Galerie Grigoriév, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 28 juin.
CHARLES GAI-GISCHIA. Carrures latérales. Galerie Krief-Raymond, 39, rue Mazurine (43-29-33-37). Jusqu'au 28 juin.
GILOLLI. Portraits. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 28 juin.
FRANÇOISE GLOU. Amers du Japon 1981-1983. Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (45-29-50-75). Jusqu'au 31 juillet.
JEAN-PAUL HUFFIÈRE. Tableaux, gravures. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 28 juin.
RENÉ JACQUES. Paris 1935. Espace Balzac, 21, rue Bonaparte (43-26-54-76). Jusqu'au 5 juillet.

- JEAN-LOUP SIEFF. Boinage 1939. La Chambre claire, 14, rue Saint-Sulpice (46-34-04-31). Jusqu'au 5 juillet.
CHRISTIAN SORG. Galerie Regard, 11, rue de Valenciennes (43-77-19-61). Jusqu'au 5 juillet.
TAL-COAT. Peintures. Galerie Citages, 44, rue de l'Université (42-96-69-37). Jusqu'au 11 juillet.
BERNAR VENET. Sculptures récentes. Galerie Daniel Tompon, 30, rue Beaunour (42-72-14-10). Jusqu'au 19 juillet.
NATHALIE VOLPELIERE. Galerie Guibard Bullin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 25 juin.
JEAN ZUBER. Peintures. Galerie Phil-40, 16, rue de Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 12 juillet.

MUSÉE RODIN
77, rue de Valenciennes (7^e) - M^e Varenne
Jean CLAREBOUDT / Condition V
Installation présentée dans les jardins du musée
tous les jours (sauf mardi) de 10 h à 17 h 45
DU 18 JUIN AU 1^{er} SEPTEMBRE

CHAILLOT THEATRE NATIONAL
Saison 1986-1987
LES SPECTACLES DE L'ABONNEMENT
L'ÉCHANGE
LE MARIAGE DE FIGARO
TITUS ANDRONICUS
la clé
Le cyclope
LES DESOSSÉS
L'ÉCOLE DES BOUFFONS
CAPITAINE BADA
INFORMATIONS-ABONNEMENTS
47-27-81-15
Pour recevoir gratuitement le programme détaillé de la saison 1986-1987, veuillez renvoyer ce bulletin et le retourner au Théâtre national de Chaillet, place du Trocadéro, 75116 Paris.

Musée du Luxembourg
19, rue de Vaugirard, 75006 Paris
LEONOR FINI
Tous les jours de 10 h à 19 h jusqu'au 15 juillet

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (47-42-57-50), jeu. à 20 h; sam. à 19 h 30; dimanche (opéra de Mous-...)

Les autres salles

AMANDIERS (43-46-91-93) - 2^e Festival du théâtre Baroque: 20 h 30, le 19; Tho-...)

ESPACE MARAIS (43-71-10-19) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 17 h: Sto-...)

AUVERS-SUR-OISE, Eglise (30-38-41-15), le 22 à 18 h 30: le Tombeau de Van Gogh.

SEVRAN, salle des fêtes (43-84-93-50), les 20, 21, à 21 h; le 22, à 15 h: Opéra de Quatuor.

AMERICAN CENTER - Sessions intensives de juillet à l'American Center - Vous préparez un voyage à l'étranger, vous êtes lycéen, étudiant, homme d'affaires et vous souhaitez apprendre à parler et comprendre l'américain?

8 DERNIERES - Théâtre des Amandiers Nanterre - Quai ouest de Bernard-Marie Koltès - Mise en scène de Patrice Chéreau

ORCHESTRAL DE PARIS ABONNEMENT - ENSEMBLE DE PARIS - Association départementale pour la ville de Paris et la musique de chambre

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - AVIS DE RECRUTEMENT AU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE LYON

Les cafés-théâtres - AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15: Tobi-Babou 21 h 45: En manches de chemise...

En région parisienne - AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Jacques-Francis (48-68-00-22), les 20, 21, 22, à 14 h 30...

IRCAM/eio - Direction Pierre Boulez - Abonnement 86/87 - Brochure gratuite sur demande

Le Monde Informations Spectacles - 42-81-26-20 - Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

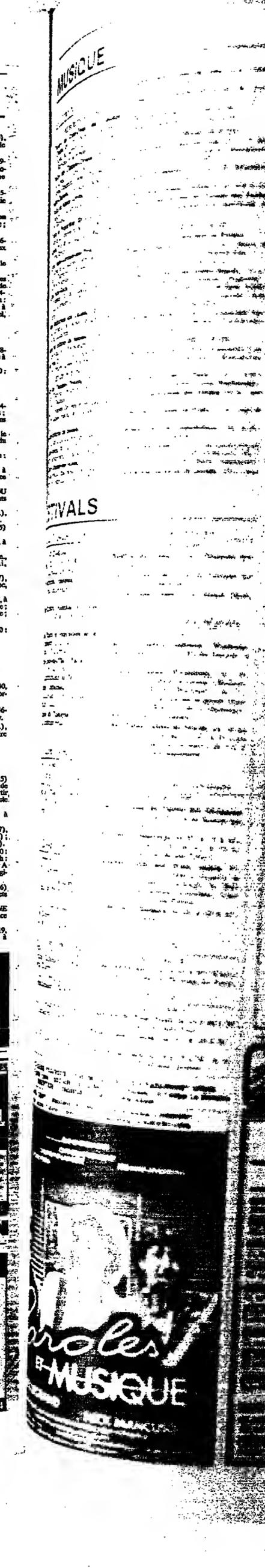
COMEDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES - FRANÇOIS PERIER CAROLINE CELLIER BERNARD HALLER - L'AGE DE MONSIEUR EST AVANCÉ

COMPAGNIE LAURENT TERZIEFF - témoignages sur ballybeg - adaptation pol quantin - décors andré aquart

STUDIO DES CHAMPS ÉLYSÉES - LE CONFORT INTELLECTUEL de MARCEL AYMÉ - "Le Confort intellectuel n'a rien de plus agréable que de se sentir en sécurité"

DERNIERE LE 28 JUIN - COMPAGNIE LAURENT TERZIEFF - témoignages sur ballybeg

COMPAGNIE LAURENT TERZIEFF - témoignages sur ballybeg - adaptation pol quantin - décors andré aquart



Handwritten text at the bottom of the page: 42-81-26-20

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 18 JUIN
Théâtre du Grand-Palais des Champs-Élysées, 20 h 30: Orchestre national de France, M. Barrat (dir.). (Hommage à L. Bernstein en sa présence.)
VENDREDI 20 JUIN
Théâtre des Champs-Élysées, 20 h 30: A. Kraus, J. Tordella (Mozart, Beethoven, Dvořák, Chopin, Liszt).

Eglise Saint-Louis-en-l'Île, 21 h: César Verano (Puccini).
Espèce P. Cardis, 20 h 30: R. Dyens (Villa-Lobos).
Théâtre Gérard, 21 h: voir le 18.
Samedi 21 Juin
Fête de la musique en France

Playel, 20 h: voir le 19.
Samedi 21 Juin
Orchestre national populaire, Ensemble vocal féminin de Paris (Mozart, Wagner, Brahms).
LUNDI 23 JUIN
Audiolab des Nouvelles-Arts, 18 h 30: Quatuor Via Nova (Sanguin, Gallot, Manthran, Lasser).

Playel, 20 h: voir le 19.
Samedi 21 Juin
Orchestre national populaire, Ensemble vocal féminin de Paris (Mozart, Wagner, Brahms).
LUNDI 23 JUIN
Audiolab des Nouvelles-Arts, 18 h 30: Quatuor Via Nova (Sanguin, Gallot, Manthran, Lasser).

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémaèque

CHAILLOT (47-84-24-24)
MERCREDI 18 JUIN
16 h, Hommage à Alexandre Truane: L'homme qui voulait être roi, de J. Huston (9.3); L'INA, tour et détour, de M. Porez; Les Liens de Marguerite Durra, de M. Porez; Savannah Bay, c'est toi, de M. Porez; 21 h 15, En rattachant, de J.-M. Straub et D. Huillet; le Temps dévoré, de P. Bouché.

M. Mizoguchi (Vostf); 19 h, Rétrospective du cinéma argentin: le Chef, de F. Ayala (Vostf).
JEUDI 19 JUIN
15 h, Euthymisme ou la Symphonie de Doolan, de C. Veros (v.a.); 17 h, Mon père est étranger, de J. Frankeliner (Vostf); 19 h 15, Rétrospective du cinéma argentin: Atlas Gerdelino, de L. Murua (Vostf).

FESTIVALS

Festival de l'Île-de-France

(47-23-40-84)
Charenton, le 20, à 19 h 30: Batterie et Fanfare de la police nationale.
Val-Saint-Germain, châteaux, le 21, à 15 h 30: Ens. instrumental Carmina Alterna.

Festival de Saint-Denis

(48-09-26-40)
Beaillies, le 18, à 20 h 30: Orch. national de l'Île-de-France (Makley); le 22: Cf. Festival de l'Île-de-France.

Festival de Ville-d'Avray

(47-50-44-28)
Château, le 19, à 21 h: Soirée chorales.
Gymnase, le 20, à 21 h: Musique des gardiens de la paix de Paris (Durey, Schmitt).
Château, le 21, à 21 h: Atelier musique de Ville-d'Avray (Durey); 17 h: Atelier musical de Ville-d'Avray (Schmitt).

Printemps du théâtre

(48-87-83-68)
Bouffes du Nord, 20 h: l'Homme aux fureurs (dern. le 21).
Th. de la Bastille, 20 h: La Terrasse des démons (dern. le 21).

XXII^e Festival du Marais

(48-87-74-31)
Théâtre, centre culturel Wallonie-Bretagne (D), 20 h 30: les Exaltés (à partir du 23).
Monsieur, hôtel d'Amont, le 20, 21 à 15 h: P. Badura-Skoda (Brahms, Schmitt, Berg, Brahms); le 21, 21 h 30: Orchestre de la garde républicaine, R. Benoit (dir.) (Schubert, Berg, Mozart, Strauss).

IX^e Festival de la Foire Saint-Germain

(43-29-12-78)
Théâtre, cour de l'hôtel des Monnaies (rel. 23), 21 h 30: On ne badine pas avec l'amour.
Salle du Mesnage, le 20, à 19 h 45; les 21, 23, à 22 h; le 22, à 15 h: A quoi rêvent les jeunes filles?
Monsieur, salle des fêtes, soirée Vp, 18 h 30: Y. Henry (Liszt); le 19: E. Médin, L. Lesage, A. Balmayor (Beethoven, Schubert, Chopin); le 20: C. Eda-Pierre.

Festival de la Goutte-d'Or

(42-23-42-28)
Sous chapiteau, le 24 à 20 h 30: Kléopâtre, les Pétites, G. Parking, Ici Paris.
Jazz dans la ville
(42-77-19-90)
Violettes du Font-Neuf, le 20 à 20 h 30 et 21 h 45; le 21 à 20 h 30; le 22 à 20 h 30; le 23 à 20 h 30; le 24 à 19 h 30; A. H. Big Band et R. Moses Quintet.

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER (43-35-21-50), le 22 à 16 h 30: Melody Four.
BAINS (48-87-01-80), le 23 à 22 h: Sasha.
BAISER SAÏE (42-33-37-71), le 19 à 21 à 20 h 30: Suspenders; le 18 à 22 à 23 h: Jazz brésilien; à partir du 20: Chik Chik; le 24 à 19 h 30: les Cafards, les Des Dots.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), le 19 à 21 h: Macco-

Il est Tootsie... Elle est Dustin Hoffman
Au chômage il a accepté un rôle féminin et est devenu une star.
Si seulement il pouvait le dire à la femme qu'il aime.
DUSTIN HOFFMAN TOOTSIE
VOTRE TABLE CE SOIR

LES FILMS NOUVEAUX
LE DIABLE AU CORPS (*), film italien de Marco Bellocchio (v.a.).
Forum, 1^{er} (42-97-53-74); Ciné Beaubourg, 9 (42-71-52-36); La Fayette, 6 (46-33-79-38); Marignan, 6 (43-25-59-83); Marignan, 9 (43-59-92-82); UGC Balthus, 9 (45-62-30-40); 14 Juillet-Bastille, 1^{er} (43-57-90-81); Montparnasse-Panthé, 14^e (43-20-12-06); 14 Juillet-Bogard, 15^e (43-75-79-79); 4^e, l'Impérial, 2^e (47-42-72-52); Rex, 2^e (42-36-83-93); UGC Montparnasse, 6^e (45-74-94-94); St-Lazare-Pasquier, 8^e (43-87-35-43); Nation, 12^e (43-43-64-07); UGC Golden, 13^e (43-36-24-64); Central, 14^e (45-39-52-43); UGC Convention, 15^e (45-74-93-40); Victor-Hugo, 16^e (47-27-49-75); Pathé Wépler, 18^e (45-22-46-01).

LES PARISIENS MALINS DINENT A 19 H CHEZ FLO ET JULIEN.
Service tous les jours de 19 h. à 2 h. du matin.
FLO
7, cour des Petites-Ecuries Paris 10^e
Réservation: 47.70.13.59
JULIEN
16, rue du Fig-Saint-Denis Paris 10^e
Réservation: 47.70.12.06

Paroles ET MUSIQUE
MICHEL LEGRAND NICK MANCUSO
"GERARD 1986" - Meilleur Acteur - Christophe LAMBERT
Meilleur Jeune Espoir Féminin - Charlotte GAINSBOURG

DINERS
RIVE DROITE
ARMAND 6, rue du Bezainois, 1^{er} (Palais-Royal) F. sam. midi et dim.
COPENHAGUE 43-59-20-41 142, Champs-Élysées, 9^e F. dim.
RELAIS BELMAN 47-23-54-42 37, rue François-1^{er}, 9^e F. sam., dim.
PAGODA 48-74-81-48 50, rue de Provence, 9^e
CLOSERIE SARLADASSO 43-46-88-07 94, bd Diderot, 12^e
PALAIS DU TROCADERO 47-27-05-02 7, avenue d'Eylau, 16^e Tous les jours
YVONNE 47-20-98-15 13, rue de Bassano, 16^e
EL PICADOR 43-87-28-87 80, bd des Capucines, 17^e F. lundi, mardi
ANNICK et FRANCES VALLOT et SANGENAY 42-77-88-44 75, av. Nef, 17^e
RIVE GAUCHE
LE JOCKEY 46-34-23-00 127, bd du Montparnasse, 6^e
CHEZ FRANÇOISE 47-05-49-03 Adéquate des Invités, 7^e F. dim. soir et lundi

LE COMPTE
EST D'UNE
BENIERE LE 28
PAROLES ET MUSIQUE

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Mercredi 18 juin

PREMIÈRE CHAÎNE : TF1
19.55 DANONE
AVEC DANONE PAS BESOIN D'ALLER A MEXICO POUR FAIRE DU SPORT

19 h 50 Football : Coupe du monde. Angleterre-Paraguay, en mondovision de Mexico. A 20 h 45, tirage du Loto à la mi-temps.
21 h 50 Contre-enquête. Magazine des faits divers d'Anne Hoang.

En 1943, Bernard, qui a réussi avant la guerre, et Gervais, pseudo-intellectuel rêveur, prisonnier en Allemagne, s'évadent. Ils veulent rejoindre Lyon, où Bernard a une correspondante de guerre, Hélène, dont il est tombé amoureux sans la connaître. Mais Bernard est tué accidentellement. Avant de mourir, il communique à Gervais l'adresse d'Hélène.

TROISIÈME CHAÎNE : FR3
20 h 35 Variétés : La fête en France. Émission de L. Broomhead. Réalisation M. Sarrant. Trois fêtes, trois plateaux de variétés en direct dans trois villes du Nord et du Pas-de-Calais, avec Les Femmes, Century, Diane Tell, Rose Laurene, Marc Lavolé.

DEUXIÈME CHAÎNE : A2
QUALITÉ ET PRIX EXTRAORDINAIRES
1795 1445
Offre valable jusqu'au 26/07/86.
SINGER
600 points de vente, 1500 vendeurs

CANAL PLUS
21 h, Parole d'homme, film de P. Huet ; 22 h 55, Informations ; 23 h 5, La Fête Histoire du monde, film de M. Brody ; 9 h 35, Le Balcon de la femme-origami, film d'H. Babenco.

PREMIÈRE CHAÎNE : TF1
20 h 30 Infovision. Émission d'A. Douven, R. Pic, M. Albert, J. Decrooy, B. Laine.

Jeudi 19 juin
E. Houdayer. Avec E. Bayle, B. Le Coq, A. Rajan... L'histoire d'une mère célibataire et de sa petite fille, qui voudrait bien être comme tout le monde.

DEUXIÈME CHAÎNE : A2
20 h 35 Cinéma : Les Galettes de Port-Aven. Film français de Joli Soria (1975). Avec J.-P. Marielle, B. Fraison, J. Goupil, C. Flépis, A. Ferréol.

CANAL PLUS
20 h, Kass, comtes siciliens, film de P. et V. Taviani ; 23 h, Girls, film de Jan Jacquin ; 9 h 30, Derrière la porte verte, film de A. et J. Mitchell ; 1 h 40, Téléthéâtre : Messaenge par cantone (rediff.).

L'état des taux

Deux à zéro ! Vous avez regardé la télévision mardi soir ? Mais non, pas le foot ! Les magazines culturels qu'on arrivait à capter entre deux buts, là, le score était inversé : deux pénalités contre zéro. Les deux magazines de TF 1, « Le magazine littéraire », de Pierre Dumayet, et « Performances », de Michel Cardoze, s'inquiétant de leur avenir.

La France est le seul pays à avoir inventé une « fermeture annuelle » de ses usines, de ses entreprises, de ses écoles, de ses magazines et de ses émissions de télévision ! Bye bye, salut, jusqu'à la « rentrée » de septembre ! Toujours aussi allégorique au serpent de mer de « l'étalement des vacances », le pays de Descartes pousse l'illogisme jusqu'à enlever nos magazines réguliers au moment où les Français sont en vacances ! En oubliant qu'une bonne partie d'entre eux continuent de passer les siennes dans le béton...

ALAIN WOODROW.

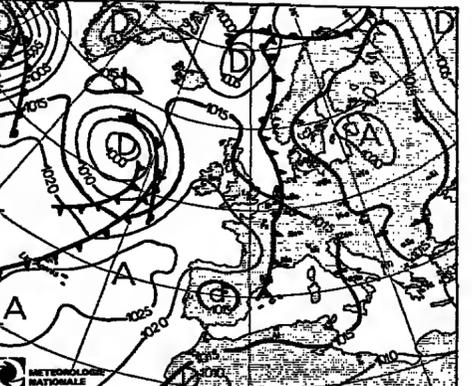
HISTOIRE

Le centenaire de la naissance de Marc Bloch

M. Jacques Le Goff, directeur d'études à l'École des hautes études à la Sorbonne le mardi 17 juin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le texte de la conférence qui devra consacrer l'historien polonais Bronislaw Geremek, retenu dans son pays par la police, dans le cadre de l'enquête sur le dirigeant clandestin de Solidarité, Zdzislaw Bajek, arrêté le 31 mai dernier. Cette conférence était consacrée à Marc Bloch, dont on célèbre cette année le centenaire de la naissance et qui a été fusillé en 1944 par les Allemands pour ses activités dans la Résistance.

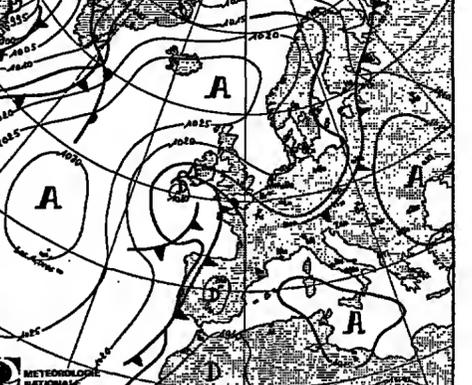
Après avoir longuement analysé l'œuvre du fondateur des Annales, Bronislaw Geremek conclut en évoquant les relations entre l'histoire et la politique : « Dans la vie de Marc Bloch, on peut voir aussi un message sur la place de l'histoire dans la cité. Elle ne se passe pas de soi. L'historien en sait trop sur la vie politique, sur l'écart entre les programmes et les réalisations, pour ne pas éprouver une certaine gêne à s'engager. Il n'en sait que trop, aussi, sur les abus de l'utilisation de l'histoire à des fins douteuses pour ne pas vouloir que sa discipline se tienne à l'écart du forum. Marc Bloch pensait que la poursuite de la vérité doit créer la disposition à la défense et à la servir dans la vie, que l'histoire et l'historien doivent être au service du vrai et du juste, de la liberté et de la fraternité des hommes. Je crois ce message important : il est fondé sur l'intérêt de la vie et de l'œuvre d'un grand historien. »

SITUATION LE 18 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 juin à 0 heure et le jeudi 19 juin à midi : La dépression méditerranéenne va se combler lentement et le champ de pression sera en hausse temporaire sur le pays.

PRÉVISIONS POUR LE 20 JUIN A 0 HEURE UTC



LEGENDE
EMBALLILLE
ÉCLAIRCISSEMENT PAR INTERMITTENCE
MAGNÈS COURTES ÉCLAIRCISSEMENTS
THERMOGRAMME ÉCLAIRCISSEMENT
PLUME DE BRUME
NEIGE
AVERGES
ORAGES ET BRUILLARDS
SENS DE DÉPLACEMENT

TEMPS PRÉVU LE 19 JUIN 86 DÉBUT DE MATINÉE

Table with columns for temperatures (max, min, observed) and weather conditions (A, B, C, N, O, P, S, T, *) for various cities including Paris, London, New York, and Tokyo.

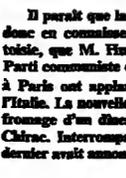
MODE
Le maillot hors de l'ère
Quai oues
Le Monde de l'éducation

VAINCRE LA TIMIDITÉ DE SES ENFANTS L'ÉDUCATION
Comment les aider ? L'enfant timide ne devient pas toujours un adulte inhibé
Le Monde de l'éducation
NUMÉRO DE JUIN EN VENTE PARTOUT

sports

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Mi-temps politique



Il paraît que la Chine s'éveille au football. C'est donc en commissaire, et pas seulement par coïncidence, que M. Hu Yaobang, secrétaire général du Parti communiste chinois et une délégation en visite à Paris ont applaudi la victoire de la France sur l'Italie. La nouvelle était arrivée entre la poire et le fromage d'un dîner officiel offert par M. Jacques Chirac. Interrompant les agapes diplomatiques, ce dernier avait annoncé lui-même le score final, adres-

sant aux joueurs ses « félicitations très sincères de fond du cœur ».

Le premier ministre avait pris la précaution de faire enregistrer le match par ses collaborateurs. En revanche, n'appréciant guère les émotions diffuses, M. François Mitterrand avait usé de son influence pour que la cérémonie d'inauguration d'une avenue Jean-Moulin à Chartres soit écourtée. Il souhaitait être de retour à Paris pour le coup d'envoi. Dans

l'après-midi, à Rambouillet, le chef de l'Etat s'était livré au petit jeu des pronostics avec M. Helmut Kohl, le chancelier allemand, avant qu'il ait suivi de nombreuses rencontres, mais pas le fameux Belgique-URSS « en raison de l'heure tardive ».

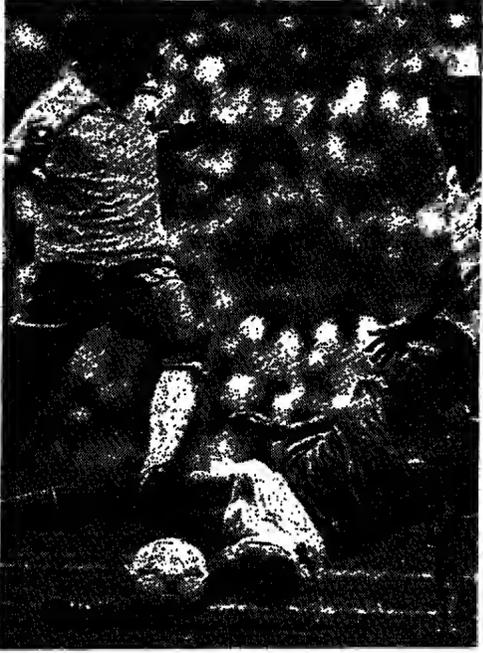
Le Mondial rythme la vie politique. Ainsi M. Jacques Chaban-Delmas s'est offert une belle (et rare) unanimité en proposant une trêve des débats de l'Assemblée nationale à l'heure de France-Italie. Et de nombreuses réunions de conseils municipaux, ici

et là, ont été avancées ou ajournées dans la crainte que les quorum ne soient pas atteints.

Si le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, avoue que « le football n'est pas un de ses sujets de prédilection », Jean-Paul II était, lui, devant son petit écran. Avant-il aussi, la veille, regardé ses compatriotes polonais s'acharner devant les Brésiliens ? Une réflexion du Brésilien Junior, qui joue en Italie, l'aurait laissé perplexe : « Le pape est polonais, mais Dieu est brésilien. » Rude perspective pour les Français.

FRANCE BAT ITALIE (2-0) A MEXICO

Allegro ma non troppo



Duel symbolique de ce huitième de finale : Platini au ciel, Altobelli à terre.

De notre envoyé spécial

Mexico. - Nous irons à Guadalajara. Cela aurait fait un très joli titre d'opérette. Un peu Châtelet peut-être, avec sombrero en carton-pâte, cactus de caoutchouc et serpents en papier d'aluminium.

Ils iront à Guadalajara « jouer » le Brésil. Et ce n'est plus une fiction chantante, mais un rêve enfin réalisé. Brésil-France, le match parfait, le rendez-vous toujours espéré, toujours remis. Un peu comme ces distributions idéales de chefs-d'œuvre sans producteur.

On l'a tant attendu : ce serait tellement bien un Brésil-France. On l'a tant attendu. Huit ans de frustrations, de regrets, d'espérances déçues. Huit ans que ce mariage de feu de jeu d'amour était différé, empêché par des témoins malintentionnés. Toute l'Espagne en 1982 avait espéré ce grand duel comme une apothéose, un bouquet final.

Cette fois, c'est fait. Cela va être samedi, dans cette ville somptueuse, fille d'Espagne précisément, ville parfumée et colorée, pleine de fontaines et d'églises, de jardins luxuriants et de maisons baroques. Pleine aussi de bonnes intentions pour ces deux pays dont elle tient les footballs pour de séduisants cousins. Les Brésiliens qui ont fait d'embellir une ville, de la faire danser, chanter, de la rendre joyeuse et vaivernante comme l'avaient dit : ils n'espéraient qu'une chose, qu'un cavalier, la France.

Le football est une fête, indécente parfois. Il peut être aussi une cavalcade furieuse de gamins, le pot de confiture sur l'apothéose, une promesse de gourmandise. Le pot de confiture est là, cette fois, et comme un bonheur n'arrive jamais seul - d'ailleurs, il fallait en passer par là - la France a battu l'Italie (2-0).

Dit comme cela, évidemment, il n'y a pas de quoi amener les foules, ni partir à genoux vers la cathédrale de Guadalajara. Seulement, il faut savoir : il y a soixante ans qu'un match officiel, la France n'avait pas battu l'Italie. Soixante ans de tyrannie officielle, efficace et souriante, soixante ans que l'Italie « fera de sa », se fait d'elle-même, contre nous. En somme un large demi-siècle d'enquiquinements, de vexations, de mortifications, d'ordre des choses établi entre le Calcio et le football.

Le troc des complexes

Troppe, c'est trop. Pour avoir dégoûté des générations de footballeurs français, pour avoir trop moqué leur jeu de dentelle, pour avoir verrouillé à grands coups de catenaccio, de cadence, leur horizon, les Italiens ne paieront jamais assez. Ils ont commencé à payer ce mardi à Mexico. Une affaire de troc en somme : le complexe d'infériorité des Français contre le tout nouveau complexe d'orgueil italien, les ailes repliées, le nez dans le gazon, en bout de piste.

Il peut arriver qu'on ne céderai pas un match. Il y a de fortes maximes de « juteux-pas » pour remédier à cela : « Faut pas chercher à comprendre. » Il peut se faire

aussi qu'un démon se révèle à l'exorcisme, croquecinq de papier et que les tyrans aient, à l'exercice de leurs méfaits, la jambe flageolante. C'est peut-être là l'explication : les champions du monde italiens avaient à surprise une vraie, une grande peur avant la traversée.

L'expérience acquise

Cela s'est vu pendant l'exécution, c'est le mot, des hymnes. Les onze joueurs italiens se sont donné la main, tous pour un, un pour tous. C'était beau comme l'antique. Mais c'était autre chose aussi, et certes pas l'indice d'une absolue sérénité. Plutôt une peur bleue, ce genre de geste machinal qu'on a à l'idée d'embarquer sur un rafiot grec en Méditerranée. Plutôt ces « troubles » d'enfant à la pensée de s'aventurer dans les greniers obscurs pleins de toiles d'araignée.

Les joueurs italiens avaient peur des araignées, de cette toile tissée au centre du terrain par les quatre mygales françaises. Et ils n'avaient pas tort. Les Français, eux, n'avaient pas ou plus peur. Un luxe tout nouveau qui n'est pas autre chose que le rachat des errements passés. « Il faut payer pour apprendre », confiait Alain Giresse récemment. Pour avoir beaucoup payé, les Français ont beaucoup appris. Et d'abord la confiance en eux-mêmes.

L'expérience acquise, chef du match. Dans ce stade Universitaire, sorte de vasque, de coquillage monstrueux ou de bicorne renversé, où il faisait un chaleur insensée - le crâne du voisin cuit mollet - les Français ont joué le match parfait. Tranquillité, sérénité, sécurité, presque un slogan pour cette campagne du Mexique. Ils se sont assis sur ce match comme dans un fauteuil et ont vaqué à leur seule occupation, régenter cette partie. Etonnante démonstration de tranquille assurance, j'y suis j'y reste.

Le match par cette chaleur, sans ce soleil, ne pouvait être fulgurant, envolé, éaux vives. A l'impossible nul n'est astreint. Il fut autre chose. Une sorte de grande partie au ralenti, avec parfois arrêt sur l'image, décomposition des gestes et explication des combinaisons. On exagérait à peine. Et à peine plus si l'on dit que les Italiens ont passé l'essentiel de leur match à regarder filer le train, impuissants,

presque hypnotisés. En tout cas contraints de courir dans le vide, ou, comme, l'on dit cavalièrement, de pédaler dans la semoule. Ce n'est pas rien, tout de même, quand on s'appelle Conti, Scirea, Cabrini, Altobelli et qu'on a son rang à tenir.

Ce sentiment d'impuissance italienne ne pouvait évidemment que nourrir le sentiment d'impuissance française : tenir le fil et la bobine en permanence, tisser le succès. Il faut d'ailleurs ici rejeter, sans préavis, la tentation typiquement française d'une appréciation inversée : cette victoire ne saurait procéder que de la faiblesse adverse, la bonne équipe l'aurait emporté sur la mauvaise...

Les Italiens ne sont pas si mauvais. Ou alors, cela se saurait. La défense des azzurris, dont l'excellence est presque un lieu commun ne pourrait, par quelque phénomène obscur, carrosse devenu citrouille, être considérés désormais comme nullards. Non ! Si le rimel à côté, si les chaussettes ont débouchonné, côté italien, l'explication est en toute simple. L'entraîneur Enzo Bearzot, pape du football réaliste et seigneur dans la défaite, l'a donnée : « Si nous avons parié mauvais, c'est que d'autres nous ont contraincus. Ils étaient meilleurs que nous, supérieurs dans tous les compartiments du jeu. Et il n'y a simplement qu'à s'incliner devant une équipe au sommet de son art et de son expérience. »

Le regard d'un pouipe

La France, paradoxe absolu, a joué à l'italienne. Attendre voir venir, tenir un faux rythme. Puis, brusquement, devant la possible ouverture, accélérer. Il faut un fameux milieu de terrain pour ainsi imprimer le match, tenir le ballon captif, tourner, passer, flamber, endormir. Et ensuite, sans préavis, ni avertissement, emballer l'affaire. La France l'a, ce milieu de terrain. Et c'est presque là aussi un lieu commun que de le répéter : Tigana, ses tricotés inlassables et ses bonnes manières de voleur de ballon, Giresse, le relais transmissoré, Fernandez, la serpette inusable, sont de fameux joueurs.

Et Platini, alors ? Objet de querelles byzantines, savoir s'il est un sommet de son art, quand tout prouve qu'il est au sommet de son art... Enzo Bearzot qui ne se pose pas ce genre de question, avait ren-

forcé son milieu de terrain, et donné ordre de capturer Platini. Michel Platini, taupé d'élite, Italien de France, Français d'Italie, était attendu. Il est arrivé. A la 12^e minute exactement, une combinaison avec Fernandez et Rocheteau, cheval fou. But. Inutile de raconter cela, pas plus que le second but à la 59^e minute : Tigana-Giresse-Tigana-Rocheteau-Stoppa et de celui-ci (2-0). Pas plus que les cinq autres occasions nettes. La télévision le fera et le fera sans doute jusqu'à plus soif.

Plus important peut-être est le vrai fait de ce match : la confirmation éclatante de la qualité de la défense française. Un but encaissé en quatre rencontres. Et là aussi de fameux joueurs : Amoroso, ce monsieur de bonne santé ; Ayache le malheureux privé de Brésil pour avoir reçu un deuxième carton jaune ; Battiston en pleine renaissance, et surtout Bossis.

Un match peut être un duel rétrospectif. Il nous restera de celui-ci ce souvenir : le jour où Maxime Bossis a décapité Altobelli. Celui-ci pourtant était la terreur des défenses, et c'est pas accessoire, le chéri de ces dames. Avec sa tête magnifique de garde du cardinal on d'aman de Milady, le bel Altobelli est entré sur le terrain comme le vent un seigneur. Il en est sorti en flagellant, hébété. Pas une balle, pas une occasion. Il venait de rencontrer le diable, ni plutôt l'immense pouipe Bossis, des tentacules partout, l'étouffée assurée. Altobelli avait regardé un pouipe au fond des yeux. Et on se plaît à imaginer qu'il ne s'en est pas remis.

PIERRE GEORGES.

Giorgio dans la douleur

Au premier but français, tout le monde eut peur pour lui. C'est que, depuis un moment déjà, il donnait des signes d'inquiétude. Assis, debout, assis, le regard éperdu ; à tel point qu'un des autres avait tenté d'intervenir : « Giorgio, ne te mets pas dans cet état, il n'y a pas de problème ici. » Alors, quand Platini marqua, le match retomba, l'on s'aperçut que Giorgio n'était plus là. Il était simplement retiré dans l'escalier pour retrouver ses esprits. Ouf ! le match pouvait reprendre.

Une soirée comme il n'aimait pas en vivre souvent, Giorgio. « Tragédie », pour tout dire. Giorgio Albonico est président de la Juventus-Club à Paris. Un club de supporters qui compte quatre cent cinquante membres. Entre deux matches, Giorgio tient un restaurant dans le 15^e arrondissement. Giorgio n'est pas chauvin. La preuve ? Ce Lombard de souche a baptisé son établissement La Toscana.

Mardi soir, Giorgio avait tout prévu. Le score d'abord : 2-1 pour l'Italie. La gîte au monumental ourlé de nougatine, les poteaux de but en caramel, et « Allez les bleus ! », le bleu de la Squadra Azzurra. Jusqu'aux deux gants de boxe posés sur une table et équilibrés, l'un Italie, l'autre France. « Pour ceux qui voudraient se battre avec il prévoit. Ils prendront un gant et feront s'expliquer dans la rue. »

Le meilleur, car s'en fut un pour lui, c'est que personne ne voulait se battre. Ces supporters du Club turinois semblaient plus française qu'italiens. Comme

l'exposait l'un d'eux : « Je soutiens la Juve, mais pas l'Italie. Ça n'a rien à voir. »

En fait, c'est Platini qu'ils soutiennent. Giorgio lui-même avait glissé sous le téléviseur un sursourcil broché au nom du capitaine de l'équipe de France. Tout de même, il avait dû en hausser quelques-uns : « Vous payez votre cotisation et vous ne criez pas pour l'Italie ! » Et de se lamenter « Il me manque deux bons clients, ce soir. Ceux-là, ils auraient crié comme quatre. »

Le drame ira crescendo pour Giorgio. Ses deux compatriotes, Moro et Gianni, resteront muets et résumèrent le match d'un seul mot « schifoso », en bon français : « dégoûté », avant de conclure « L'Italie non può sempre vincere ». Et oui, tragédie. L'Italie ne peut pas toujours gagner. Le vice-président de l'association M. Antonio Volpi donnera quand même le ton : « J'avais le cœur partagé. Mais les meilleurs ont gagné, et c'est très bien. » Tous ajoutèrent : « Ce n'était pas l'équipe d'Italie qui jouait ce soir. C'étaient des amateurs. » Il est vrai qu'il n'y avait que trois joueurs de la Juventus dans ce stade. Trois plus un, le meilleur du monde, ils le disent tous, et ont hurlé son nom quand il a marqué contre l'Italie : « Platini ! Platini ! » Même Giorgio fut bon perdant : « Je ne changerai pas de passeport ; je reste italien, mais ces Français : quel football ! Et puis, songeur : « Ce sera dur quand l'avion demain atterrira à Rome. » Tragédie.

CHARLES VIAL.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE BAT MAROC (1-0), A MONTERREY

La décadence de l'empire germain

De notre envoyé spécial

Mexico. - A la veille du Mondial 86, Franz Beckenbauer avait annoncé qu'il ne prolongerait pas son contrat de sélectionneur de l'équipe ouest-allemande de football au-delà du championnat d'Europe 1988 organisé dans son pays. Plus qu'une dérobade, c'est un constat de carence d'un homme qui fait preuve dans cette décision de la même clairvoyance qu'il manifestait sur le terrain.

Grâce à un but sur coup-franc de 30 mètres tiré au ras du poteau par Lothar Matthäus, la sélection ouest-allemande, à, certes, arraché « un forçage » à trois minutes de la fin, la victoire sur le Maroc (1-0) et sa qualification pour les quarts de finale où elle rencontrera le Mexique, samedi 21 juin, à Monterrey. Mais elle aura sans doute bien du mal à conserver son rang de finaliste du Mondial espagnol.

En retrouvant, le samedi 16 juin, sa stade universitaire de Monterrey cette équipe marocaine qu'il avait rencontrée à Mexico, lors de sa première apparition au Mondial 70, « Kaiser » Franz, comme le surnomment les Allemands, a pu mesurer la décadence de son empire. En 1970, « Kaiser » Franz perçait déjà sous Beckenbauer, et il était surtout entouré de jeunes marcheurs de talent et avides de gloire comme Sepp Maier, Bert Vogts ou Gerd Müller, qu'il allait mener un titre mondial en 1974.

L'équipe marocaine, alors méconnue et sous-estimée, avait bien surpris en ouvrant le score sur un ballon relâché par Maier, mais le vétéran Uwe Seeler et le jeune Gerd Müller avaient bien vite fait respecter la hiérarchie. Depuis leur défaite au Mondial 82 contre l'Algérie (2-1), les Allemands de l'Ouest sont privés des progrès des footballeurs du Maghreb, mais encore fallait-il qu'ils puissent manifester sur le ter-

rain un potentiel infiniment supérieur si on considère les nombres de licenciés dans les deux pays (quatre millions sept cent mille en RFA et vingt mille sept cents au Maroc).

Les Marocains savaient qu'ils devaient à tout prix éviter l'épreuve de force et s'étaient organisés en conséquence. José Faria, leur entraîneur brésilien, avait choisi d'aligner le Havrais Merry Krinam comme seul attaquant de pointe devant cinq milieux de terrain chargés de monopoliser le ballon et de le faire circuler pour fatiguer les Allemands de l'Ouest, peu habitués à courir sous les 33 degrés enregistrés au coup d'envoi.

Les bûcherons du Kaiser

L'option aurait d'ailleurs pu se révéler payante avec un peu plus d'audace et surtout de force de pénétration pour transpercer le bunker de défenseurs bâtis comme des décathlions. Devant la virtuosité et la vivacité des Marocains, Franz Beckenbauer, prince des élégances à la ville comme sur les terrains, pouvait risquer de honte devant l'incapacité de ses joueurs à faire preuve d'imagination pour bousculer leurs adversaires autrement que par des charges de béliers. C'était le « Kaiser » et les bûcherons.

Lorsqu'il a pris la succession de Jupp Dervall après un championnat d'Europe désastreux en 1984, Franz Beckenbauer savait que le navire faisait eau de toutes parts. Champion du monde 1974, champion d'Europe 1980 et encore vice-champion du monde en 1982, le onze ouest-allemand était devenu le symbole des fantômes de puissance et de gloire de la nation. Sous prétexte de former des supermen ou à défaut des décathlions, les entraîneurs ont fait fusser route en négligeant les mises en garde, comme celles du professeur Liesen, de l'Institut des sports de Cologne, qui

dénonçaient les méthodes de préparation adoptées dans la plupart des clubs. Alors que l'on assiste dans les grandes compétitions mondiales à un retour à un jeu plus technique et plus posé, les Allemands de l'Ouest ne disposent plus d'un seul milieu de terrain d'un caractère ou d'un talent comparables à ceux de Netzer, d'Ovratt ou de Breiter dans les années 70.

Franz Beckenbauer misait sur son autorité et sur son prestige pour faire revenir Bernd Schuster, le meneur de jeu de Barcelone, flicé avec Jupp Dervall et avec le plaplat des vedettes de la sélection. Il voulait surtout ramener l'union sacrée et faire taire les querelles de clans. Il a pu faire son constat d'échec sur tous ces points avant même le début du Mondial.

Avant de s'envoler pour le Mexique, il avait déjà dû adresser un ultimatum à Harald Schumacher qui critiquait dans la presse allemande les multiples essais de joueurs lors des matches de préparation. Le gardien de but et ses coéquipiers de Cologne (Klaus Allofs et Pierre Littbarski) se sont encore manifestés à Queretaro pour lui reprocher de faire entrer en jeu Karl-Heinz Rummenigge, mal rétabli d'une blessure aux ligaments du genou gauche.

Loin de capituler, Beckenbauer avait titularisé pour la première fois l'attaquant de l'Inter de Milan dès le coup d'envoi contre le Maroc. C'est d'ailleurs lui qui s'est procuré les deux plus belles occasions de but sur un tir à bout portant détourné par Zaki Badou, le gardien marocain (44^e minute) puis sur un retouréfréquent la barre transversale (50^e). Mais le « Kaiser » a semblé-t-il renoncé à faire de cet individualiste le meneur d'hommes qu'il n'a toujours pas trouvé en sélection pour remédier à cette ambiance de fin d'empire.

GÉRARD ALBOUY.

A la télévision

LES HUITIÈMES DE FINALE

MERCREDI 18 JUIN

- Angleterre-Paraguay, TF 1 à 19 h 55.
- Danemark-Espagne, TF 1 à 23 h 55.

LES QUARTS DE FINALE

SAMEDI 21 JUIN

- France-Brazil, A 2 à 19 h 55.
- RFA-Mexique, A 2 à 23 h 55.

Le Monde CADRES

**Le Monde
CADRES**

**DEMANDES
D'EMPLOIS**

L'IMMOBILIER

Société spécialisée dans
l'Audiovisuel pédagogique
disposant de produits très performants
recherche

Collaborateur commercial H/F

Capable de négocier des marchés à haut niveau
en entreprise ou administration.
Formation supérieure et sens pédagogique sou-
levés.
Excellente opportunité pour candidat déterminé.

Adresser dossier de candidature à
GFN DEVELOPPEMENT
14, avenue de l'Opéra
75001 PARIS qui est chargé de la sélection.

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

3/5 ans d'expérience - Spécialiste IBM/BUOL (34
36, DPS). Pour missions courtes et moyennes
durées en

AFRIQUE FRANCOPHONE

Adresser dossier de candidature à
GFN DEVELOPPEMENT
14, avenue de l'Opéra
75001 PARIS.

ORGANISME IMPORTANT
C.A. 85-700 missions re-
cherche
**FUTURS CADRES COM-
MERCIAUX (H. ou F.).**
Connaissances à haut niveau. Foncti-
on assurée. Rémunération
motivante. Tél. 1 pour R-VS
06-00-24-03, poste 200.

Micro Application Edition
recherche
**TRADUCTEURS
ALLEMANDS/FRANÇAIS**
A DOMICILE, LANGENT
Connaissances informatiques.
13, rue Sainte-Cécile,
75005 PARIS.

Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes
recherche
COLLABORATEURS
confirmés.
Ecrire avec C.V., présentations
80, rue du Rendez-Vous, 12^e.
Lyon 6^e technique privé
Saint-Benoît 4 (en
sous contrat d'association
avec l'Etat)
recherche
pour la rentrée 1986

**PROFESSEUR
D'ACTION
COMMERCIALE**
pour classe de BTS
Chaire ESCA ou DECS ou
Maîtrise Sciences Ec. ou
DIP. D2 ou Agrégation STE.
Exp. professionnelle souhaitée.
Ecrire avec C.V. à LFPST Saint-
Benoît, 95, rue de Talant,
21000 Dijon.

**MENSUEL LOISIRS
PÊCHE SPORTIVE**
recherche

RÉDACTEUR
Poste à responsabilité.
Ecrire sous le n° 7 378
LE MONDE PUBLICITE,
27, rue de Montessy, Paris-7^e.

Association nationale
de voyages, recherche
**RESPONSABLE
ORGANISATION
ECHANGES**
parlait bilingue français
et anglais, expérience.
Adresser C.V., lettre et photo à
CYRIL Echanges International,
27, rue de la Rochefoucauld,
75009 Paris.

IMPORTANTE ASSOCIATION
AGRICOLE, recherche
**CHARGE DES RELA-
TIONS EXTERIEURES**
Formation sciences politiques
ou sciences économiques.
Connaissances des problèmes
agricoles. Environ 30 ans.
Adresser demande manuscrite
et C.V. 801, rue de
LE MONDE PUBLICITE,
5, rue de Montessy, Paris-7^e.

SCAD Conseil, cabinet de for-
mation recruté des FORMA-
TEURS en relations humaines et
distribution, 43-80-64-34.

**Monsieur le Directeur,
SA DEMARCHE :**
La coordination
de la création,
le suivi
de votre production,
le rapport
qualité/prix
avec vos fournisseurs.
L'étude des devis,
le respect des délais,
l'assurance
d'un travail rigoureux.
SON OBJECTIF :
Concrétiser par un « plus »
votre savoir-faire.

Reconnaissez-nous. Nous en discuterons ensemble !

Ecrire sous le n° 6 896
LE MONDE PUBLICITE,
5, rue de Montessy, Paris-7^e.

DIRECTEUR AFFAIRES SOCIALES
40 ans, formation supérieure

Expérience diversifiée (ensemble de la fonction dans im-
portantes sociétés secteurs textile et industriel, respon-
sabilités internationales) axée sur dynamisme et ouverture
au changement.

Cherchez responsabilités motivantes Paris-R.P.

Ecrire sous le n° 6 900
LE MONDE PUBLICITE,
5, rue de Montessy, Paris-7^e.

JURISTE D'AFFAIRES
Ingénieur diplômé CAEP/MBA, DESS de droit.
Longue expérience négociation contrats internationaux.
Déplacements, discrétion.
Temps partiel ou action ponctuelle possible.

Faire offre sous chiffre 22-115 157,
Publicités - 1062 Lussac - Saïeux.

CHIEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
• INGÉNIEURS toutes spécialisations
• CADRES administratifs, commerciaux
• JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DOCUMENTALISTE, 34 ans, 3^e cycle de
Sciences Eco., anglais courant, 8 ans exp. prof.
dans organismes de formation international, exp.
de la création d'un service documentation et de la
totalité de sa gestion. Mise en place de systèmes
d'informations dans centres d'études, de recher-
che sur pays en voie de développement.

RECHERCHE un poste à responsabilité de
documentaliste, Paris/R.P., DCO/MAB 862.

DIRECTEUR COMMERCIAL, 51 ans, 25 ans
exp. prof. dans grands magasins. Etit responsable de
la gestion, de l'animation et du contrôle de
l'ensemble des activités commerciales et adminis-
tratives.

RECHERCHE poste à responsabilité commer-
ciales dans tous secteurs d'activité, France
entière, BCO/MAB 863.

INGÉNIEUR INFORMATIEN, 37 ans, diplôme
EEML, 6 ans exp. SSSI, connaissant
COBOL/LEM.

RECHERCHE emploi secteur tertiaire Paris ou
Bretagne, BCO/MS 864.

CHEF DE CLIENTELE, 44 ans, DESS Sciences
Eco. + diplôme 3^e cycle marketing, 10 ans
exp. prof. dans grands magasins. Etit responsable de
la gestion, de l'animation et du contrôle de
l'ensemble des activités commerciales et adminis-
tratives.

RECHERCHE poste à responsabilité commer-
ciales dans tous secteurs d'activité, France
entière, BCO/MAB 863.

INGÉNIEUR INFORMATIEN, 37 ans, diplôme
EEML, 6 ans exp. SSSI, connaissant
COBOL/LEM.

RECHERCHE emploi secteur tertiaire Paris ou
Bretagne, BCO/MS 864.

ANPE

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75346 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

J.F. 27 ans MATHÈRES an-
glais, commerce, gestion, offre
collaboration langues :
ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL
Esp. marketing direct,
Interview, documentation
en commerce extérieur.
Tél. : (1) 39-56-52-88
Ecrire sous le n° 39 56 52 88
LE MONDE PUBLICITE
5, rue de Montessy, Paris-7^e.

DIRECTEUR FINANCIER
49 ans, expérience de 18 ans
dans la distribution, magasins à
succursales multiples. Études
toutes préparations à haut
niveau de responsabilité.

Ecrire sous le n° 7 370 M
LE MONDE PUBLICITE,
5, rue de Montessy, Paris-7^e.

MERCENNAIRE EXPORT
travaux, disponible.
Tél. : 45-42-83-01.

J.F. 23 ans dynamique et suc-
cessif, BEP comptable SAC
33 + BTS commercial, offre
collaboration langues :
ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL
Esp. marketing direct,
Interview, documentation
en commerce extérieur.
Tél. : (1) 39-56-52-88
Ecrire sous le n° 39 56 52 88
LE MONDE PUBLICITE
5, rue de Montessy, Paris-7^e.

**appartements
ventes**

1^{er} arrdt
LOUVRE
Duplex 80 m², living, 2 cham-
bres, duplex, 120 m², 80 m²,
3 chambres, rénové, neuve, sa-
vonnier, rapp. belle rénovation.
GARBI 45-67-22-88.

5^e arrdt
MAITRE-ALBERT
50 m² carrel., 47-03-32-44.

CONTRESCARPE
Bau studio 40 m²
jardin privatif, calme.
GARBI 45-67-22-88.

9^e arrdt
Rue Pascal maison-atelier
160 m² + ss-cd, 2 450 000 F.
calme, soleil, grand chemin.
46-44-93-07 et 46-46-12-83.

12^e arrdt
BEL AIR S/FUTURE CEIN-
TURE VERTE Éclaircissement
720 000 F. 43-22-81-35.

13^e arrdt
13^e prox. Faculté, beau studio
récent. Tél. vendredi 9/12 h
et 18/20 h au 46-81-25-09.

14^e arrdt
N. D. de Lorette h. 8 p., 180 m²
à rénover, asc., bel imm., pr. à
dét., rna. ACTUEL 47-34-82-88.

15^e arrdt
La Motte-Picquet bon imm.
p.d.t., 2 p., calme, soleil, ple-
nant idéal. 46-44-93-07.

PLAISANCE 2 p., cuis., w.-c.,
dét. clim., piscine, soleil, pr.
388 000 F. T. 43-26-73-14.

16^e arrdt
LA MUETTE VASTE 7 P.
403 m² possibl., 4 800 000 F.
42-81-81-03 ou 42-88-98-42.

18^e arrdt
MONTMARTRE av. de l'Armée
d'Orient, 2 p., 280 000 F.
GARBI 45-67-22-88.

**92
Hauts-de-Seine**
Boulevard Reine centre, ss + 3
chambres, cuis., équipée.
beins. 1.050 000 F. 46-81-
32-11.

SAINT-CLOUD
132 bis, rue Tahire
pet. imm. 4 st., récent, asc.
Vrais 2 pièces, 15 m².
Grand balcon, plain sud
Très calme, belle vue
GARBI 45-67-22-88
Tél. : 46-55-61-58

Province
A VENDRE
COURSEULLES-LEZ-MER (14)
1 apt. séjour, 1 chambre, culi-
nisme équipée, tr. cit., port de
pêche. TANTAL. 124 150 000 F.
Tél. : (16) 33-52-25-27.

PORT DU CROUÏSTY
Vieux réservoir week-end
et week-end

299000F
Videz les
4 appartements
2, 3, 4 pièces sur place
Tél. 97.41.37.49

**appartements
occupés**

PLACE VICTOR-HUGO
S/VOIE PRIVÉE, bel imm. p. de
2, asc., téléphone, obs. vis.,
2 ch., cuis., bains, citif, can-
tel. OCCUPÉ DAME SEULE
78 ans. Prix 1 150 000 F.
Tél. : (1) 45-03-15-78 de
10 à 12 h et de 18 h à 20 h.

**appartements
achats**
Recherche 1 à 3 p., Paris, pré-
f. 5^e, 7^e, 12^e, 14^e,
15^e, avec ou sans terrasse,
PARE COMPTANT chez notaire,
L'ESPERANCE 42-25-48-82.

Racheter URGENT 110 à
140 m² Paris, préff. 5^e, 6^e, 7^e,
14^e, 15^e, 16^e, 4^e, 12^e, 5^e arrdt.
PARE COMPT. 46-75-87-80.

**locations
non meublées
demandes**

Paris
EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine,
75006 PARIS
Recherche en location ou à
l'achat APPTS DE GDE
CLASSE pour CLIENTÈLE
ÉTRANGÈRE, corps diplomatique
et cadres de stés multinationales.
Tél. : 45-62-78-99

Région parisienne
Etude ch. pour cadres villas
après de aménagements, à pièces
et plus. Tél. : 45-26-18-95.

**locations
meublées
demandes**

Paris
OFFICE INTERNATIONAL
rech. pour se diriger beaux
après de aménagements, à pièces
et plus. Tél. : 45-26-18-95.

**immobilier
information**
POUR VENDRE OU ACHETER
entre particuliers
maison, appartement, château,
propriété, terrain, commerce,
sur toute la France.
INDICATEUR LAGRANGE
Food.
5, rue Gruffieux, 75008 Paris.
APPEL GRATUIT 06-07-09-11.

**hotels
particuliers**
N^o PORTE-DORÉE St-Merodé,
pet. bois de vacances mé-
dieu 7 p., cuis., citif, gar-
din except., 2 285 000 F.
GARBI 45-67-22-88.

pavillons
A 35 PARIS SNET, PROX.
HOUDAN, maison de 6 p., 3
ch., 4 chambres, séjour, jardin
1 500 m², PRIX 800 000 F.
VIMOS 85-81-32-70.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE
500 m RER, QUARTIER TRÈS
RESIDENTIEL. Construction
récente, maison de 6 p., ré-
ception 46 m², 4 chambres.
48-73-50-22 ou 48-73-47-71.

SAINT-MAUR/LA VARENNE (94)
Bel immeuble, maison de 6 p.,
88, 100 m² hab., 4/2 niv., +
ss-cd 63 m². Entrée, escal., et
cuis. 10 m², cuisine, salon, salle
à manger, a. de bains, w.-c.,
cuisine équipée, cuisine, salle
de bain, douche, penderie, placard.
Sous-sol gar., bureau, stoc.,
piscine aménag., citif, terr., me-
s. 1 280 000 F. à débattre.
Tél. : 48-83-61-85 le soir.

Bateau
Vend bateau JEANNEAU
Pouébo 4,30 m, avec cabine
moteur Yamaha 9,8 CV
+ renouveau complet. Tout le
tout est neuf. Prix 28 000 F.
Tél. : 44-99-75-96.

Bijoux
**ACHAT BIJOUX
OR, BRILLANTS**
Annie, modeste, spécialiste
PERRONNOD des 19 lignes
Opéra, 4, Chaussée-d'Antin,
Ventes - Occasions - Echanges.
BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
et chassassant chez GILLET,
18, r. d'Arcade, 43-54-00-00.
PARCE QUE L'ON AIME
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT,
Ventes - Occasions - Echanges.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cassettes
Rech. cassettes enregistrées de
cours en Sorbonne de Vladimir
Jankélévitch, important, march.
Tél. 46-26-78-60 (indépendant).

Cours
Vous aimez jouer de l'harmoni-
on à bon professeur. Cours-ri-
diel Tél. : 45-03-15-78 de
10 à 12 h et de 18 h à 20 h.

Moquettes
A saisir
**MOQUETTE 100 %
PURE LAINE**
Prix posé : 88 F/m²
Tél. : 46-58-81-12.

villas
CHAVILLE R.O. belle ville
meublé récente tout confort.
3 chambres, salon, garage,
parfait état, jardin 800 m².
1 750 000 F.
VIMOS 85-81-32-70.

**VILLA
A VENDRE
REGION LUBERON**
5 km d'APT
800 mètres village
Villa comprenant : gd séjour
avec cheminée, entrée, cuisine,
w.c., de bain, 2 chambres, ter-
rasse 50 m², garage - plan-
ché + carrelage. Possibilité
d'agrandissement - sur
4,300 m² de terrain boisé (pins
et châtaigniers).
SITE PROTÉGÉ
Téléphone : 93-75-44-78
aux heures de repos

A 8 km des collines de Cannes,
sur et bergerie rénovées,
200 m hab., terrain 1 250 m²,
1 300 000 F. 42-82-28-36.

Vde maison de maître Agen, 2
niv., 230 m² habitables,
13 000 m², 3 000 000 F.
rde anc. et terrasse vue pé-
ninsulaire, 7 ch., citif, 2 accès, dé-
pend., garage, piscine, piscine
parc 2 ha campagne pr. résid.
centre ville. Conv. pr. résid.
péninsule, ou second. Lire à la
vente. Ecr. La Maison Publi-
cité, 5, rue de Montessy
75007 Paris qui transmetra.

**maisons
de campagne**
A VENDRE MAISON 14 km de
La Rochelle. Gd séjour, gde cui-
sine, 3 ch., 3 b., 100 m² hab.,
carré, salle d'eau, gd garage,
débaras, garage, petit coin
potager. Tél. : 46-05-65-52.

propriétés
SEVRES (GARE)
Belle maison réception + 7 ch.,
très bon état, garage, jardin,
1 300 m², 3 000 000 F.
GARBI 45-67-22-88.

Vende maison de maître Agen, 2
niveaux, 230 m² habitables,
13 000 m², 3 000 000 F.
rde anc. et terrasse vue pé-
ninsulaire, 7 ch., citif, 2 accès,
dépend., garage, piscine, piscine
parc 2 ha campagne, près cen-
tre ville. Conv. pr. résid.
péninsule, ou second. Lire à la
vente. Ecr. LE MONDE PUBLICITE,
n° 7 955 M 8, rue de Montessy,
75007 Paris qui transmetra.

REER BOISSY-ST-LEGER
Villeneuve sup. maison bour-
geoise, parc 2 130 m², triple
accès, 4 ch., cuis., citif, citif,
240 m² hab., terrasse, billard,
ss-cd complet, grand amphi-
théâtre. Prix : 1 950 000 F.
MAS BMOVOS. 43-45-88-83.

100 KM SUD DE PARIS
**SUR 3 800 M²
PROPRIÉTÉ EN O**
5 p., cuis., bns, w.-c., dé-
pend., citif, 480 000 F. URGIT.
CRÉDIT 100 %
Tél. : (16) 38-74-09-12 h ou
(16) 98-74-02-71 sp. 20 h.

viagers
OFFRE CPT + remis indéfinie
notaire, pas de visages, pas de
occupé si vendeur âgé. Loyer
28, bd Voltaire, 47-00-57-82.

L'AGENDA

Enseignement
L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
Naire hôtel de 100 chambres en bord de mer, cadre dans la monde
entière, notre School of English tout aussi célèbre sont dans les mêmes
installations. A partir de 120 par semaine comprise plus leçons

25% RÉDUCTION
pour séjours de 90 jours ou plus en hôtel.
Séjour à l'hôtel ou en famille. Ouvert toute l'année - pas limite d'âge.
Ecrire à :

REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate-on-Sea, Kent, England. Tél. : 843-59 12 12 Tél. 96464
Regram ou : Mme. BOULLON
4, rue de la Paroissiance, 95 BALBOYNE. Tél. : 39-58-25-33 (le soir)
LA FRANCAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE REGENCY LANGUES
115, Champs Élysées, 75008 Paris. Tél. : (1) 45-63-17-27
Télex 641605 ISO BUR

Troisième âge
PROX. COULOMMIERS (77)
RETRAITÉ valides, semi-valides
invalides. Tél. : 84-36-61-89.

domaines
PARAGUAY ORIENTAL (BARIJAU)
Propriété forestière de 888 ha limi-
tation complète de bois précieux
couvert également de champs, avec
les meilleurs sols du Paraguay pour
l'agriculture à vendre pour
1.018.900 F. 1.190/ha soit d'or-
dinaire volcanique, climat et précipi-
tation permettent 2 récoltes/an
(production de base Soja). La pro-
priété est limitée sur 5 km par une
rivière et à accès à la route asphal-
tée et Ruta No 6 à une distance de
100 km. Vous pouvez payer le prix
d'achat en France en F. Veuillez
adresser la courriel à : ANNO J.
GOSSET, Carreiros 6, D-6201
Hemmerberg, RFA.

bureaux
Locations
DOMICILIATION DEPUIS 90 F
me : ST-HONORE 42-88-84-81
PARIS-12^e 43-40-88-80
CONSTITUC. SARL 2 000 F/Hr.

17^e PLACE WAGRAM
PROX BURX de 15 à 250 m²
Aménagements neuvs, stop.
ACTE 43-80-98-10.

NEUILLY METRO
Loux directement 1 bar, ou +
dans imm. neuf, 47-58-12-40.

**VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS**
SARL, RC et RM
Constitution de Sociétés,
Déclaration de tous services,
Parrainement téléphonique.
TÉL. : 43-55-17-50.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureau neuvs.
Déclaration RC et RM.
SCODE SERVICE
Champs-Élysées 47-23-55-47.
Nation 43-41-81-81.

Votre adresse commerciale
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STES
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-50-50.

**SIÈGE SOCIAL
ÉTOILE**
1^{er} mole gratuit 90 F/mois.
150 km SUD DE PARIS
ICA 45-00-64-96 +
locaux
commerciaux

Ventes
PROX. VERSAILLES pour place-
ment MURS DE LOCAUX
COCAUX 100 m² + entrop.
tout récemment 78 000 F.
Prix 700 000 F + FRAIS.
VIMOS 85-81-32-70.

vacances - Tourisme - Loisirs
CARROZ-D'ARACHES
(Haute-Savoie). A louer STU-
DIO 4 personnes, tout confort,
Jules, août, septembre, station
de 1150 m d'altitude, piscine,
tennis, location, etc.
Tél. : 43-04-42-41.

ILE GRECQUE
Maison à louer, 6 st, bord
mer, au mois. Tél. : 46-44-21-97.

Juillet-septembre en Corcos-
de position de cadre, 1 ch., 42
lit, 1 séjour, WC, cab. toilette,
douche. Litière 16-18 et pré-
promenade pêche, plage cen-
trée, 7 km.
Tél. : 56-28-11-23.

JUILLET
Haut-Jura 900 m
54000 euros 18-14 ans)
à la campagne, Vue et Litière
accueillent vos enfants dans
ambiance familiale dans une
ancienne ferme du XVII^e réno-
vée au plus haut niveau de
résidence entre 21-60 ans et
enfants, chères 2 et 4 avec v. de
bain, lit 14 enfants pour gar-
rentir qualité. Tennis, randon-
née, poney, découverte milieu
rural), fabrication pain, etc.
Téléphone : (16) 81-39-13-81.

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Dem-
pension 2 85 par semaine
adultes entre 21-60 ans et
S'adresser à 172 New Kent
Road London SE 1
Téléphone 01-703-4176.

Louer en juillet et Préf. (V)
app. pour 4 personnes dans
vill. avec jardin 1 km mer.
Tél. : 16-94-51-03-02.

مكتبة من لاصح

économie

REPÈRES

Salaire horaire ouvrier : + 0,9 % au premier trimestre

Selon les résultats de l'enquête trimestrielle du ministère des affaires sociales et de l'emploi sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, le salaire horaire ouvrier a progressé de 0,9 % au premier trimestre 1986 (contre 0,8 % annoncés en fonction des résultats provisoires) et de 4,8 % sur un an. Sur le même trimestre, les prix, en glissement, ont progressé de 0,1 %. Le salaire horaire ouvrier, a augmenté de 1 % au premier trimestre 1985 et de 1,4 % au premier trimestre 1985. Le ministère note que « la progression annuelle du SMIC d'avril 1985 à avril 1986 (+ 4,6 %) est équivalente à celle du taux de salaire horaire des ouvriers ».

Marine marchande : feu vert au pavillon des Kerguelen

Le secrétaire d'Etat à la mer, M. Ambroise Guéloc, a signé, le 17 juin, l'arrêté qui rend possible et officielle l'immatriculation des navires français sous le pavillon des îles Kerguelen. Il pourra s'agir de navires transportant des céréales, des minerais ou des produits pétroliers (à l'exception du pétrole brut). Le pavillon des Kerguelen (terres Australes et Antarctiques françaises) permettra aux armateurs qui le choisissent de faire de substantielles économies sur les coûts d'équipage (le Monde du 2 mai), 75 % de l'équipage pourra être de nationalité étrangère. Un navire, le *Pointe-de-Corse* appartenant à une filiale de la Compagnie générale maritime (groupe nationalisé) va incessamment passer sous pavillon des Kerguelen.

Tendances contradictoires sur le marché du travail

Comme le mois précédent, mais dans des proportions plus modestes (+ 0,8 % contre + 1,7 % en données corrigées en avril), l'évolution du chômage à la fin mai, telle qu'elle a été annoncée le mardi 17 juin par le ministère des affaires sociales, confirme une tendance à l'aggravation (le Monde du 18 juin).

On comptait 2 317 900 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, soit 2,3 % de moins que le mois précédent, et 1,5 % de plus que l'année passée. Mais il convient de noter que, pour la deuxième fois consécutives, la courbe se situe à un niveau supérieur à celle de 1985.

En données corrigées, avec 2 447 700 chômeurs, on enregistrait 18 700 demandeurs d'emploi supplémentaires en un mois et 1,5 % de plus en un an.

Dans l'ensemble, les chiffres font apparaître des réactions contradictoires du marché du travail. Les nouvelles entrées dans le chômage, avec 359 400 demandes en données corrigées, augmentent de 3,1 % en un mois et de 11,4 % en un an. Déjà cause principale des pertes d'emploi, les fins de contrats à durée déterminée représentent près de 40 % des inscriptions à l'ANPE et ont progressé, en données brutes, de 21,7 % en un an.

Surtout, et sur le terrain du traitement social cette fois, les dispositifs d'accompagnement révèlent leurs limites ou, s'ayant pas fait l'objet d'efforts particuliers, perdent de

leur efficacité. Les entrées en stages baissent de 26,3 % en un mois, à la suite de l'interruption des actions en faveur des chômeurs de longue durée et du ralentissement des opérations jeunes. Les TUC ont atteint leur rythme de croissance et régressent. Les formations en alternance, soutenues par le patronat, sont toujours laïta de l'objectif des 300 000 places souhaitées pour la fin mars (140 000 en mai).

L'emploi des jeunes

Quant au plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes annoncé par le gouvernement, il ne s'est pas encore concrétisé dans les faits. Selon le communiqué du ministère des affaires sociales, « environ 20 000 entreprises » ont informé les organismes de Sécurité sociale « de leur intention » de bénéficier de l'exonération des cotisations d'allocation familiale pour toute embauche de jeune de moins de vingt-cinq ans, accordée à titre rétroactif à partir du 1^{er} mai.

Mais si le retard pris explique l'aggravation du chômage, il n'en reste pas moins que la situation de l'emploi paraît s'améliorer. D'abord le nombre des demandes placées ou annulées, en données corrigées, augmente de 4,4 % en un mois et de 11 % en un an. En mai, 411 800 personnes ont quitté l'ANPE, qui améliore son taux de placement (+ 25 %

CONJONCTURE

Nouveau déficit du commerce extérieur

(Suite de la première page.) Mais la France a encore livré cinq Airbus au mois de mai (pour une valeur d'environ 1,7 milliard de francs), ce qui ne se renouvellera pas tous les mois.

La dégradation continue du solde industriel depuis plus d'un an souligne les difficultés et met à nu les défauts des entreprises françaises. Les difficultés actuelles s'ajoutent aux erreurs du passé. La première a été commise en 1974, la seconde en 1981.

La forte ponction du pouvoir d'achat qu'a représenté le quadruplement du prix du pétrole, il y a douze ans, s'est faite entièrement au détriment des entreprises. Dans l'ensemble de l'industrie, le taux de marge (c'est-à-dire l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée) a chuté de six points, passant de 26 % en 1973 à 20 % en 1982. Les salaires nominaux, au contraire, ont continué de croître de 14,5 % en moyenne par an. L'industrie française subissait un handicap dont elle a, semble-t-il, toujours du mal à se relever.

Ce mauvais partage de la richesse créée par les entreprises était en voie de modification lorsque est survenu le second choc pétrolier de 1979. Instruits par l'expérience, les pays

industrialisés ne s'y sont pas laissés prendre une nouvelle fois. Ils ont frappé haut et fort le revenu des ménages, dont le pouvoir d'achat a diminué de 2,4 % en 1981 et de 3,6 % sur les trois années 1981, 1982, 1983 en Allemagne fédérale. Pour la France, l'expérience n'aura pas servi de leçon. Paralyté par les enjeux électoraux, M. Raymond Barre n'avait pu empêcher que l'écart ne se creuse à nouveau, dès 1980, entre la rémunération des salariés et le taux de marge des entreprises, au détriment de ces dernières.

L'arrivée de la gauche au pouvoir n'a fait que précipiter les choses. Avec le plan de relance à contretemps (par rapport aux principaux concurrents de la France), la politique suivie alors fit chuter l'excédent brut d'exploitation à son taux le plus bas, alors que le pouvoir d'achat des ménages augmentait de 5,4 % en 1981 et en 1982.

Parallèlement, les charges des entreprises, avec l'octroi de la cinquante-septième semaine payée, les hausses des cotisations de retraite complémentaire et d'assurance chômage, etc., connaissent un accroissement sans précédent. De 38,8 % de coût total en 1978, elles passaient à 43 % en 1984. Pendant leurs fonds propres, subissant des taux d'intérêt réels extrêmement élevés, les entreprises industrielles n'ont pas investi comme il aurait fallu.

Le redressement spectaculaire de

leur comptes en 1984 et en 1985, à la suite du plan de rigueur de mars 1983, n'a pas suffi pour qu'elles procèdent à l'assainissement qui leur aurait permis d'affirmer la concurrence internationale. Soit qu'elles aient préféré se décadencer, soit qu'elles aient jugé les placements financiers plus avantageux, soit encore qu'elles aient continué de doter de l'avenir, les industriels français, dans leur ensemble, n'ont pas suffisamment modernisé leur appareil de production. Toutes les enquêtes de conjoncture le prouvent.

Dans les produits à haute intensité de recherche et développement (autres produits de pointe technologique), la France n'a réussi à prendre que 8 % du marché mon-

dial, se plaçant derrière les Etats-Unis (25 %), le Japon (16 %), la RFA (15 %) et la Grande-Bretagne (9 %).

Dans son étude parue en mars dernier dans *Economie et Statistique*, Michel Delattre indique que l'informatique a vu son taux de couverture chuter de 13 points en cinq ans et les machines-outils de près de 20 points (1).

Qui est responsable ?

Apparemment, les industriels français n'ont pas su répondre à la demande. Le prix du produit n'est pas seul en cause pour expliquer la perte des parts de marché, souligne l'INSEE dans sa note de conjoncture de mai. Le jugement sur les pertes de marché doit être avancé par le fait que les prix à l'exportation ont baissé ces derniers mois, réduisant le solde en valeurs. Il n'empêche que, en mars, 17 % des entreprises se trouvaient « en situation d'affaire insuffisante ». Les autres ne pouvaient offrir un supplément de production que de 3 points supérieur au niveau le plus bas atteint en 1980. Les investissements permettant d'accroître les capacités ont fait défaut.

Comme a fait défaut la capacité de répondre à la concurrence des pays en voie de développement dans plusieurs branches des biens de consommation, tels

principaux articles d'habillement : bas et collants, manteaux pour hommes et pour femmes, costumes pour hommes... L'INSEE note de son côté que les investissements dits « d'adaptation à de nouvelles fabrications » ont diminué des dernières années. Certains producteurs français, enfin, se sont orientés vers des marchés dont la demande a fléchi (cas des pays producteurs de pétrole).

S'il y a bien un problème de compétitivité, que la dévaluation du 6 avril était censée corriger, les pertes de parts de marché résultent aussi de l'inadaptation de l'appareil de production et de commercialisation. Moins faciles à cerner, la compétence des chefs d'entreprise et leur appétence à fabriquer des produits de qualité sont mises en cause à travers ce constat. Le meilleur environnement économique que pourrait créer un gouvernement est les dis-

TAUX DE COUVERTURE (CAF-FAB) (1)

	1969	1974	1979	1984	1985
Ensemble des biens et services	96	93	99	98	98
Produits industriels	98	107	116	116	113
Biens intermédiaires	80	91	96	104	103
Biens d'équipement professionnel	101	105	139	142	132
Biens d'équipement ménager	40	50	52	50	53
Matériel de transport terrestre	165	220	203	154	147
Biens de consommation courante	118	118	93	95	95

Source : INSEE.

(1) CAF = coût, assurance, fret. Dans le calcul des importations, on tient compte des frais divers, dont ceux de transport et des transports. FAB = Franco à bord. On ne retient que la valeur des marchandises exportées.

leurs comptes en 1984 et en 1985, à la suite du plan de rigueur de mars 1983, n'a pas suffi pour qu'elles procèdent à l'assainissement qui leur aurait permis d'affirmer la concurrence internationale. Soit qu'elles aient préféré se décadencer, soit qu'elles aient jugé les placements financiers plus avantageux, soit encore qu'elles aient continué de doter de l'avenir, les industriels français, dans leur ensemble, n'ont pas suffisamment modernisé leur appareil de production. Toutes les enquêtes de conjoncture le prouvent.

Dans les produits à haute intensité de recherche et développement (autres produits de pointe technologique), la France n'a réussi à prendre que 8 % du marché mon-

l'habillement au la maroquinerie. « Le commerce concentré a été amené à importer les articles de la gamme moyenne, dont le marché est le plus dynamique, note (Michele) Delattre. En outre, les producteurs ont été souvent conduits à importer eux-mêmes des articles qu'ils font fabriquer dans des pays à bas salaires et qu'ils vendent sous leur marque.

La part des importations réalisée par les producteurs eux-mêmes dépasse 40 % pour plusieurs des

d'entreprise à leurs responsabilités quand il affirme, dans un communiqué publié le mardi 17 juin, que c'est « à chacun d'utiliser au mieux l'environnement de liberté mis en place pour engager le redressement nécessaire ».

FRANÇOIS SIMON.

(1) Une nouvelle donne pour les branches de l'industrie, *Economie et Statistique*, n° 186, mars 1986.

L'Europe parlera d'une seule voix lors des prochaines négociations commerciales internationales

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). - La Communauté entend continuer à jouer un rôle actif dans la phase de préparation qui doit conduire, en principe avant la fin de l'année, au lancement d'un nouveau cycle de NCM - négociations commerciales multilatérales - dans le cadre du GATT, l'accord qui régit le commerce international dont le siège est à Genève.

C'est dans cet esprit, autrement dit pour permettre à la Commission européenne qui négocie au nom de la Communauté, d'agir avec un maximum d'efficacité, que les ministres des affaires étrangères des Douze ont approuvé, le mardi 17 juin à Luxembourg, un document dit « conception d'ensemble », qui précise la position de la CEE, en particulier sur les deux sujets controversés que sont les échanges de services, et l'agriculture.

L'intervention du conseil vient à point nommé à Genève. En effet, les travaux du « comité préparatoire » qui a été chargé de faire un rapport sur les conditions dans lesquelles devraient être lancées les futures NCM à la conférence interministérielle du GATT, qui se tiendra en septembre à Punta-del-Este en Uruguay, marquent le pas.

Le Brésil et l'Inde, chefs de file des pays en voie de développement - PVD - contestataires, manifestent toujours aussi peu d'empressement pour une négociation - voulue par les Etats-Unis - et dont l'objectif est de promouvoir une libéralisation des services qu'eux-mêmes redoutent.

De même, depuis la réélection ministérielle infirmelle qui a rassemblé fin mai à Séoul les ministres du commerce extérieur des principaux pays du GATT, hors le Brésil et l'Inde, les Etats-Unis reviennent à la charge pour que les problèmes que soulèvent les échanges agricoles

soient traités de façon prioritaire et accélérée.

MM. Jean-Bernard Raimond et Michel Noir, respectivement ministre des affaires étrangères et ministre du commerce extérieur, appuyés, dit-on, avec détermination par M. Martin Bangemann, ministre ouest-allemand de l'économie, ont demandé et obtenu que la « conception d'ensemble », reprenant les termes de la déclaration faite en mars 1985 par le conseil, souligne que les efforts entrepris pour régulariser les échanges agricoles devraient éviter de « mettre en cause les objectifs et mécanismes fondamentaux des politiques agricoles des parties contractantes ».

Fermété

L'affrontement en cours entre les Etats-Unis et la Communauté européenne pour savoir qui s'approprie, et dans quelles proportions, les marchés portugais et espagnol de céréales, sorte de lever de rideau aux futures NCM, illustre le caractère tout à fait concret du débat agricole transatlantique. Lundi, les ministres des affaires étrangères ont clairement réaffirmé que la CEE prendrait des mesures de représailles qui affecteraient les exportations américaines si les Etats-Unis mettaient à exécution les mesures protectionnistes annoncées.

La fermété dont les Douze ont fait preuve à l'égard des Etats-Unis s'accompagne d'un désir de conciliation. Des négociations vont reprendre entre ministres américains et émissaires concernés sur un partage du marché ou, dit autrement, une limitation de la préférence communautaire en Espagne et au Portugal.

Les résultats révéleront si, dans ce conflit ponctuel, les Etats-Unis cherchent un prétexte pour s'attaquer à la Communauté, ou bien s'ils sont encore disposés à arriver à des solutions médianes acceptables pour tous.

PHILIPPE LEMAITRE.

UN RAPPORT DU PLAN

Ombres et lumières sur les industries agro-alimentaires

Ce qui se conçoit bien s'énonce brièvement. Le rapport du groupe de stratégie industrielle du Commissariat général du Plan consacré aux industries agro-alimentaires a ce mérite suffisamment rare pour être signalé : dix pages (assorties, il est vrai, de nombreuses annexes...). Les quatre thèmes retenus par la Commission et présentés, lundi, par le président du groupe, M. Michel Bon, directeur général adjoint de Carrefour, sont : les normes et réglementations françaises et européennes, les points forts à l'exportation, les utilisations non alimentaires des produits agricoles, les perspectives technologiques et l'emploi.

● Normes et réglementations. - Selon la jurisprudence communautaire, si un produit est conforme aux prescriptions d'un pays de production et qu'il y est commercialisé, sa mise en vente ne pourra être interdite dans aucun des Etats membres de la CEE. Cette jurisprudence très libérale conduira à aligner la législation sur l'Etat « le moins disant ». Devant cet état de fait, le rapport distingue deux réglementations. Une relative à la sécurité, qui reste du ressort de l'Etat et sur laquelle une harmonisation communautaire est souhaitable ; l'autre relative à la qualité, qui ne devrait plus être que du ressort des entreprises. Ce qui n'exclut pas que, dans ce domaine aussi, on recherche une harmonisation communautaire.

A défaut, la France pourrait adopter les règles les moins contraignantes en vigueur dans les autres Etats membres afin de faire face à la logique communautaire, qui prohibera à accepter l'importation de produits dont les industries françaises se voient interdire la fabrication.

On notera que le rapport ne s'oppose pas à cette orientation libérale de la CEE, qui devrait logiquement

L'aide publique sera réservée en 1987 aux entreprises qui innovent, a indiqué, le mercredi 18 juin, le ministre de l'agriculture, M. Guillaume, devant les responsables de firmes agro-alimentaires, membres d'un club, le Comité Sully. Les crédits annuels d'intervention dans ce secteur se sont élevés à 446 millions en 1985. « Les moyens du ministère de l'agriculture seront de toute façon insuffisants », a déclaré M. Guillaume, et il faut revoir les critères de distribution des aides à l'investissement. »

conduire, par exemple, à autoriser des produits d'imitation (du lait, du sucre), des additifs dans les viandes et pourquoi pas du vin sans raisin. Seule prémonition prévue pour le consommateur : l'étiquetage et une définition aussi précise que possible des produits génériques. Exemple : « On ne peut appeler beurre un produit fabriqué à partir d'autre chose que du lait. »

● Points forts à l'exportation. - Il est d'usage de déléguer aux industries agro-alimentaires un satisfecit. Le rapport pourtant relève six points faibles : fléchissement des exportations en volume, part des produits élaborés moins importante dans les exportations que dans les importations, amélioration des excédents parallèle à l'accroissement des déficits par famille de produits, exportations repoussées vers les pays tiers moins sûrs que les pays européens où les importations progressent, concentration des ventes sur un petit nombre de produits et d'opérateurs, augmentation du solde en valeur liée à l'évolution favorable des parités monétaires.

Dès lors, le rapport distingue trois groupes de secteurs. Dans le premier, appelé « bons choix », représentés par la volaille, les eaux de vie, les fromages et les produits laitiers frais, l'Etat est surtout invité à « ne pas mâcher, ce qui n'est déjà pas si facile », selon M. Bon.

Dans le second groupe, dit des « secteurs menacés » (sucre, vin, menuiserie), l'Etat est invité à supprimer ses aides aux investissements de capacité et à soutenir « une restructuration stratégique ». Le rapport estime que les pouvoirs publics devraient consacrer leur effort en priorité sur le troisième groupe des « outsiders » (plats cuisinés, crèmes glacées, viandes, bières), car il s'agit soit de points forts qui risquent de devenir faibles, soit de points faibles transformables en points forts.

● Utilisations non alimentaires de produits agricoles. - Le groupe est sans illusion. Il faut y penser sans en rêver. Première action : le soutien des utilisations traditionnelles du bois pour la construction, l'ameublement, la papeterie, du lin et de la laine pour les textiles, des cuirs et peaux, des suifs et corps gras. Des handicaps à surmonter : industries souvent vétustes, une production des modes de mise en marché mal adaptés à la demande industrielle, une recherche variétale insuffisante. « Pour l'industrie papetière, écrit le groupe du commissariat du Plan, quinze années de difficultés et d'investissements insuffisants ont créé une situation aujourd'hui critique. Le rattrapage nécessaire suppose le maintien durable d'un concours public important. » Ce qui ne va pas dans le sens des dernières décisions du ministre de l'Industrie, M. Made-

J.G.

ÉTRANGER

La crise monétaire s'aggrave au Mexique

(Suite de la première page.)

D'anciens avaient bien noté l'intervention décisive du chef de l'Etat, le 10 juin, dans laquelle il avait fermement indiqué qu'un « moratoire unilatéral » n'était pas approprié au moment même où l'équipe financière mexicaine faisait pression sur ses créanciers et laissait entendre qu'en l'absence d'une aide multilatérale rapide le Mexique serait contraint de la voir une première mise en cause de M. Silva Herzog, il y a un pas, franchi par quelques banquiers.

Le reste qu'au fil de marchandages dénués avec le FMI comme avec les Américains, principaux créanciers du Mexique, les divergences étaient apparues au sein du comité sur l'ampleur d'une réduction du déficit public, exigé par les experts du Fonds, et sur les moyens d'y parvenir. Le gonflement de la dette interne et la réduction brutale des recettes budgétaires, dépendant pour près de moitié du pétrole, posent des problèmes pratiquement insolubles compte tenu de la détérioration du climat politique. Rien que pour maintenir à quelque 10 % du produit national brut ce déficit, le gouvernement devait réduire ses dépenses de 15 à 20 % cette année. Or le FMI garde la barre très haute en demandant la mise en place d'un programme suffisamment draconien pour ramener ce déficit à 5 % du PNB.

Le nouveau ministre des finances parviendra-t-il à résoudre cette redoutable équation tout en respectant l'unité du cabinet ? A cinquante-huit ans, M. Petricoli a derrière lui une solide carrière.

Formé, comme son prédécesseur, à l'université Yale, il est resté pendant près de vingt ans à la Banque centrale, dont il devient directeur adjoint avant de rejoindre en 1967 le ministère des finances. Directeur de la Banque financière du Mexique, qui contrôle le lancement de tous les investissements gouvernementaux, il était également président de la Fédération mondiale des institutions financières de développement (FEMIDE) quand M. de La Madrid l'a appelé à reprendre la barre du ministère des finances. Réussissant les fils d'une négociation aussi argente que difficile ne s'annonce pourtant pas de tout repos.

Le premier moment de surprise — très vite dans les milieux bancaires mexicains — passé, Washington eut voulu dédramatiser. Le secrétaire américain au Trésor, James Baker, s'est empressé, le mardi 17 juin, d'indiquer que M. Petricoli avait « la réputation d'être un modéré sur les problèmes de dette », excluant l'hypothèse d'une suspension même momentanée des discussions sur ce « très difficile dossier ».

Le temps presse en effet : alors que les réserves en devises du Mexique ont fondu, pour ce représenter que quelque 2,5 milliards de dollars, Mexico doit acquitter, à la fin du mois de juin, 2 milliards de dollars au titre des intérêts courants sur sa dette extérieure. La seule chance du M. Petricoli, comme de son prédécesseur d'ailleurs, est de savoir les Etats-Unis anciens de parvenir à une solution avant cette échéance.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

LE DÉPART DE M. HERZOG

Un « présidentiable »

Qui est Jesus Silva Herzog ? Un homme en tout cas qui ne considère pas sa carrière politique terminée depuis ce mardi 17 juin où il a été annoncé à son tour sa démission, plus ou moins forcée, au président Miguel de La Madrid. Ministre des finances, il l'était déjà au cours de la dernière et catastrophique année de la présidence de Lopez Portillo. C'est dans les circonstances particulièrement dramatiques de l'été 1982 qu'il commença à donner à la communauté financière internationale, dont il est hautement apprécié encore aujourd'hui malgré l'échec de la politique économique et financière du pays, des preuves de sa mesure. Le Mexique déclara un moratoire de ses dettes extérieures le 20 août de cette année-là. L'annonce de cette décision à ses collègues était une formidable secousse qui menaça la solidité du système bancaire international, auquel le Mexique doit plus de la moitié des quelque 80 milliards de dettes qu'il a accumulées. M. Silva Herzog va négocier un temps record avec les Américains, le Banque des règlements internationaux, le FMI, les banques, un plan de sauvetage financier. Ce qui frappe chez lui, c'est la lucidité de son jugement et surtout son incompréhension qu'il e de faire oublier à ses interlocuteurs qu'en tant que ministre des finances il pourrait partager au moins la responsabilité de la situation dont il

est chargé de corriger les conséquences.

Ancien haut fonctionnaire des finances, cet homme de cinquante et un ans, qui fit ses études à Yale, passa tour à tour pour un technicien rigoureux et un porte-parole — très écouté à la vérité des intérêts des pays de l'Amérique latine. « Le programme d'économie, bien sûr, a été en priorité les investissements publics : comment faire autrement ? », nous dit-il. Dans les propos de M. Silva Herzog, la malice n'est jamais loin, comme si une ambition plus haute l'habitait. C'est un fait que le président Miguel de La Madrid, qui le confirma dans ses fonctions de ministre après son arrivée au pouvoir (décembre 1982), n'a jamais totalement arrêté en sa faveur, si bien que M. Silva Herzog, représentant attitré des intérêts mexicains à l'étranger, devait au sein du gouvernement compter avec les ministres du plein et du budget. Position inconfortable ? Pas nécessairement pour un homme qui, avant de vouloir imposer ses idées, se préoccupe de son image devant l'opinion publique. Car habillé de négociation, il sait aussi monter sur une estrade. La règle non écrite de la Constitution mexicaine selon laquelle le président en exercice choisit son successeur amène-t-elle un jour M. de La Madrid à aller chercher celui qui vient d'écarter aujourd'hui ?

PAUL FABRA.

TRANSPORTS

M. Douffrigues propose aux Douze un embryon de politique aérienne commune

M. Jacques Douffrigues, ministre des transports, ne veut pas que le conseil des ministres des Douze laisse à la Commission de Bruxelles le soin de libéraliser le transport aérien européen. Il devrait se rendre à Luxembourg, le jeudi 19 juin, pour proposer à ses collègues des mesures destinées à poser les bases d'une politique aérienne commune.

En effet, la Cour européenne de justice a, dans l'arrêt *Nouvelles Frontières* du 30 avril, interdit les ententes entre compagnies aériennes et confié aux gouvernements et, en cas de carence de ceux-ci, à la Commission de Bruxelles la tâche de faire respecter cette règle essentielle de la libre concurrence.

Face à cet arrêt, le ministre des transports, explique M. Douffrigues, celle de la Commission, qui souhaiterait être l'élément régulateur, mais qui est divisée. La laisser faire serait une mauvaise solution. Ensuite, on trouve les ultralibéraux anglais et néerlandais, qui veulent tout et tout de suite, c'est-à-dire qu'ils demandent que les parts de marché des transporteurs de deux pays membres — aujourd'hui fixées à 50 % — puissent fluctuer entre 25 % et 75 %. Il y a, en face, les hyperprotéctionnistes, comme la Grèce et l'Italie, qui refusent tout assouplissement. La position de la France est « mi-chemin : je souhaite que nous allions dans le sens d'une

libéralisation qui préserve un transport aérien fragile, car on ne peut traiter ce secteur uniquement en termes de marché ».

M. Douffrigues veut arriver à une amélioration « significative » de la situation, en proposant à ses collègues un compromis de trois ans pendant lesquels seront expérimentées les mesures suivantes : les parts des transporteurs de deux pays membres pourront fluctuer dans une fourchette de 45 % à 55 % ; les tarifs aériens nationaux, réduits et très réduits, pourront varier de 10 % à 15 % sans accord préalable des gouvernements ; les compagnies seront poussées à s'entendre techniquement entre elles, et notamment sur leurs horaires.

Le ministre aimerait que le ciel européen soit plus ouvert aux charters, qui ne devraient plus se voir imposer de prix minimal, et aux petits appareils, qui ne seraient plus comptabilisés dans les quotas nationaux.

En définitive, M. Douffrigues a adopté le point de vue d'Air France sur une déréglementation progressive en Europe. « Pourquoi voulez-vous que je taille des croupières à notre compagnie nationale pour le plus grand profit de Lufthansa ou de KLM ? », répond-il. « Ce ne serait vraiment pas mon travail ! ».

Al. F.

SOCIAL

Les quinquagénaires à la casse

Des bribes d'un fac-similé à la une de *l'Humanité*, le 17 juin, et à l'intérieur du quotidien communiste, sous d'autres fragments du même document, un article vengeur. Avec pour titre « Quinquagénaires à la casse ». Une pleine page révèle le contenu d'un éditorial confidentiel réalisé chez Framatome sur les avantages financiers du licenciement des cadres âgés de plus de cinquante-cinq ans. Une note tellement caricaturale qu'on voudrait croire à un canular...

Pas du tout, rétorque la direction de cette entreprise spécialisée dans la construction de centrales nucléaires, et hier encore, filiale de Crouzet-Loire. C'est difficilement croyable et pourtant il s'agit de la vérité », indique M. Gilbert Damon, secrétaire général. Ce document a été réalisé par quelqu'un de Framatome, sur sa propre initiative. Bien sûr, il n'est pas question de prendre des décisions de ce genre-là, mais, reconnaît-on, des analyses de ce genre, et ça aurait pu être demandé. D'ailleurs, ajoute M. Damon, on ne compte pas les éléments de réflexion les plus divers qui sont fournis à la direction de l'entreprise sur bien des sujets.

Dans le cas présent, la recherche personnelle, communiquée à titre individuel à la direction des affaires sociales de Framatome, constitue une initiative malheureuse, d'autant plus redoutable qu'elle a été publiée.

De fait, celle-ci contient quelques perles, et il s'avère, est-il écrit, que le licenciement de cadres de plus de cinquante-cinq ans, non remplacés ou même remplacés et par des embauches externes, de salaire nettement inférieur, présente un intérêt très important pour l'entreprise. L'opération, est-il précisé, res-

serait encore rentable si l'investissement était deux fois plus coûteux, même si, au lieu de donner dix-huit mois d'indemnité de congédiement, on en donnait dix-huit ans.

Rentabilité : 320 %

On y apprend que « le taux intrinsèque de rentabilité d'un tel licenciement est de l'ordre de 320 % alors que, dans l'industrie, un investissement est considéré comme rentable à partir d'un taux intrinsèque de rentabilité de l'ordre de 20 % ». Ayant calculé la rentabilité de l'investissement créé par le licenciement de M. Dupont, l'auteur de l'exercice établit une « valeur actualisée nette » qui serait « exceptionnellement positive » et sur son investissement « pour les longues périodes d'amortissement ». Au total, estime-t-il, on peut considérer que le licenciement est un investissement et que la rentabilité de ce type d'investissement est très exceptionnelle.

Bien entendu, la direction de Framatome ne reprend pas à son compte de telles conclusions. Mais la société eût-elle des problèmes de surcoûts » et est « surdimensionnée » par rapport à son carnet de commandes. Que l'un de ses cadres, « de pas très haut niveau », ait essayé de regarder l'ensemble « par un regard compréhensible » dans ces conditions.

À la lumière de cet exemple fâcheux, mis en évidence par une fuite, on risque de découvrir, chez Framatome, des études plus explosives les unes que les autres. Et pas seulement sur les risques nucléaires...

A. Le.

LA JOURNÉE D'ACTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Un certain regain

La journée d'action dans la fonction publique, le mardi 17 juin, a été diversement suivie. Si les résultats sont relativement limités, ils témoignent indéniablement d'un regain de mobilisation chez les fonctionnaires. Le ministère des P et T a annoncé 34 % de grévistes, soit environ 120 000 des 350 000 agents qui devaient être en service mardi, avec une forte proportion aux télécommunications : 42 %, contre 29 % dans les postes. Le 3 juin, à l'appel de la seule CGT, le pourcentage de grévistes avait été de 5 % à la poste et de 12 % aux télécommunications. Le ministère des finances annonçait de son côté 27 % de grévistes, à l'appel de la CGT, de la CFDT et du Syndicat unifié des impôts (ce dernier annonçant 46 % de grévistes), sans compter l'opération « silence » organisée par FO, qui demandait de ne pas répondre au public.

La CGT avait organisé une manifestation à Paris, dans laquelle dominaient les postiers, qui à rassemblé selon les observateurs près de 10 000 personnes (5 000 selon la police et 25 000 selon les organisateurs). La CFDT a fait défiler un millier de personnes derrière le cortège de la CGT. Dans les arsenaux, la grève a été moins suivie que la semaine précédente : pas de grève aux arsenaux de Cherbourg, de Brest et de Tarbes, 19 % de grévistes à Lorient et 11 % à Tulle. À l'issue de cette journée dans la fonction publique, la CGT parle de « développement du mouvement social » et affirme que « l'idée grandit que les fonctionnaires pour souligner la situation de l'emploi dans le privé n'ont fait qu'aggraver la situation économique et sociale du pays et des salariés, et que d'autres choix s'imposent au lieu de l'austérité et de l'autoritarisme renforcés ». Pour la fédération des PIT de la CFDT, cette journée « montre que le personnel est prêt à se battre pour interdire la mise en cause du service public ».

S'exprimant lors d'un meeting à la Bourse du travail à Paris, M. André Bergeron a appelé les fonction-

naires à mener un travail d'explication pour « briser dans l'air les campagnes de dénigrement de la fonction publique, qui finirait par porter leurs fruits ». Pour le secrétaire général de FO, « il n'y a pas d'Etat sans fonction publique. Comment ne pas être éffrayé par le tonalité des déclarations vantant le libéralisme ? Comment est-il possible de se priver d'un certain nombre d'activités alors qu'elles concourent à l'amélioration de la situation des gens ? ». Devant les anciens élèves d'HEC, M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, a estimé que ce n'est pas un « mouvement d'humeur » qui signifie que « le climat social soit dégradé ».

La CGT organisait également des journées d'action dans les travaux publics et la métallurgie — alors que se déroulaient dans l'un et l'autre secteur des négociations qui semblent avoir avancé. Selon le patronat de la métallurgie, il n'y a eu que des « départs de motions » et quelques « rares débrayages ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS FRANÇAIS IMMOBILIERS

COGIFI

Les actionnaires de la société se sont réunis le 12 juin 1986 en assemblée générale extraordinaire et à l'issue de celle-ci, ce conseil a approuvé l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé une refonte des statuts de la société, notamment pour la mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives, et a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social à un montant maximum de 500 millions de francs.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui se soldent par un bénéfice net de 72 243 414 F, contre 67 819 422 F en 1984, les dotations aux comptes d'amortissement et de provisions progressent de 9 905 000 F à 11 446 000 F.

Elle a décidé la distribution d'un dividende par action de 22 F, qui sera mis en paiement à partir du 10 juillet 1986. L'assemblée a, par ailleurs, renouvelé les mandats d'administration de MM. Jacques Gatten, Jean Sabatier, François Perrin, Pierre Hottier, François Propper, Bertrand Varzes, et nommé en qualité d'administrateurs M^{me} Gilberte Beaux, Lucie Gendry, Geneviève Gomez, et M. Yves Gontard. À l'issue de cette assemblée, le conseil d'administration s'est réuni pour désigner son bureau. M^{me} Gilberte Beaux a été nommée président du conseil d'administration. Sur sa proposition, M. Jean Sabatier a été reconduit dans ses fonctions de vice-président-directeur général.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 18 juin ↓

La pelle du 18 juin

Bien orientée en début de semaine, la Bourse de Paris a trébuché mercredi et les valeurs françaises se sont alourcies en assez grand nombre. Peugeot, L'Oréal, Locafrance, Printemps, CSF, Schneider, Pernod-Ricard, Roussel-Uclaf, Lafarge, Compagnie Bancaire, Elf, Esso, pour ne citer que celles-là, ont dérapé assez sérieusement. Sur quelques reprises, tardives, une partie du terrain cédé initialement fut ensuite regagnée puis repardue et l'indicateur instantané, en repli de 1,1 %, à l'ouverture, de 0,72 % à 13 h 15, s'affaissaient en clôture de 1,1 %.

« C'est la pelle du 18 juin », disait malicieusement un professionnel, s'adressant à l'un de ses collègues. Une petite pelle, car finalement le marché ne s'en est pas trop mal tiré avec un volume d'affaires modeste. Beaucoup s'attendaient à une baisse plus marquée. Les dernières nouvelles de l'environnement ne sont pas brillantes, avec un chômage qui se maintient à une balance commerciale qui s'obstine à rester déficitaire. La situation n'est pas meilleure aux Etats-Unis et Wall Street, malgré les espoirs de détente monétaire, fait grise mine. Enfin et surtout, nombre d'opérateurs s'évertuent à trouver les fonds nécessaires pour régler les soldes débiteurs de fin de mois. Pour les plus pauvres, la solution consiste à vendre des titres détenus en portefeuille.

Le calme et le repli sur le marché obligataire. Les fonds d'Etat ont marqué le pas, tandis qu'une légère demande se portait sur les « fiscalités ». Côté MATIF, l'affirmement, voire le repli, était au rendez-vous.

NEW-YORK, 18 juin ↓

Nouveau tassement

Pour la deuxième fois de la semaine, Wall Street n'a pas réussi mardi à maintenir son avance initiale pour à nouveau céder un peu de terrain. Parvenu au moment à 1 865,94, l'indice des industrielles s'établissait en clôture à 1 865,77 (- 6 points). Le bilan de la journée s'est révélé assez pauvre que le précédent. Sur 1 970 valeurs traitées, 978 ont baissé, 604 ont monté et 388 n'ont pas varié.

Les investisseurs ont tout d'abord favorablement réagi aux dernières indications sur la marche de l'économie, qui conservent cette fois les mises en chantier de logements. Le mois dernier, celles-ci ont diminué de 7,4 %. Plus les nouvelles sont mauvaises, plus le marché table sur une détente monétaire. Les obligations se sont raffermies et les actions leur ont emboîté le pas. Cependant, à la réflexion, les opérateurs se sont interrogés sur les raisons d'une aussi déconcertante situation, paradoxale avec un dollar en baisse, des taux d'intérêt relativement bas et une inflation parfaitement contrôlée. De là à imaginer la possibilité d'une crise, il n'y avait qu'un pas. Beaucoup ont banni à la franchise en se réjouissant dans l'attente, quelques-uns ont profité à des ventes de précipitation.

D'une façon générale, le statu quo n'a été respecté, comme en témoignent toujours la relative faiblesse de l'activité, avec 123,09 millions de titres échangés contre 112 millions la veille.

VALEURS	Cours du 16 juin	Cours du 17 juin
Alcoa	39 1/2	38 1/4
A.T.	26	24 1/8
Borg	81 3/4	83
Case Western Bank	42 1/4	41 5/8
Du Pont	85 1/2	84 3/4
Dynaco	80 5/8	80 3/4
Esso	89 1/4	89 3/4
General Electric	54 1/8	54 1/4
General Motors	82 1/4	81 5/8
General Foods	78 3/8	78 3/8
Goodyear	31 1/2	31 1/2
IBM	148 1/2	146 7/8
ITT	45 1/8	44 3/8
ITT	31 1/8	30 7/8
ITT	68 1/2	67 1/2
Schlumberger	31 1/2	31 3/4
Trans	33	30
Union Carbide	22 3/4	22 5/8
U.S. Steel	20 3/8	20 1/2
Westinghouse	52 1/4	52 3/4
Xerox Corp.	58 1/4	56 7/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 7,10 F ↑

Le dollar se montrait ferme le mercredi 18 juin à 7,10 F environ et à 2,23 DM contre 7,04 F la veille et 2,20 DM le lundi 16 juin en Allemagne, où les marchés étaient clos mardi. Aucune raison précise n'est émise pour justifier cette fermeté.

	16 juin	18 juin
FRANCFORT (en DM)	2,1949	2,23
TOKYO	196,2	196,2
Dollar (en yen)	166,80	166,95

MARCHÉ MONÉTAIRE (coteffs privés)

Paris (18 juin)	7 1/4 %
New-York (18 juin)	6 13/16 %

INDICES BORSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	16 juin	17 juin
Valeurs françaises	131,3	131,4
Valeurs étrangères	106,8	107,3

C* des agents de change (base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	347	348,1
----------------	-----	-------

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 871,77	1 865,77
---------------	----------	----------

LONDRES

(Indice Financial Times)

Industrielles	1 318,6	1 326
Mines d'or	962,2	207
Fonds d'Etat	91,31	91,83

TOKYO

(Indice Nikkei)

Nikkei Dow Jones	17 855,6	17 875,89
Indice général	1 327,67	1 332,10

MATIF

Notionnel 10 % - Cotation en pourcentage du 17 juin

Nombre de contrats : 5 955

COURS	ÉCHÉANCES			
	Jul 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	109,60	111	111,55	111,55
Précédent	109,35	110,25	110,75	110,80

AUTOUR DE LA CORBEILLE

RHONE-POULENC : LE DIVIDENDE EST MAJORÉ DE 13,5 %. — La dividende qui sera versé le 1^{er} octobre prochain aux porteurs de titres participatifs n'est fixée à 111,16 F. D'un exercice sur l'autre, la majoration ressort à 13,5 %.

CABLES DE LYON : UNE FAMEUSE INTRODUCTION. — Les actions de la société ont été introduites mardi 17 juin sur le second marché de la Bourse de Lyon. Ce fut la ruée. Alors que

550 000 titres étaient mis en vente à 650 F, près de 12,5 millions ont été demandés. Pour parvenir à coter, la chambre syndicale n'a émis que 500 000 titres, soit 20 % des titres offerts. Les ordres libérés ont été servis à concurrence de 20 % environ et ceux compris entre 800 F et 855 F à 10 %. Finalement, 556 689 actions ont été servies et un cours de 800 F a été coté.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

COURS DU JOUR	UN MOIS				DEUX MOIS				TROIS MOIS			
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép.	—	Rep. + ou dép.	—	Rep. + ou dép.	—	Rep. + ou dép.	—	Rep. + ou dép.	—
SE-IL	7,090	7,088	+ 0	+ 15	+ 10	+ 40	+ 30	+ 130				
DM	5,134	5,132	- 2	- 52	- 236	- 104	- 434	- 346				
Yen (100)	4,260	4,262	+ 2	+ 94	+ 165	+ 191	+ 494	+ 566				
DM	3,175	3,183	+ 8	+ 77	+ 134	+ 155	+ 368	+ 428				
Paris	2,828	2,813	- 15	- 7	- 43	- 59	- 164	- 111				
F.B. (100)	15,607	15,611	+ 4	+ 33	+ 64	+ 88	+ 130	+ 231				
F.S.	3,863	3,872	+ 9	+ 76	+ 126	+ 153	+ 388	+ 465				
L. (1 000)	4,648	4,658	+ 10	+ 187	+ 400	+ 351	+ 1064	+ 959				
F. franc	10,696	10,702	+ 6	+ 226	+ 480	+ 430	+ 1263	+ 1072				

TAUX DES EUROMONNAIES

	6 7/8	7 1/8	6 15/16	7 1/16	6 7/8	7	6 7/8	7
SE-IL	6 7/8	7 1/8	6 15/16	7 1/16	6 7/8	7	6 7/8	7
DM	4 1/4	4 1/2	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 1/2	4 1/2	4 5/8
Paris	6 1/4	6 1/2	6 1/16	6 3/8	6 1/16	6 1/8	5 7/8	5 3/4
F.B. (100)	6 3/4	7 1/4	7 1/8	7 1/8	7 1/8	7 1/8	7 1/8	7 3/8
F.S.	1 5/8	2 3/8	5 1/8	5 1/4	5	5 1/8	4 15/16	5 1/16
L. (1 000)	11	13	12	12 3/4	11 3/4	12 1/2	11 1/2	11 7/8
F. franc	5 7/8	10 1/8	9 7/8	10	9 3/4	9 7/8	9 1/2	9 5/8
F. franc	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 1/2	7 1/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Handwritten signature or mark at the bottom of the page.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS 18 JUN Cours relevés à 14 h 57

Main market table with columns for Valeurs, Cours, and % change. Includes sections for 'Règlement mensuel' and 'Étrangers'.

Comptant (à décaissement) and Second marché (à décaissement)

Table for Comptant and Second marché with columns for Valeurs, Cours, and % change.

SICAV (à décaissement) 17/6

Table for SICAV with columns for Valeurs, Cours, and % change.

Droits et bons Cote des changes Marché libre de l'or

Table for Cote des changes, Marché libre de l'or, and Attribution/Souscription.

Legend for symbols: n: coupon détaché, o: offert, d: droit décaissé, e: demeuré, p: prix décaissé.

Le Monde

La Cour des comptes accuse la Société générale d'avoir dissimulé des pertes au Brésil et à Singapour

Dans un rapport « confidentiel », rendu public par le *Canard enchaîné* du 18 juin 1986, la Cour des comptes se penche sur deux dossiers « brûlants » de la Société générale : ceux de la Sogéral au Brésil, et des crédits immobiliers à Singapour. Ils auraient coûté à la banque respectivement 1 milliard de francs et 1,7 milliard de francs.

En 1981 la Société générale, soucieuse de s'implanter au Brésil, où elle n'était pas, crée une banque locale, la Sogéral, en association avec un homme d'affaires du pays, M. Naji Nahas, à laquelle elle accorde des lignes de crédit de l'ordre de 200 millions de dollars au minimum. L'affaire tourne mal, M. Naji Nahas s'aventurant dans des opérations spéculatives risquées, et, finalement, en 1985, la

Société générale doit constituer une provision de 914 millions de francs. Quant au dossier Singapour, il s'agit de prêts effectués à des promoteurs immobiliers chinois, que le *Canard enchaîné* qualifie de « peu scrupuleux » et qui, là aussi, auraient laissé un « drapage » de 1,7 milliard de francs, également provisionné en 1985. Les dirigeants de la Société générale, MM. Jacques Mayoux, PDG, et Marc Viénot, directeur général, auraient, pendant un certain temps, caché ces dossiers à leur conseil d'administration, à leurs commissaires aux comptes et au ministre des finances, organisme de tutelle. Selon la Cour des comptes, « à la Société générale tout est conçu pour que, lorsqu'une affaire devient importante, seuls le président et le directeur général soient les maîtres des décisions et n'aient pas d'explication ou de justification à donner à des pairs ».

Les deux affaires illustrent à quel point les jugements portés peuvent et doivent être nuancés. Tant d'abord M. Mayoux trouve « étonnant » qu'une fuite se produise sur un rapport couvert par le secret de l'instruction, sans que la Société générale ait pu répondre à ces accusations, l'audience officielle étant fixée au 7 juillet prochain. Ensuite, il avance que ce sont les autorités brésiliennes elles-mêmes qui auraient imposé M. Naji Nahas, qualifié d'« escroc » par le *Canard enchaîné* et que M. Mayoux taxe plutôt de « mégolomanie ».

L'affaire de Singapour est liée, selon la Société générale, à l'effondrement du marché immobilier en 1983 et au « gel » des créances qui en a résulté. De toute façon, estimait-on à la banque, la Cour des comptes effectuait un amalgame entre les encours de crédits et les provisions constituées. De plus, toutes les provisions sont actuellement récupérées à grande vitesse, notamment sur le Brésil, où la Sogéral est redevenue bénéficiaire. Enfin, les « nécessités de la confidentialité » et la « présence de salariés au conseil d'administration excluent l'examen des affaires difficiles » (réponse donnée à la Cour des comptes). L'appréciation de ce genre de dossier est toujours délicate, toutes les banques, au surplus, ayant été affligées de tels accidents. Par exemple, en mars 1981, le Crédit lyonnais. Il faut dire enfin que les grandes banques françaises constituent de très larges provisions : 5,6 milliards de francs en 1985 (21 %) pour la Société générale, dont le bénéfice consolidé a frôlé 2 milliards de francs. Il n'en reste pas moins qu'effectivement les dossiers brûlants sont toujours dans ces établissements traités au plus haut niveau avec le maximum de discrétion possible.

La politique internationale de Charbonnages de France a été également passée en crible par la Cour des comptes. Un rapport adopté le 17 mars dernier, selon le *Canard enchaîné*, critique vivement la gestion de la filiale spécialisée de l'établissement. Créée en 1975 à une époque où le marché international du charbon était tendu afin de garantir, par des prises de participations dans des mines étrangères, l'approvisionnement du pays, CDF international a reçu en cinq ans, depuis 1981, quelque 461 millions de francs pour des résultats peu convaincants. Les deux mines dans lesquelles CDF a finalement acquis des participations, Quintette au Canada, et Wambo en Australie, « ne présentent aucun intérêt pour l'approvisionnement de la France », estime le rapport. De plus CDF international a dépensé des sommes importantes en études et en prospection pour quatre projets finalement abandonnés : en Colombie, au Botswana, en Australie et au Canada.

La Cour des comptes critique de surcroît les notes de frais, les honoraires versés à des consultants extérieurs et le coût des agents expatriés de CDF international. L'entreprise, interrogée, souligne qu'elle a été victime du renouveau complet du marché charbonnier depuis cinq ans, qui l'a conduite à renoncer aux projets non viables, alors que les frais d'étude, considérables, avaient déjà été engagés.

UN COMMUNIQUÉ DE LA BANQUE

Dans un communiqué, la Société générale affirme qu'elle a constitué, « avec toute la prudence nécessaire », des provisions pour faire face aux risques occasionnés par ses activités au Brésil et à Singapour, en précisant qu'elles se sont élevées à 2,6 milliards de francs français dans le bilan 1985, et à 1,65 milliard à la fin 1984. Ses « instances régulières » ont été tenues au courant de cette affaire, à propos de laquelle son conseil d'administration a « déjà délibéré à plusieurs reprises », tant sous l'angle de la « politique de provisions » que des « mesures » à prendre face aux risques évoqués.

« Ces risques n'ont pas été dissimulés », ni aux « instances de direction » de la banque nationalisée ni à son principal actionnaire, l'Etat. En outre, ils ont donné lieu aux « échanges de vue habituels avec les commissaires aux comptes ».

UN MANDATAIRE NOMMÉ PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE AUPRÈS DE LA DIRECTION DE NORMED

A la demande de M. Jacques Dollois, président de la construction navale Normed, le président du tribunal de commerce de Paris, M. Jacques Bon, a procédé, le 17 juin, à la nomination d'un mandataire qui sera M. Jean-Luc Sauvage, ancien président du tribunal de commerce de Nanterre. Il sera chargé d'assister la direction de Normed dans ses relations avec les pouvoirs publics et avec ses partenaires, dans la période très difficile qu'elle traverse.

Le comité central d'entreprise se réunira, le 24 juin à Paris, pour être mis au courant d'un éventuel état de cessation de paiement.

On confirme, d'autre part, enfin au ministre de l'Industrie que M. Alain Madelin a fait savoir à M. Dollois qu'il n'accorderait plus désormais à Normed, comme par le passé, des aides exceptionnelles de trésorerie mais après mesures. En revanche, le gouvernement continuera à aider tous les chantiers navals, par des subventions, pour leur permettre d'emporter des commandes lorsqu'elles se présentent.

Au conseil des ministres

NOMINATIONS

Le conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes :

M. Jean Vauille est nommé directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay.

M. Claude Archambault est nommé directeur des affaires économiques, sociales et culturelles au ministère des DOM-TOM.

M. Alain Ferry est nommé directeur des industries chimiques au ministère de l'Industrie.

M. Jean-François Arrivet est nommé directeur des affaires commerciales et télématiques à la DGT.

M. Guy Boudhaguet est nommé directeur des sports au secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

M. Marcel Blanc est nommé directeur général de l'Office des anciens combattants et victimes de guerre.

« Règlement judiciaire pour Tourisme et Travail ». La Cour d'appel de Paris a, dans un arrêt rendu le mardi 17 juin, infirmé le jugement de liquidation de biens de la fédération nationale de Tourisme et Travail, prononcé par le tribunal de grande instance de Paris le 29 novembre 1985 et l'a converti en règlement judiciaire. Cet arrêt va permettre à Tourisme et Travail de présenter à l'acceptation des créanciers un concordat sur l'ensemble du passif (200 millions de francs).

Le numéro de « Monde » daté 18 juin 1986 a été tiré à 489 377 exemplaires

LA RENCONTRE DE M. MITTERRAND ET DE M. KOHL A RAMBOUILLET

De Tchernobyl à Mexico...

« Le ciel a manifesté un certain mécontentement, tout à fait incompréhensible à l'égard d'un dirigeant démocrate-chrétien, mais cela ne traduit en rien le climat des entretiens. » Ainsi M. Mitterrand a-t-il résumé, mardi après-midi 17 juin à Rambouillet, le tonalité — plus amicale que jamais — de la longue conversation qu'il venait d'avoir avec le chancelier Kohl, privé cependant de la traditionnelle promenade digestive dans le parc du château par une série d'orages particulièrement violents.

De fait, le président français a donné satisfaction à son hôte sur un point qui, compte tenu des réactions enregistrées en République fédérale après la catastrophe de Tchernobyl, et à laquelle sept mois des discussions législatives ouest-allemandes, lui tenait à cœur : la France approuve la suggestion de Bonn de tenir à l'automne, à Vienne, une conférence internationale sur la sécurité nucléaire civile. Cette initiative de M. Kohl vise de toute évidence à prouver à l'opinion d'outre-Rhin que le gouvernement prend au sérieux les risques d'accidents dans les centrales et la nécessité de les pallier par des mesures néces de la concertation internationale.

Mais M. Mitterrand, de son côté, n'a pas résisté à la tentation de souligner que, « si tout le monde avait pris autant de précautions que la France pour la centrale de Cattenom » (cible actuelle des écologistes de RFA, et aussi des Luxembourgeois, il n'y aurait pas eu lieu de parler de

la catastrophe soviétique... Du moins le chef de l'Etat a-t-il parfaitement admis que le chancelier évoque la question, de sorte que de ce dernier, de retour à Bonn, pouvait souligner qu'il s'était fait l'écho des inquiétudes d'une partie au moins de ses administrés.

La rencontre de Rambouillet a également permis de faire le point de l'état actuel des relations Est-Ouest, au sujet desquelles les analyses de la France et de la République fédérale demeurent voisines. A ce propos, M. Mitterrand a notamment parlé avec son visiteur de son double déplacement, début juillet, à New-York, puis à Moscou. « Nous avons de plus en plus d'intérêts communs, a-t-il estimé, et il est évident que nous devons débattre ensemble de ce genre de rencontre, entre les deux pays amis que nous sommes. »

Le sommet de La Haye

La préparation du sommet européen de La Haye, qui aura lieu les 26 et 27 juin, a également fait l'objet d'un échange de vues, en particulier sur la question des rapports entre la CEE et les Etats-Unis, sur les problèmes agricoles et certains dossiers de la coopération politique entre les Douze, comme celui de l'Afrique du Sud. M. Chirac — qui se rendra lui aussi à La Haye — n'assistait pas à l'entretien de Rambouillet, mais M. Mitterrand devait avoir une conversation avec lui à ce sujet ce mercredi, après le conseil des

ministres, en présence des deux principaux ministres directement intéressés, MM. Raymond (affaires étrangères) et Balladur (économie et finances). Le chef du gouvernement pourrait, par ailleurs, avoir prochainement en tête à tête le chancelier ouest-allemand.

S'agissant de l'un des dossiers décevants de la coopération Paris-Bonn — la construction en commun d'un hélicoptère de combat, dont le projet semble actuellement dans l'impasse pour des raisons techniques, — MM. Mitterrand et Kohl ont réaffirmé leur volonté politique de parvenir tout de même à un accord qui permettrait de concilier les exigences, pour l'instant peu compatibles, des deux constructeurs. Le chancelier Kohl a même affirmé à cet égard un optimisme appuyé. Mais aucune précision n'a été fournie sur les moyens concrets envisagés pour surmonter ces divergences de conception.

Enfin, on a, bien sûr, parlé football, puisque la France et la RFA jouaient le soir même à Mexico, la première contre l'Italie, la seconde contre le Maroc. « J'ai envie de dire : « Vive l'Allemagne ! », mais je pense aussi au Maroc. Je crois que M. Kohl a envie de dire : « Vive l'Allemagne ! », mais il pense aussi à l'Italie. Alors que le meilleur gagne ! » Les « meilleurs » auront finalement été les Français et les Allemands : au fond, mardi, le ciel — en tout cas celui du Mexique — n'était pas si indolent pour Paris et pour Bonn...

BERNARD BRIGOLEUX.

Sur le vif

Grandes familles

— Ah ! ce week-end, dis donc...
— C'était quoi ? Vézelay en amoureux ?
— Penses-tu ! Cette garce nous a refait le coup des poseses. Elle nous les a refaits en catastrophe à la dernière minute : je les laisse sur le trottoir en bas de chez moi, samedi midi, après la sortie de l'école. Prêta de rassurer. Jean-Luc y va... Per-soone. Il monte. Sa femme l'attendait derrière la porte. Elle l'a matraqué. Une scène à tout casser. Des histoires de fric, de fringue pour les pertes, de dévotion, enfin tu vois...
— Très bien, oui. Tiens, à propos, j'ai un bouquin pour toi, une étude sur les belles-mères du week-end, les maritres, ça s'appelle...
— Ouais, ouais, j'en ai entendu parler à la radio. A qui la faute si on est coincés devant les enfants de nos jules ? Regarde là, ils sont arrivés sur le coup d'une heure en train, les amoureux, à bout de nerfs, les mêmes en charpie, le père en compote. Je leur ai servi à bouffer. C'était pas bon, pas assez salé, trop cuit. Il me prennent pour qui ? Pour la bonne ?
— Mais non, ma Mine, pour la nana à papa.
— Ouais, ben, c'est pareil. Comment veux-tu que je m'y at-

tache ? Si je leur fais une remarque, c'est : fonce-moi la paix, t'es pas ma mère. Et si je leur fais un câlin, c'est : y touche pas, c'est pas à toi, c'est à moi, ça. Hein qu'on aime son papa, mon bébé ?
— Faut le comprendre Jean-Luc, il n'y a droit que trente-six heures tous les quinze jours. Il n'a pas envie que tu les lui piques, déjà que tu l'as arraché à sa femme...
— C'est exactement ce qu'il se dit quand ils sont là. A force de mauvaise conscience on n'a plus un bon moment. Tu sais, je ne me fais aucune illusion, si jamais je lui demandais de choisir entre eux et moi, ce serait...
— Eux, tu crois ? Alors, un conseil. Avant de lui mettre le marché en main, tu arrêtes de prendre la pitule et tu lui fais un câlin. A ce moment-là, ça sera lui ou eux. Et t'as une chance qu'il...
— Ou'il se tire avec une troisième nénette, oui...
— La famille moderne il n'y a rien de plus chouette. Ça rétrécit plus au vauvage, ça s'élargit au concubinage. Et c'est garanti grand taire. Autant d'anger de voir couler et se mélanger les amours. Ça se repasse pas.
— Ouais, ben, c'est pareil. Comment veux-tu que je m'y at-

CLAUDE SARRAUTE.

M. Giraud évoque le projet de construction par l'Europe d'une défense antimissiles

Assistant, le mardi 17 juin, au quarantième anniversaire de la création de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) à Paris, le ministre de la défense, M. André Giraud, a affirmé : « Tout en maintenant ses ambitions propres en matière de dissuasion, la France pourrait envisager, si la nécessité se faisait sentir, l'examen de ses alliés européens d'un effort commun pour se protéger d'une éventuelle agression aut-jources de l'adversaire. » Il s'agit là de la première allusion de M. Giraud, depuis qu'il est ministre de la défense, à une possible participation de la France à ce qu'on appelle, en Allemagne fédérale, une « initiative européenne de défense » qui soit une défense commune contre des engins adverses.

Après avoir qualifié l'espace de « enjeu stratégique décisif pour l'avenir d'une défense moderne », M. Giraud a ajouté : « Le défi spatial porte d'ores et déjà sur l'observation, la navigation et les télécommunications. Conscience de la puissance mutuelle en cours, la France s'est dotée des moyens propres à anticiper l'évolution dans ces trois domaines, sans jamais dissocier la question spatiale du maintien impératif de l'efficacité et de la crédibilité de l'outil nucléaire. »

Invitant l'Europe à « engager un processus de réflexion et de recherche sur le thème : espace et défense », le ministre français a conclu : « Gardons néanmoins à l'esprit que la défense anti-missiles ne saurait se substituer à la dissuasion nucléaire. Elle ne serait qu'un moyen de la compléter et de la renforcer. Il n'apparaît comme tout à fait significatif que l'initiative de défense stratégique américaine (l'édification d'un bouclier spatial

contre les missiles) n'est plus présentée à Washington comme la fin de la dissuasion nucléaire. »

M. Giraud reprend là un projet lancé au début de cette année (*Le Monde* du 15 janvier) dans l'entourage du président de la République, M. François Mitterrand, et dans celui du ministre de la défense du moment, M. Paul Quilès, visant à tenter de concilier, avec l'Allemagne fédérale mais aussi avec les pays européens qui voudraient y être associés, une défense aérienne étendue à la lutte antimissiles du pacte de Varsovie (les missiles SS-21, SS-22 et SS-23 et éventuellement les missiles SS-20 qui ont une portée beaucoup plus grande). A la différence de l'IDS américain qui est une construction spatiale, cette défense européenne antimissiles serait installée au sol, à partir de missiles défensifs ou encore de moyens laser basés à terre. Le projet à l'étude chez les industriels français porte le nom de missile sol-air Aster, qui serait prêt d'ici à 1994.

De leur côté, les Américains ont proposé à leurs alliés européens d'édifier une défense antimissiles propre à leur territoire, avec leur aide technique. Cette construction pourrait faire appel à une version antimissiles du missile sol-air américain, Patriot, transformé en programme TABM (tactical antiballistic missile). Plus récemment encore, le général James Abrahamson, qui est le « patron » du projet IDS aux Etats-Unis, a estimé que des pays européens comme la Grande-Bretagne avec son savoir-faire en matière de canons à particules pouvaient très bien, par eux-mêmes, édifier une défense antimissiles en Europe qui soit complémentaire du programme spatial américain.

Le Monde Infos-Spectacles sur Minitel 36-15-91-77 + ISLM

Biscuiterie LORRAINE

Les Rendez-Vous De L'été

A la plus grande terrasse fleurie de PARIS.

FRUITS DE MER TOUJOURS FRAIS

Place des Terres, 75014 Paris Téléphone : 43 27 00 04

Ouvert jusqu'à 2 heures du matin

Un cadeau signé Aldebert Joaillier

a encore plus de valeur Bijoux dès F. 2000.-

Il n'y a plus de raison de se priver de bijoux.

Aldebert Joaillier

PARIS, 16, place Vendôme - 1, boulevard de la Madeleine
70, fg Saint-Honoré - Palais des Congrès, Porte Maillot
CANNES: 19, La Croisette

GIANFRANCO FERRE

avant fermeture pour travaux LIQUIDATION EXCEPTIONNELLE

Des collections de prêt-à-porter et accessoires de luxe pour hommes et femmes à partir du 16 juin 1986.

22-24, rue Cambon, Paris-1^{er}.

A B C D E F G

Handwritten signature or stamp at the bottom of the page.